Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 48. — SAMEDI 7 AOUT 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	7 fr. 50
Département et limitrophes	8 fr.
Autres départements	9 fr.
Etranger	10 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée	

Renan aussi, eut été des nôtres.

Comment ne pas exprimer aussi un regret sur cette déplorable nullité à laquelle est condamnée la province faute de grandes institutions et de mouvement littéraire ! Quand on songe que chaque petite ville d'Italie, au XVe siècle, avait son grand maître en peinture et en musique et que chaque ville de 3.000 âmes en Allemagne est un centre littéraire, avec imprimerie savante, bibliothèque, et souvent université, on est affligé du peu de spontanéité d'un grand pays réduit à répéter servilement sa capitale.

RENAN,

L'Avenir de la Science, note 47, p. 502.



Poloniz ha Bolcheviked

Evel ma lavaremp aman n'eus ket pell, ar brezel a bad gwasoc'h eged biskoaz etre poblou a zo. Eman Poloniz ha Bolcheviked oc'h en em zrailha war ar blenen evel ni hag an Allmanted daou vloaz a zo ; an armeou ruz a vale war ger benn ar Pologn, Warzovi, ha prestik marteze e kouezo houman etre o daouarn. Poloniz a c'houlenn eun « armistis » digant ar volcheviked, hogen ar re man o veza m'emaint trec'h, a zinac'h krenn, hag a fell d'ezo ober ar peoc'h dioustu. Kaoz a zo da gas, da zikour ar Pologn eun arme savet gant rujumanchou gall, saoz hag italian, rak duhont en em gannont unan enep tri. En Danzik, porz eus ar mor Baltik 3.000 ofiser eus an Engleo o deus douaret evit ren ar rujumanchou poloniad ; ar wabren a zo gwall zu a-uz hon mignoned. Marteze o deus breman keuz da veza klasket affar ouz ar re ruz, n'int ket ken gwan na ken fall diazezet en Rusi eged a zo bet lavaret alies.

Eun torfed e giz Gouffé

An dud oajet o deus sonj eus ar Gouffé, hen devoe brud en e amzer evit beza lazet eun noter gant sikour e vestrez Gabriela Bompard ha serret anezan en eur val vras. E ver o paouez dizolei eun torfed henvel en Paris.

Kolhieret eo bet araok-dec'h eun itron Louisa Bessarabo, 51 bloaz hag he merc'h kaer Jeanne-Marie, 21 bloaz evit beza mouget o gwaz ha tad kaër an Ao. Weissemann Bessarabo, 53 bloaz, ganet en Roumani, kommissioner marc'hadourez e Pariz, ha laket anezan en eur val kaset ganto da Nancy. Abaoue digwener e oad hep kelou eus heman. Rener e wetur dre dan eo a zisklerias d'ar polis an douetou a vage en kever gwreg ha merc'h kaër an hini muntret. Ar c'homiser, deut betek ti ar re-man, a ziskas e oaint bet gwelet o vont kuit eun nebeut deveziou a oa, gant eur c'hased gwall-bounner. Tresek Montmorency e oaint aet. Eno e kavched an diou itron, war nez mont kuit. Dres, en hevelep amzer e tisked e oa bet kavet en Nancy eur val vraz a zeue diouti eur c'houez spontus, ha pa oue digoret e weled enni korf an Ao. Bessarabo gant merkou moug en e c'houzoug.

Da genta, an itron goz a nac'has krak beza kablus. Konta 'reas e doa he gwaz difoeltret d'ezi he holl beadra : 800.000 lur, gant pehini e talc'he merc'hed all war an ton. Erfin, anzavet he deus beza lazet he gwaz, hogen, n'eo ket dre voug, emezi, met dre eun taol pistoled, da heul trouz a oa bet savet etrezo pa oaint en o gwele, diwar benn hailhonerez an aotrou koz. Evit disklabeza dioutan e voutas anezan er val hag e lakeas karga anezan en eun « taxi » gant pehini en em rentas en gar an Est elec'h ma kasas ar pakad landrammus da Nancy dindan eur falz-hano. War a lavar, he merc'h kaër n'eo ket da veza tamallet.

En Iverzon

Paotred ar Sinn-Fein o doa paket eun nebeud sizunveziou zo eur jeneral saoz, ha dalc'het anezan evel prizonier ; heman, ar jeneral Lukas a zo o paouez adkaout e frankiz. Eun « auto » saoz en deus e gavet war an hent braz, diskabel ha diborpant, ha poan hen doe oc'h en em lakat anavezout evit ar pez a oa. N'ouzer ket tre penaos eo bet frankisaet ; da genta ar gazetennou o deus lavaret e oa achapet digant ar Sinn-Feinerien, hogen ni a gred kentoc'h ez eo bet lezet da vale gant ar re-man ; Ar c'horonal Smith, a oa e penn ar boliserisn en Iverzon a zo bet lazet n'eus ket pell, ha n'eo ket heb rezon, rak hennzi a rer o komprenn pegen kriz a oa ar gourc'hemennou a roe d'e dud enep pobl an enez. Bro-Zaoz na gav ken a dud da vont d'ober ar poliz en Iverzon nemet dre o faëa priziou zod, ha c'hoaz eur wech tanvaet ganto doare an traou duhont, kalz a zo gwelloc'h ganto dilezel o c'harg eget risklout o buhez bep heur hag ober torfejou hudur dindan skeuden al lezen. Evit an derved gwech abaoue eur zizunvez, ar wetur-bost a ra ar zervich etre Kilbegan ha Mullingar a zo bet taget gant ar Sinn-Feinerien. Eur strollad tud goloed o bizaj hag armet mad a zo lammet war ar wetur ha dizammet anezi eus an holl lizerou a zeue a beurz ar Gouarnamant. Eur wetur-dre-dan a re ive servich ar post etre Strabane ha Castleberg a zo bet kenkoulz dalc'het ha goulonteret.

Pour la Bretagne par la chanson

L'art, dont la mission parmi les hommes est si belle, m'a toujours paru être l'un des moyens les plus efficaces qui se puissent concevoir pour attacher l'individu à son pays, lui faire tenir à sa nationalité, l'intéresser à la grandeur de l'un et de l'autre, et pour attirer à un pays les sympathies des étrangers cultivés.

Par la culture artistique nationale l'individu acquiert de nouvelles raisons sentimentales d'aimer le pays qui l'a vu naître ; cette culture lui découvre une quantité d'affinités inconscientes avec ses frères de race, lui donne la fierté de ses origines, et le désir de prolonger l'effort de ceux qui l'ont devancé. D'autre part, un étranger sera toujours plus porté à aimer un pays où de nombreuses émotions artistiques lui sont offertes. Ce qui fait par le monde la gloire impérissable de la France ce sont moins son histoire et les grands génies dont elle a doté la science, que les innombrables chefs-d'œuvre, qu'elle a inscrit depuis dix siècles au grand répertoire de l'art universel. On peut se trouver en conflit diplomatique ou économique avec un pareil pays, mais il est impossible de lui marchander sa sympathie et son admiration. Au plus fort de la guerre, les Allemands ont prouvé qu'ils admiraient toujours la France à travers son art national, en pillant ses richesses artistiques, et en continuant à jouer des œuvres lyriques françaises sur leurs grandes scènes.

La culture artistique nationale, le jeune Français l'acquiert toujours plus ou moins par l'école, mais nous, Bretons, qui subissons un système d'éducation ignorant complètement les plus élémentaires de nos aspirations nationales, nous ne devons pas perdre une occasion de développer en nous, en dehors de l'école, tous les sentiments susceptibles de nous faire nous mieux comprendre, mieux nous aimer et par conséquent de nous unir sur le terrain national ; nous ne devons pas perdre une occasion de donner à l'étranger une haute opinion de nous, et de lui démontrer la fausseté des idées reçues sur la « sauvagerie bretonne ».

Le *chant* et la musique peuvent nous être de précieux auxiliaires pour atteindre ces deux buts et leur action moralisatrice vient, au surplus, renforcer la noblesse de ce but.

En faisant connaître aux Bretons, frustes ou cultivés les tresors de leur poésie et de leur musique nationales qu'ils ignorent, ou dont ils ne possèdent que de très confuses notions, on leur révèle une Bretagne insoupçonnée dont ils ont lieu d'être fiers ; on leur prouve que leur langue si méprisée n'est pas seulement cet idiome que l'on baptise pour mieux l'assassiner de « vieux, sonore, rauque et expressif » mais un instrument incomparable pour un poète et un musicien véritables, une « parleure » dont il y a moins lieu de rougir que de s'ennorgueillir.

Pour appuyer ces affirmations, qu'il me soit permis de citer mon expérience personnelle.

La nature m'a doté, en compensation d'imperfections nombreuses, d'un filet de voix que l'on veut bien trouver juste et agréable. Ce filet de voix, je l'ai entièrement voué à la chanson celtique, et j'ose me flatter d'avoir gagné grâce à lui de nombreuses sympathies à la cause que je défends ici par la plume, en révélant à des centaines de Bretons l'unique douceur, et la multiple force d'expression de leur poésie et de leur musique.

Entre mille exemples, celui-ci me revient à la mémoire. Nous nous trouvions un jour, un ami bretonnant et moi, invités à déjeuner dans une maison bourgeoise, où, naturellement, la Bretagne était profondément ignorée. Mon ami, très lié avec notre amphitryon lui annonça qu'au dessert il pourrait me mettre à contribution pour quelques chansons bretonnes. Tout à coup, une voix trépidante d'indignation contenue s'éleva : « Du breton ! ah, non, tout de même, vous ne voudriez pas ; en bonne société ce ne serait pas convenable ». C'était la belle maman, qui pour prévenir le scandale jugeait bon de déjouer un projet si détestable.

Notez que cette vénérable douairière était « bretonnante ». Son gendre dut employer tous les artifices de la diplomatie familiale pour lui persuader qu'il ne pouvait s'agir que de choses « très bien », et enfin, le rouleau de musique dont je m'étais insidieusement muni fut déployé, posé sur le pupitre du piano, et la maîtresse de maison, excellente musicienne m'accompagna de très bonne grâce. Je juge inutile de dépeindre l'effarement de la belle-maman lorsqu'au lieu des « inconvenances » présumées elle entendit dans le plus pur breton des choses dont la valeur artistique dépassait de cent coudées celle des inepties parisiennes auxquelles les music-halls et les caf'-conc' condamnent journellement les gens de goût...

Au cours des tournées de propagande bretonne que nous poursuivons en Léon et en Trégor, le chant est naturellement l'un de nos moyens d'action les plus puissants. Tout notre auditoire vibre à l'unisson de nos chansons et les physionomies changent d'expression avec chaque couplet. Le frisson du beau parcourt cette foule tout entière, et lorsqu'elle s'égrène, elle est mûre pour la semence bretonne ; il ne s'agit plus que de la meubler comme il convient.

Le chant, Sésame du cœur des Bretons est aussi la clef d'or qui nous ouvre le plus facilement celui des étrangers.

A Rennes, par un auditoire où seuls quelques privilégiés me comprenaient, à Beaune par une salle exclusivement composée d'Américains et de Bourguignons, pour ne citer que les scènes « étrangères », les chansons bretonnes que j'interprétais furent *seules* redemandées ; et pourtant, il y avait aux programmes des chanteurs et chanteuses plus habiles et mieux doués que moi, et du chant de haute envolée, de Gounod, de Wagner, de Massenet etc...

Bretons éclairés, cultivons, vulgarisons notre poésie et notre musique nationales, ne perdons jamais une occasion de les révéler à nos compatriotes, et à ceux qui visitent notre pays. Reprenons la tradition de nos ancêtres armoricains et gallois qui émerveillèrent le Moyen Age des accords de leurs chants. Le réveil de notre pays s'accomplira ainsi dans la joie et dans la beauté. Ne vaut-il pas mieux qu'il en soit ainsi ?

F. GOURVIL.

Pask Loull Vras

(*Kendalc'h*)

Mont a rejomp dre ar vered, klask a rejont war an hent bras a ra an dro d'an iliz hag e leuriou an tiegeziou tro wardro ha betek er parkeier. Poan gollet. Ne gavjont e nep lec'h tamm ebet eus korf bras Loull.

Ar bezier a lavaras :

— « Ba ! ba ! Môna, mar kirit, me lavaro eun dra d'eoc'h ».

— « Lavar 'ta, Poez ! »

— « Lavaret a rit, Môna, n'eman ket Loull war hent Rom — hag eno marteze e faziet, — n'eo ket war an douar kennebeut, var va meno, eo d'eomp klask e relegou ».

— « Daoust ha perak 'ta, Poez ? »

— « E feiz sur, Môna, gouzout a rit pebez korf iskis en doa Loull, ho pried ! Bras oa evit gwir, mes ken tano, ker moan ! Me yafe e klaoustre eman Loull breman pe e-harz treid ar Pab, e Rom, pe d'an nec'h o c'hournijal etre diou goumoulen... »

Ha Môna dioc'htu da zevel he daoulagad da zellet en uhel. Ne welas avat nemet denved gwenn henvel ouz ar re a gaver en hor parkeier.

— « Pa vo kouezet an avel, marteze !.. eme an touller. Kreiz-de oa, poent meren, ha gwreg ar zakrist a bedas Poezevara da vont da zébri ar zouben ganti. O daou e tebjont hag ec'h evjont, o c'hôz gant ar paour kez Loull Vras, na petra 'ta !

V

Gwener ar Groas a dremenas tenval, sioul, ankenius, eur gwir dervez a ganv, daoust d'an nevez amzer a c'hlaze ar prajeier hag a lakae al lapoused da gana er girzier. Er mareou-ze, ar Vretoned a zouge d'an Otrou Krist kanvou bras endeün. Eus pep keriaden, eus pep ti, e teue tud d'an iliz da bedi dirak ar bez ha da skuilh daelou war boaniou Hon Zalver. Konta reer, zoken, e kavet neuze war ar mêziou plac'hed evel an hini ez an da gomz anezi aman.

Eun devezierez a Langazou a yeas da govez da vintin Sul Fask. Ar c'hovezour en e dammig prezegen a gomzas d'ezi eus Pasion ha maro an Otrou Krist benniget er gwener a-rôk.

— « Petra ! emezi meurbet souezet, an Otrou Krist a zo maro ? »

— « Ne c'houiec'h-hu ket ? »

— « Nan dâ, Otrou Person, ni a zo o chom ker pell eus ar vourc'h ! Ni a glev ar c'heleier bepred eiz dez varlec'h ar re-all ! Mar hon divije gouezet e vijemp deuet holl d'an obidou !... »

E Plougonan eo hon deus da ober, chomomp eta eta e Plougonan.

Bernioù tud en em zestume war dachen ar vourc'h, pòtred e du, plac'het gant mantellou hir.

Holl o doa da vont da govez. Meur a hini a reas diwar nij eur zell tost war ar goustians, rak n'oa ken kôz nemet eus Loull an dianket. Ti ar marc'hadour butun a oa leun kouch ; Milio Keïneg n'ehane da glabousat a-drenv ar podou gwen skrivet warno : butun korn, butunfri.

« Alo 'ta farserien, emezan, divalo eo d'an dud a iliz-se ober gwap ac'hanomp evel a reont. . Me oar e pelec'h eman Loull Vras oc'h ober e dro e Rom... En unan eus kambrchou an tour eo e tremen ar pôtr-se e amzer o tevi korniadou butun. Eus eun tu-all, Mòna, e vreg, a lavaro d'eoc'h en deus kaset gantan eun dorz vara, eur vouestad sardined, eur voutailhad gwin-ardant ha diou voutailhad jistr : peadra da dremen gwener ar groas hep treûtat ! »

Unan bennak 'velkent a gredas lavaret edo Mòna o ouela dourek l'he fried maro.

— « Ya ! ya ! Komzomp 'ta ive, markirit, eus an intanvez glac'haret-se ! Mont a raje, war e meno, da heul e fried, hag e keit-se e oa mall ganti disken da leina gant Poezevara, an touller beziou... Goulennit 'ta hoc'h-unan digant heman. Lavaret a rey d'eoc'h e unan n'en doa bet biskoaz eur seurt friko. . Loull ha Mòna ! hi ! hi komper ha komer ! en evelep sac'h !... Varc'hoaz, da zek heur, e welot Loull Vras o tisken eus e dour seder evel an heol. Hag e tiredo d'an Aval Aour da ober gwap ac'hanomp, k evet a reot anezan o lavaret :

— « Setu me, tud kez ! Bet oun e Rom war gein Mari-Jan ; mont a ra eta ar c'hleier da Rom !... »

— « Turbulutu ! Arabat dont da gonta traou evel-se d'inme !... Me a zo re goz, ha deskadurez vrao am eus !... N'oun ket eus ar re a vez tapet gant peg evel ar filiped... Va baro-me n'eo ket grêt gant ar balan a skub an ilizou... Anaout mat a ran kèr ar Pabed ; bet oun ebars, ya laouen ! ha n'eo ket kleier eo hon doa etre hon divesker, nan, fidamdousik, kanoliou eo ez oant, grêt int-i ive gant arem, gwir eo, mes gant arem hag a groz e doare-all !

Lezit da gas, gedal a ran hep aon ebet ho Loull Vras !... »

Da re-all e lavare c'hoaz :

— « A ! bet out du-ze eta, kamarad ? Sac'h an dien ! Komzomp aman eur pennadig. Bet out war ribl ar C'horso ? Gwelet ec'h eus chapel sant Sixt ha klevet an oferen e iliz sant Per ? Ha kastel krenv an El-mad oun bet ennan c'hoec'h sizun evel soudard ? Christo della Madone ! Ma teu Loull Vras a-benn eus e dôl, m'hen tou, me a yelo da govez disul ! » Milio Keïneg a lavaras kant gwech an traou-ze hed an dervez, da lavaret eo, ken aliez gwech ha ma teue tud-all en ti. En doare-ze e teuas a-benn da werza eun toullad brao a bakadou butun, hag ive da lakât douetans e kalon meur a hini war feiz ar zakrist...

(*Da heuilh*)

ANATOL AR BRAZ.

Troet en brezoneg gant PLUENZIR.



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Douarnenez, Le Folgoët, Lesneven.

Mardi. — Botsorhel, La Feuillée, Plabennec, Plouescat.

Mercredi. — Landivisiau.

Jeudi. — Hanvec.

Samedi. — Carhaix.

Avis

MM. les Eleveurs sont informés que conformémenj au vœu émis par le Conseil supérieur des Haras, le prix des étalons postiers ou de trait sera encore relevé aux achats de 1920.

Montroulez (Morlaix)

Le cours du beurre

Comme chaque année, les arrivages diminuent par suite des travaux de la récolte et les cours des beurres en gros étaient de 4 fr. 10 à 4 fr. 20 la livre au marché du 3 août Les beurres fermiers, au détail, devraient se payer de 4 fr. 50 à 4 fr. 75 la livre, suivant qualité.

Tribunal Correctionnel

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 30 juillet, a prononcé les jugements suivants :

Morlaix. — Blessures involontaires et excès de vitesse. — Pierre Decambes, 34 ans, conducteur d'automobile, le jour des courses, marchait à vive allure, quand une crevaison se produisit à la roue droite arrière, en passant la place Emile Souvestre. L'auto dérapa et se jeta sur le trottoir où furent blessés M. Delorme, chirurgien-dentiste à Lannion, atteint à la jambe droite, et Mme Delorme à la jambe gauche. Le tribunal acquitte le prévenu du chef de délit et le condamne à cinq francs d'amende pour infraction à arrêté municipal.

Ile-de-Batz. — Coups, outrages, tapage. — Michel Bohic, 48 ans, marin-pêcheur à Lenven, s'en est pris sans raison au blessé de guerre Cabioch, le traitant de fainéant et de lâche. Une autre fois, comme le garde-champêtre, M. Herry, intervenait pour protéger la fille du prévenu que son père avait frappée d'un coup de fourche, Bohic injuria grossièrement le fonctionnaire et le saisit par le bras en le menaçant. Plusieurs personnes durent intervenir. Bohic est condamné à un mois de prison et 11 francs d'amende.

Taulé. — Vol de Légumes. — Annette Guivarch, veuve Saillour, 41 ans, ménagère à Penzé, a pris des pommes de terre et un chou non encore détaché du sol, au préjudice de M. Saout. Six jours de prison avec sursis.

Cléder. — Falsification de permis. — Anna Nédellec, femme Appéré, 40 ans, cultivatrice à Kérizur, a cru pouvoir, étant illettrée, faire écrire un 8 à la place d'un 3 pour la date de son permis de circulation sur route pour 100 kilos de farine. Le tribunal la condamne à 25 francs d'amende.

Plougasnou. — Défaut d'affichage. Marie Gourvil, veuve Gourmelen, 75 ans, débitante et hôtelière au bourg, a omis d'afficher de façon apparente le prix des denrées mises par elle en vente. Vingt-cinq francs d'amende.

Vagabondage, mendicité, ivresse. — Allain Porhel, 58 ans, sans profession ni domicile fixe, déjà titulaire de dix-neuf condamnations à divers titres, reparaît devant le tribunal pour avoir mendié en usant de menaces, avoir été trouvé en état de vagabondage comme n'ayant ni domicile certain, ni moyens d'existence, et aussi en état d'ivresse publique et manifeste. Le tribunal le condamne à un an et un jour de prison et à cinq francs d'amende.

Brest. — Vol et tentative de vol. — Michel Forest, 24 ans, mécanicien à Brest, comparaissait pour avoir tenté de soustraire de la marchandise à la gare de l'Etat. Il était porteur d'une arme prohibée ; de plus, il avait voyagé sans billet. Le tribunal le condamne à six mois de prison et à cinq francs d'amende. Ses compagnons d'audience. Crocq, Quéméner et Cran, sont acquittés.

Naufrage

Le bateau qui devait faire le service de remorquage pour la Chambre de commerce de Morlaix, qui se rendait à Perros-Guirrec, a flambé au large de Primel. L'équipage a pu se sauver dans le canot du bord et a débarqué à Primel L'armateur est M. Farcy. Les pertes sont évaluées à 65.000 francs.

Un noyé

Le corps de L. Rivoal, 59 ans, employé à la ferme Guillerm-Bras, en Saint-Martin-des-Champs, a été retiré du bassin. On ignore s'il y a accident ou suicide.

Macabre découverte

Samedi dernier, les frères D., employés à l'usine de chicorée Devys, ayant eu besoin de descendre dans le puits de l'établissement, condamné depuis plusieurs mois, remarquèrent à la surface de l'eau quelque chose d'anormal. Après examen, ils acquirent la conviction qu'il s'agissait de débris humains. Le lendemain, munis d'outils, ils réussirent à les mettre à jour. Après déclaration d'usage, une rapide enquête permit d'établir que le cadavre, d'ailleurs entièrement décomposé était celui du jeune Le Men, 17 ans, disparu depuis 20 mois, habitant Troudousten, et embauché à l'usine en novembre 1918, il disparut brusquement quelques jours après son entrée ; la famille demanda qu'on fit des recherches mais celles-ci furent vaines ; le puits où le cadavre fut retrouvé avait lui-même été exploré, mais sans résultat. La famille du défunt ne semble pas croire à la possibilité d'un suicide ; cependant, comme ses occupations ne l'appelaient pas vers ce puits, d'ailleurs hermétiquement clos, et que le temps lui a manqué pour se faire des relations à l'usine, le suicide ou un accident incompréhensible sont seuls à envisager. En tout cas, le permis d'inhumer fut délivré, et les obsèques de Le Men ont eu lieu à Ploujean, mercredi.

Tribunal de Commerce de Morlaix

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Morlaix, a l'honneur de rappeler à tous les commerçants : « Négociants en gros ou en détail, fabri- « cants, hôteliers, restaurateurs, cafe- « tiers, débitants, banquiers, agents « d'affaires, commissionnaires, façon- « niers, loueurs de voitures ou d'auto- « mobiles, etc... », qu'aux termes de la loi du 18 Mars 1919 et du décret du 15 Mars 1920, ils sont tenus dans le mois de l'ouverture de leur fonds de commerce ou de l'acquisition par eux faite d'un fonds de commerce, de requérir, du greffier du Tribunal de Commerce, dans le ressort duquel ce fonds est exploité, leur immatriculation dans le registre du commerce. Dans les six mois qui suivront la mise en vigueur de la présente loi, c'est-à-dire du 1er juillet au 31 décembre 1920, l'immatriculation doit être requise par tous les assujettis exerçant le commerce avant le 1er juillet 1920.

Taxe et émoluments.

Décret du 15 mars 1920, article 18.

Loi du 26 juin 1920, article 5, § 2.

Taxe : Il sera perçu au profit du Trésor, pour chaque immatriculation, une taxe de 10 fr Pour les sociétés dont le capital social est supérieur à 100.000 fr., la taxe sera augmentée d'une taxe proportionnelle fixée à 0 fr. 01 par 1.000 fr., du capital social.

Emoluments : 2 fr., à titre de remboursement, de frais, de registres, reliures, formules et formalités a remplir d'office par le greffier.

1 fr, au même titre pour l'Office national de la propriété industrielle.

1 fr, à titre d'émolument pour le greffier.

0 fr. 75 à titre d'émolument pour l'Officiel national de la propriété industrielle. Pour toute lettre qu'il écrit à l'occasion des formalités prévues par la loi, le greffier perçoit un émolument de 0 fr. 50, majoré des frais de poste qu'il a déboursés.

Côte et paraphe des livres.

Décret du 29 décembre 1919. Journal Officiel du 7 janvier 1920. Loi du 25 Juin 1920.

Il est alloué au greffier pour la côte et le paraphe des livres un émolument de 2 fr. 25 majoré d'un droit fixe de 0 fr 80 pour remboursement de timbre (répertoire), soit 3 fr. 05.

Les immatriculations seront reçues, au greffe du Tribunal de Commerce de Morlaix, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 heures à 11 heures 1/2, et de 14 heures à 17 heures. Les lundi et mardi étant réservés par le greffier pour transcrire sur les registres les immatriculations reçues et délivrer à l'Office national les extraits prévus par la loi.

Les formules d'immatriculation peuvent être adressées par la poste sous pli recommandé au greffier. Dans ces conditions la signature de l'assujetti, doit être légalisée par le maire de sa commune, et un extrait de ses contributions, doit être joint aux formules d'immatriculations, ainsi que le montant de la taxe et des émoluments dus pour l'immatriculation.

Pour avis :

Le President, F. PERROT.

Historique des Régiments

1°) Les Militaires des 138e R. I. et 90e R. I. T. présents dans ces corps au 11 novembre 1918.

2°) Les Militaires qui n'étant pas aux corps à cette date y ont été cités.

3°) La famille des militaires tués alors qu'ils comptaient à l'un de ces corps, recevront sur leur demande adressée au Chef du B. S. C. du 138e R. I. à Magnac, Laval, Haute-Vienne, un historique du régiment.

Fédération Régionaliste de Bretagne

—o—

La Fédération Régionaliste de Bretagne dont le Congrès annuel est définitivement fixé du **15 au 20 Septembre** organisé à Morlaix dans les locaux gracieusement mis à sa disposition par la municipalité, une exposition d'Industries et d'Arts bretons :

Peinture, Sculpture, Arts décoratifs, Dentelle, Broderie, Ameublement, Comestibles, etc., etc ..

Tous les bretons et les amis de la Bretagne intéressés au développement artistique et économique de notre pays sont conviés à y collaborer.

S'adresser pour tous renseignements à M. Gourvil, Rédacteur de *Mouez ar Vro* Secrétaire général du Congrès, 33, place Thiers, à Morlaix.

Décoration belge

Par arrêté en date du 12 avril 1920, Sa Majesté le Roi des Belges a conféré à Mme Alexis Fruit, née Mellot Léontine, femme du Sous-Préfet de Morlaix, la « Médaille de la Reine Elisabeth », pour reconnaître le dévouement dont elle a fait preuve dans les œuvres de « Guerre ».

M. Le Consul de Belgique à Brest vient de faire parvenir à Mme Fruit, à la date du 28 juillet, le Brevet et les insignes de l'Ordre.

En les lui tranmettant, avec ses félicitations personnelles, M. Le Consul de Belgique remercie, dans une lettre officielle, Mme Fruit « du dévouement qu'elle a apporté à secourir les Belges victimes de l'invasion allemande et réfugiés en Bretagne.

Dans les Syndicats

Les syndicats qui percevaient des cotisations le dimanche avisent leurs adhérents de vouloir bien venir pendant les mois d'août et septembre, apporter leurs cotisations le dernier samedi du mois et le 1er samedi du mois suivant.

Les trésoriers de ces syndicats dont : le Bâtiment, l'Industrie et Commerce, la Métallurgie et la Boulangerie se trouveront à la disposition des camarades de 20 h. à 22 h.

D'autre part, le trésorier du *Bâtiment* se tiendra à la disposition des retardataires, dimanche matin de 9 h. à 11 h. pour leur permettre de se mettre à jour de leurs cotisations.

« Union syndicale »

Le Bureau de l'Union avise les membres du Comité, qu'une réunion aura lieu au Temps Perdu le mardi 10 août 1920 à 20 h. précises

A l'ordre du jour : différentes questions importantes.

Chambre de Commerce de Morlaix

L'Office National du Tourisme a adressé aux Chambres de Commerce un modèle du chèque de voyage créé par la Banque de France.

Les commerçants et les hôteliers qui désireraient en prendre connaissance, le trouveront à leur disposition aux bureaux de la Chambre de Commerce ; (Hôtel de Ville, 2me étage.

Le Président, A. Artur.

Adresse au Gouvernement et au Président de la République

Les Membres du Conseil d'Arrondissement de Morlaix, réunis hors séance, à l'issue de la première partie de leur session de 1920, profitent de cette première réunion, après le renouvellement du mandat de leur assemblée, pour affirmer, à l'occasion du très prochain cinquantenaire de la République, leur indéfectible attachement aux institutions républicaines, aux principes d'ordre, de progrès et de liberté qui en sont la base, pour adresser à Monsieur le Président du Conseil et au Gouvernement l'assurance de leur entier dévouement et prier Monsieur Paul Deschanel, Président de la République, d'agréer l'expression de leurs sentiments de confiance et de respect, avec leurs vœux les plus ardents et les plus sincères pour le prompt et complet rétablissement de sa santé.

Vive la France ! Vive la République !

Anciens Combattants, Mutilés et Réformés de la Grande Guerre Veuves, Orphelins et Ascendants

(Union Fédérale)

Des gardiens de cimetières militaires sont demandés pour la zône des armées.

Pour tous renseignements, s'adresser, 12, Grand'Rue. Le bureau est ouvert de 3 h. à 7 h et le samedi toute la journée.

* * *

Le sociétaire Le Gac, Pierre, ex-soldat au 118e Régiment d'Infanterie, mle 2 955, classe 1911, est prié de passer au bureau le plus tôt possible

Société Amicale de Morlaix

Avis. — Le Président de la Société Amicale a l'honneur de rappeler à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, que la réunion du Conseil aura lieu samedi prochain 7 août à 20 heures, à l'Hôtel de Ville. Ils sont priés de vouloir bien y assister

Il rappelle également que le Trésorier sera à la disposition des Sociétaires pour recevoir les cotisations le jeudi 12 août, de 20 heures à 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

Assistance aux vieillards

Les allocations d'assistance aux vieillards et incurables seront payées dans le courant de la semaine prochaine par M. le Receveur du bureau de bienfaisance.

Carnet de mariage

Lundi matin, M. Châtel, maire de Morlaix, a célébré le mariage civil de Mlle Marie Caro avec M. Albert Phillipot, instituteur, chevalier de la Légion. Les témoins étaient : pour la mariée, M. Jean-Baptiste Caro médecin de la marine ; pour le marié, M. Pierre Barbelenet, professeur honoraire. La bénédiction nuptiale à été donnée aux nouveaux époux en l'église paroissiale de Saint-Martin, au milieu d'une nombreuse affluence.

« La Guingampaise » à Morlaix

Dimanche matin les Morlaisiens ont eu la bonne fortune d'entendre un concert donne sur le kiosque de la place Thiers par la musique de Guingamp, de passage dans notre ville en se rendant par camions automobiles en excursion à Carantec.

Pendant une heure et demie, l'excellent orchestre dirigé par M. Gretry dont la réputation de maëstro est bien connue, nous a fait goûter tour à tour un *Allegro* militaire d'Allier, le prélude de *l'Arlésienne* de Bizet, *Andalucia*, trois phases des *Erynnies* de Massenet, *Benvenuto Cellini* de Diaz, avec chant de M. Stéphan dont tous ont été heureux d'applaudir la superbe voix de baryton, le *Ballet de Coppelia* de Délibes, et la *Marche de Tannhauser* de Wagner.

Nos compatriotes ont ménagé à la brillante phalange guingampaise le chaleureux accueil qu'elle méritait. Toutes nos félicitations aux artistes et à leur chef pour la composition et l'exécution de ce programme

THÉATRE MUNICIPAL

On nous annonce pour Mardi prochain la « **Revue du Front** » pièce à grand spectacle qui ne manquera pas d'attirer une foule dans notre salle municipale.

* * *

« La Danseuse Eperdue d'Amour »

de René Fauchois

M. René Forval, l'impresario de la tournée des « Nouveaux Riches », nous donnera, le dimanche 15 août, à 8 h 1/2, « *La Danseuse Eperdue d'Amour* », de M. René Fauchois Cette curieuse pièce est une étude de mœurs gaie et spirituelle. M. Forval nous réserve des surprises au point de vue de l'interprétation.

Cette pièce, un peu spéciale, a obtenu, à Paris et en province, un succès considérable. Il est vrai qu'elle contient, en même temps que des scènes osées, des scènes d'amour charmantes et sentimentales. L'auteur a pris l'action sur le vif. Et c'est un vrai régal que d'entendre pendant trois heures ce dialogue piquant et étincelant d'esprit.

Rappelons qu'il est prudent de ne pas amener de jeunes filles.

Mouvement de la population

du 29 Juillet au 5 août 1920

Naissances

Henri Favre, fils de Albert et de Marie Durand, 15, quai de Tréguier. — Marcel Nicolas, fils de Jean et de Joséphine Donval, 37, rue Villeneuve. — Marie Morvan, fille de François et de Marie Urvoas, 28, Château-Hospice. — Marcelle Le Coz, fille de Auguste et de Marcelle Le Goff, 7, Grand'Rue. — Marie Le Guen, fille de François et de Célestine Guézec, 35, rue Longue. — Roger Bodiger, fils de François et Renée Stanc, 5, rue de Ploujean. — Guy Le Meur, fils de Jean et de Marie Léger, Château. — Alexandre Le Gall, fils de René et de Marie Simon, 4. rue St-Melaine. — Jean Le Gall, fille de Hippolyte et Anne Fouliard, 11, rue des Bouchers.

Publications

Jean Guengant, journalier, et Marie Mévé, cigarière. — Yves Guéguen, imprimeur, et Marie Lévite, couturière. — Gaston Corre, docteur en médecine et Marthe Livinec, s. p.

Mariages

Louis Peuven, second-maître fourrier, et Marie Boschet, cigarière. — Albert Philippot, instituteur, et Marie Caro, s. p. — Marcel Rouazé, dessinateur, et Louise Cauzanet, s. p.

Décès

Adèle Scouarnec, épouse de Victor André, 12, Chemin de l'Hospice, 26 a. 9 m. — Jeanne Priser, épouse Aubert, 8, rue des Vignes, 27 a. 3 m. — Marie Corp, femme Poloce, 12, impasse Perrot, 44 a. — Madeleine Déniel (Château), 8 a. — Lucienne Bricaud, 6, rue au Fil, 2 a. 2 m. — Anna Floch, femme Bourven, 59, rue Longue, 37 a. 9 m. — Sulpice Bricon, 13, rue de Ploujean, 35 a. 11 m. — Maguerite Lozach, veuve de Pierre Quéméner (Château), 87 a. 4 m. — Jean Le Menn (Château), 49 a. — Marie Kérouanton (Château), 39 a. — Philomène Guézec (Château), 15 a. 11 m. — Efflam Le Naour, 17, rue St-Melaine, 5 a. 6 m.

Morts pour la France

Le tribunal a déclaré constant le décès des militaires dont les noms suivent :

Louis Le Roux, (à Nazareth, Belgique). — Lucien Manach, du 19e de ligne, disparu à Maissin (Belgique). — Jean Louet, sergent, 19e de ligne, disparu à Maissin (Belgique). — Prosper Querné, disparu à Ville Tourbe (Marne), le 15 septembre 1914. — Pescher Auguste, époux de Marie Borde, caporal, disparu à Fossé, près Amblay (Aisne). — Le Berre Pierre, disparu, décédé à Vacherváriville (Marne), le 4 septembre 1917. — Milbéo René, décédé en Grèce, (Hôpital), le 16 octobre 1918. — Le Goff François, décédé le 5 octobre 1918, à Exinou, (Macédoine Grecque) — Gras Joseph, époux de Marie L'Hermite, caporal, disparu à Nanteuil-le-Haudoin, le 9 septembre 1914. — Jégou Yves, époux de Marie Fouillard, (Transcription).

PLOUÉZOC'H

Le concours de tir. — Voici les résultats du concours de tir organisé à l'occasion de la fête patronale de Plouézoc'h.

Elèves. — 1er, Jean Troadec. 4 fr. ; 2e, Jean Berthou, 3 fr. ; 3e, Pierre Guyader, 2 fr 50 ; 4e, Jean Poisson, 2 fr. ; 5e, Yves Mell, 1 fr. 50 ; 6e, Jean Le Dru, 1 fr. ; 7e, Pierre Perff, 0 fr. 50.

Pupilles (maximum 30 points). — 1er, Jean Berthou, 29 points, 6 fr. ; 2e, Jean Poisson, 29 p., 4 fr. ; 3e, Guillaume Réguer, 28 p., 3 fr ; 4e, Pierre Boulven, 27 p., 2 fr. 50 ; 5e, Joseph Disez, 27 p., 2 fr.

Sociétaires (maximum, 30 points). — 1er H. Cras, 30 points, 12 fr. ; 2e, P. Cras, 29 p., 8 fr. ; 3e, Paul Féat, 29 p., 6 fr. ; 4e, J. Réguér, 20 p., 5 fr. ; M. Moreau, 29 p., 4 fr ; 6e J. Thomas, 29 p., 3 fr. ; 7e P. Morvan, 29 p., 2 fr. ; 8e, Y. Lacher, 29 p., 1 fr.

Concours public (maximum 40 points). 1er M. Barazer, 38 points, 20 fr, ; 2e M. J. Thomas, 38 p., 12 fr., 12 fr. ; 3e, M. Paris 37 p., 8 fr. ; 4e M. Braouézec, 35 p., 5 fr.

Concours d'honneur, offert par M. Le Maire. — Pupilles : J. Disez, 5 fr. ; Sociétaires : M. Thomas, 5 fr. ; concours public, M. Paris, 5 fr.

PLOUGASNOU

L'Académie vient d'accorder un prix de vertu de 2.000 francs à Mlle Jeanne Rédou, de Terrénez, pour son dévouement et son courage pendant la guerre. A la mobilisation, cette jeune fille a remplacé, sur le bateau de son frère, les deux matelots appelés à l'armée ; pendant cinq ans, elle a battu la mer par tous les temps. Un soir, vers dix heures, par une très grosse mer, son père venant de monter comme pilote à bord d'un vapeur anglais, elle a gouverné seule le bateau du large de l'Ile-de-Batz jusqu'au port, forçant son jeune frère, que la peur faisait pleurer, à exécuter les ordres qu'elle donnait ; les vieux loups de mer qui, du port, suivaient à la jumelle les manœuvres du bateau de Rédou, restèrent émerveillés du sang froid de cette jeune fille. Le père Rédou, d'ailleurs, qui a treize enfants vivants et dont l'unique ressource est ce bateau, préfère Jeanne à bord que tout autre matelot. Mlle Jeanne Rédou, 23 ans, l'aînée de cette famille, a encore des actes de bravoure et de sauvetage à son actif Aussi nous adressons à cette vaillante jeune fille nos plus vives félicitations.

PLESTIN

Concert artistique du TI-KANIRI BREIZ. — Le concert donné dimanche sous les Halles a obtenu le plus vif succès. Toutes les places assises étaient occupées rapidement et un grand nombre de personnes durent rester debout. M. Gourvil ouvrit la séance en expliquant le but poursuivi par le groupe d'amateurs, qui porte le nom de *Ti-Kaniri Breiz* : faire mieux connaître la Bretagne, sa langue, sa poésie et sa musique à nos compatriotes, pour les attacher à leur pays, et, d'autre part, révéler aux étrangers de passage les diverses ressources artistiques de la Bretagne Puis il chanta tour à tour, en les précédant d'un bref commentaire, les mélodies les plus représentatives des différents peuples celtiques, tantôt en breton, tantôt en français, voire même en anglais et en gallois ; bretonnes, galloises, irlandaises et écossaises furent vivement goûtées et applaudies. Le barde Pipi Talon qui chanta exclusivement en breton fit la joie de l'auditoire bretonnant en interprétant ses propres productions et celles de notre ami Rolland, de Guerlesquin.

Th. Guyomarc'h détailla avec tout le métier d'un professionnel de talent les strophes de *Sant Erwan ar Wirione* et du *Mennad* du même Rolland.

Le piano était tenu par Melle Seguire, une touriste dont le talent n'a d'égal que la parfaite bonne grâce, et qui voudra bien trouver ici l'expression des remerciements des organisateurs de la séance. Ceux-ci ont tout lieu de se féliciter du succès de cette première manifestation estivale, qui les incite à recommencer pour le plus grand bien de la Bretagne.

LE MOUSTOIR

Fête Nationale. — La jolie commune du Moustoir, organise de nouveau cette année une fête à l'occasion de la Fête Nationale. Rappelons que les fêtes du Moustoir, attirent toujours un grand public de toute la région et spécialement la jeunesse de Paule, Maël-Carhaix, Tréffrin, Tréhivan, Plouguer et même Carhaix Cette fête aura lieu le dimanche 8 août. Voici en quelques lignes, le programme :

A la sortie de la messe, vers les onze du matin, nombreuses courses pédestres pour enfants ; à midi, Banquet par souscriptions ; dans l'après-midi, courses de chevaux, communale, cantonale et régionale ; courses de bicyclettes ; courses à pied pour hommes, femmes et enfants ; concours de tir et de palets ; concours pour les fumeurs ; concours pour les buveurs de cidre et les mangeurs de ficelle ; lutte pour les jeunes gens ; pierre pesante ; perche ; concours de costumes bretons.

La distribution des prix se fera à la salle de la Mairie à sept heures précises.

Danses bretonnes au son de l'accordéon près des débits Le Caroff et Mercier, au haut du bourg. De nombreux mouchoirs seront distribués aux femmes comme primes et des paquets de tabac aux hommes. Le soir, un grand bal champêtre clôturera cette fête.

CARHAIX

Ecole Supérieure et Professionnelle des Filles, de Carhaix

Voici les résultats aux examens de l'année scolaire 1919 1920 :

Certificat d Etudes (cours p éparatoire. — Jeanne Baron, Marie Callarec, Anna Flohic, Jeanne Le Goff, Pauline Le Moigne, Renée Bellec, Angélina Le Goff, Esther Le Roux, Alice Kerloch.

Bourse d'enseignement primaire supérieur. — (Reçues), Herveline Abautret, Madeleine Le Brigant, Fernande Lucas, Rosa Le Couédic, Hélène Lucas, Paule Flers, Marie Pichon, Jeanne Torillec, (admissible) : Marie Paul.

Brevet supérieur. — 2 présentées. — (Reçue) : Marie Tilly, (admissible) : Marie Guyader.

Bourse d'enseignement primaire supérieur. — Ordre de mérite : Yvonne Uruguen, Victorine Inizan, Marthe Guyard, Hélène Masson, Armande Morvan, Anna Masson, Célestine Rolland, Mélanie Cavan, Marie Le Coz, Hélène Guézennec, Victorine Madec, Madeleine Evano, Hélène Le Borgne, Yvonne Guéguen, Germaine Gourmelon, Louise Guillesser, Marie Le Boulch, Jeanne Cudonnec, Marie-Anne Le Coz, Yvonne Le Guédès.

Brevet élémentaire. — Marthe Guyard, Yvonne Uruguen, Germaine Gourmelen, Hélène Le Borgne, Angélique Corbel, Marie Canévet, Blanche Georgelin, Anna Masson, Célestine Rolland, Madeleine Seznec, Marie Le Boulch.

Concours d'admission aux Ecoles Normales. — Angèle Adelin, Marthe Guyard, Yvonne Uruguen, Armande Morvan, Marie Bon ou, Célestine Rolland.

Reçues sur la liste supplémentaire : Emma Louandre, Pauline Bastard, Victorine Inizan, Louise Cariou, Hélène Guézennec, Anna Masson, Marie Le Coz, Marie Borvon.

Cours professionnels. — Diplôme de Sténo-Dactilographe. — Mlles : Bourguin, Madec, Marie Poulhet, Germaine Guyader, Marie Canévet, Yvonne Le Guillou, Marie Jeanne Montfort, Angélique Corbel.

Concours des Postes — 1919 — Dames Employées : Yvonne Rungoat, Marie Le Goff, Marie-Jeanne Henry.

PLOUGASTEL-DAOULAS

Malgré le temps incertain, les fêtes de Plougastel ont remporté le plus grand succès. Le samedi soir, la retraite aux flambeaux, avec le concours des clairons de la flotte, fut suivie par une foule compacte.

Le dimanche, la fête commença par un service solennel à la mémoire des morts pour la Patrie, auquel vint assister une grande partie des habitants de la commune. Ensuite vint la course au trot attelé, qui réunissait six des meilleurs chevaux de la région. Les primes offertes au contrôle de Daoulas sont très disputées : la 1re, qui est de 50 fr., revient à *Joinville*, la 2e, 30 fr., est gagnée par *Edouard*, et la 3e, 20 fr., par *Histoire de rire*. Trente minutes d'arrêt et les chevaux repartent pour Plougostel. Les concurrents, aux applaudissements d'une foule immense, franchissent la ligne d'arrivée : 1er *Edouard* à M. Larsonneur, du Conquet ; 2e *Histoire de rire*, à M. Aubert, de Plougastel, à 50 mètres ; 3e *Joinville*, à M. Appery, de Guipavas, à 100 mètres ; 4e *Plougastel*, à M. Jean Le Nan, de Brest, à 200 mètres ; 5e *Valtaise*, à M. Guivarc'h de Guipavas ; 6e *Belle Mirette*, à M. Guivarc'h, fils. Les 33 kilomètres du parcours ont été effectués en 1 h. 5'. Voici les résultats des autres courses : Course de bicyclettes (communale) : 1er Quéré ; 2e Jean Gallou ; 3e Herrou. Course de chevaux, au galop, (régionale) : 1er *Passe-Partout*, à M. Appery ; 2e, *Risque-Rien*, à M. Bervas ; 3e *Landelot*, à M. Fustembert. Courses de bicyclettes (régionale) : 1er Maguet, 2e Saliou, 3e Jaffredou. Course à pied (régionale) : 1er Kermarrec, 2e Cozic, 3e Le Berre, 4e Michel. Les jeux divers ont été très réussis. Le concours de tir, favorisé par une éclaircie dans l'après midi, a obtenu un plein succès, grâce au précieux concours apporté par M. Alexis Salaün, de la *Brestoise*. Voici les noms des gagnants : 1er, François Quéau, 50 points ; 2e, Madec, 50 ; 3e, Souquet, 48 ; 4e, Le Ven, 48 ; 5e, Le Gall, 47 ; 6e Jean Quéau, 45 ; 7e, Tallec, 44 ; 8e Pavec, 43 ; 9e, Joseph Pennec, 42 ; 10e, Foulon, 41. La fête s'est terminée par un grand bal, salle de l'Hôtel d'Arvor, qui fut trop petite pour contenir les nombreux couples. Merci à tous les généreux donateurs. — *Le Comité.*

BIBLIOGRAPHIE

OCCASION

LEON PALUSTRE. — **La Renaissance en France**, Tome III. *Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Aunis et Saintonge.* Vol. non broché. Grand in-folio 445×330 mm. de 316 pages, illustré de nombreuses gravures et eaux fortes dans le texte. 22 eaux fortes en hors texte sur papier de luxe dans le format de l'ouvrage. Parmi ces dernières, 9 reproduisent des monuments de Bretagne, à savoir : *Le Clocher de Pleyben, La Sacristie de Bulat, Le Porche de l'Eglise de Bodilis, L'Ossuaire de Saint-Thégonnec, La Fontaine de Saint-Jean-du-Doigt, Le Tombeau de François II, duc de Bretagne, Le Tombeau de Dol, Le Château de Kerjean, Le Château de Châteaubriand.*

Publié en 1885, chez Quantin à Paris, à 160 fr. le vol. Prix, 55 fr., port en sus. (poids 5 kilos). Les eaux fortes en hors textes valent à elles seules plus que le prix demandé.

(S'adresser à *Ti-Breïz*, 33, Place Thiers, Morlaix.)

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix

VENTE

Mobilière

LE 24 AOUT 1920

à 13 heures et jours suivants s'il y a lieu

Au Château de Rosampoul

En St-Eutrope

COMMUNE DE PLOUGONVEN

Meubles meublants et objets mobiliers, lits, armoires, commodes, bahuts, tentures, portières, rideaux, antiquités, grande tapisserie, horloge, Boulle marqueterie, huche panneaux gothiques, porcelaines et faïences (Chine, Delft, Chantilly, Moustiers et Quimper), gravures, cristaux ;

Pistolet, révolver, carabine Martini, niveau d'eau pour arpenteurs, sièges de jardin, baignoires et chauffe bains, grande lessiveuse, cheminée prussienne, poêle de vestibule, fourneau à repasser, bascule, tarare, grand char à bancs (neuf), petite, charrette, râtisseuse, nombreux harnais de maître et accessoires et quantité d'autres objets.

Consulter les affiches.

Les propriétaires de :

VILLAS MEUBLÉES

situées au bord de la mer ou à l'intérieur, sont instamment priés d'adresser tous renseignements utiles sur leurs établissements à M. F. Gourvil, secrétaire du *Syndicat d'Initiative* de Morlaix et du *Nord Finistère*, 33, place Thiers, Morlaix.

Etudes de Me COURSIN, docteur en droit, Avoué à Morlaix (Successeur de Me KERNEIS) et de Me LE BAIL, Notaire à Morlaix.

VENTE

de biens de Mineur

En l'Etude et par le ministère de Me LE BAIL, notaire à Morlaix.

Le Vendredi 20 Août 1920 à 2 h. de l'après-midi

En la Commune de Saint-Martin-des-Champs

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, dite **« La Bonne Rencontre »**, sise au Cun, sur la route de Morlaix à Saint-Thégonnec, comprenant maison à usage d'habitation et de commerce, crèche à vaches, soue à porcs, une grange, une cour close de murs ; une pièce de terre ou jardin, le tout d'une contenance de 50 ares environ ; et, en la commune de Pleyber-Christ, **une prairie** d'environ 12 ares.

Mise à Prix : 10.000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LE BAIL, Notaire.

A VENDRE

Stérilisateur : *marque Salvator*, de la Compagnie Aéro-Hydrolique, rue d'Alésia, débit moyen 100 l. à l'heure, dépense de gaz insignifiante.
Prix de vente : 2.800 francs.

Machine à gazéifier pouvant marcher au moteur ou à bras.
Prix de vente : 500 francs.

Tireuse Iso-Barométrique.
Prix de vente : 250 francs.

Petite tireuse ordinaire.
Prix de vente : 125 francs.

Tous ces appareils sont en parfait état de marche et ont peu servi. Tous ces appareils sont livrables à Brest.

Pour tous renseignements s'adresser au journal. — No 1569.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

Quelques mots sur l'Irlande

De toutes parts, des lecteurs nous demandent de consacrer régulièrement une rubrique de notre journal aux événements d'Irlande, dont il est presque impossible de discerner la portée exacte à travers la lecture des journaux parisiens alimentés de nouvelles tendancieuses par les agences londoniennes. A l'exemple de notre excellent confrère l'*Union Agricole*, nous tâcherons de donner ici un aperçu de la situation dans notre malheureuse sœur celtique, victime de la plus effroyable oppression qui ait jamais pesé sur un pays.

Nos lecteurs ont pu voir dans nos colonnes, il y a quelques mois (1), le remarquable interview que M. G. Gavan Duffy, envoyé à Paris de la République Irlandaise a bien voulu donner à notre journal ; il leur a exposé dans ses grandes lignes et dans son horreur tragique le problème irlandais ; mais nous devons à nos frères martyrs d'y revenir le plus souvent possible, pour éclairer sans relâche l'opinion bretonne, et hâter de nos faibles moyens la fin d'un état de choses honteux pour la civilisation moderne.

En résumé voici où en sont les choses :

L'Irlande avait fondé pour sa libération sur la conférence de la paix, des espoirs qui ont été entièrement déçus.

Les Anglais ont réussi à y faire considérer la question irlandaise comme exclusivement *domestique* alors que dans son essence, cette question est parfaitement internationale. Par l'effet d'une pleutrerie, qui n'ajoutera rien au prestige de la France libératrice, et dont au surplus l'Angleterre ne sait nul gré à notre pays, nos gouvernements successifs se défendent de toute représentation même purement platonique et amicale vis-à-vis des oppresseurs d'un pays qui a toujours porté à l'extrême le culte de la France.

C'est au point que de peur de porter ombrage à nos grands « alliés », le délégué que le gouvernement élu d'Irlande a envoyé à Paris n'est pas officiellement reconnu par notre gouvernement, alors que De Valera, président de la République irlandaise est traité en Amérique comme l'égal des souverains, et que New-York lui a décerné le titre de citoyen honoraire. La France avait cependant, aux conférences de Hythe, de Boulogne et de Spa, au cours desquelles elle s'est fait royalement rouler par les Anglais et les Boches la main dans la main, tout intérêt à rabattre l'arrogance britannique en prononçant le seul nom de l'Irlande. Nous voulons bien espérer, pour le bon renom des traditions françaises, que cette injuste indifférence du gouvernement vis-à-vis de la question irlandaise ne saurait se prolonger indéfiniment.

En tout cas, Erin, semblant ne plus attendre le salut que d'elle même, continue avec acharnement pour son indépendance une lutte séculaire qui jamais ne s'est complètement calmée, et dont, à notre connaissance, aucun pays ne peut offrir l'équivalente

Après avoir longtemps gardé le silence sur ces événements, les grands quotidiens, bretons, hélas ! et autres reproduisent maintenant sous le titre mensonger : **La guerre civile en Irlande**, les nouvelles de source anglaise qui leur sont adressées par les agences.

Avec les Irlandais, nous protestons de toutes nos forces contre ces termes de *guerre civile* et de *rébellion*. Lorsque les *sinn finners* font sauter un poste de police, brulent un bureau de perception, tirent des coups de feu sur des automobiles militaires, ils n'agissent pas en rebelles et ce ne sont pas des actes de banditisme qu'il faut leur imputer. Les Irlandais ne sont pas en guerre entre eux, ne combattent pas leur armée nationale et ne se dressent pas contre des lois que leurs ancêtres auraient codifiées ; ils sont en guerre contre une puissance qui leur aussi étrangère qu'à nous l'Allemagne, une puissance qui leur a fait cent fois plus de mal que les Boches ne nous en ont fait ; ils dressent contre une constitution que leurs ancêtres ni eux n'ont jamais acceptées, et qu'ils n'ont jamais caché leur volonté de briser ; ils combattent par tous les moyens au triomphe d'un idéal sacré devant lequel tout homme libre devrait se découvrir respectueusement.

Il est assez pitoyable de voir tel politicien de chez nous qui a plein la bouche de mots de « Démocratie et République », contester aux Irlandais le droit de combattre pour leur liberté, et se ranger ainsi résolument sous les plis du drapeau le plus impérialiste qui flotte à présent sur l'univers. Il est aussi pitoyable de rapprocher les actes actuels d'un Lloyd George, des paroles qu'il prononçait aux Communes en 1910 :

« J'ai du sang celtique dans les veines... Le Celte a l'amour irrésistible de la liberté. Il peut être foulé aux pieds et il l'a été. Il peut être opprimé et Dieu sait s'il l'a été. Mais vous ne pourrez jamais éteindre sa passion pour la liberté. Piétinez-le dans la boue, et les enfants de ses enfants se lèveront avec des mots d'ordre et de liberté aux lèvres ».

Ah ! les paroles !

Mais qu'est devenu depuis le sang celtique que M. Lloyd George avait dans les veines lorsqu'il n'était que *Chancellor of the Exechequer* ? Aurait-il été transfusé pour du sang saxon, que le petit avocat de Criccieth soit devenu le champion de l'impérialisme contre lequel combattirent jadis ses nobles ancêtres Owen Glendwr et Llewelyn ?

F. GOURVIL

(1) Numéros 27-28-29 de *Mouez ar Vro*.

MOUEZ AR REAL

· Revue de la Presse ·

La crise du papier

Nous avons assez souvent à nous en occuper dans ce journal, parce que c'est l'une de celles qui doivent le plus fixer l'attention de ceux qui se préoccupent de l'avenir intellectuel d'un grand pays. *Mouez ar Vro* en souffre particulièrement, et il n'est pas certain qu'elle puisse indéfiniment lui faire face. De l'*Opinion* du 24-7-30 nous découpons l'articulet suivant qui souligne de façon frappante l'acuité de cette crise :

La France consomme 800.000 tonnes de papier par an, dont elle importe 500.000.

Or, depuis soixante ans, les Anglais fabriquent et emploient du papier d'alfa. En Algérie, il y a environ 5 millions d'hectares d'alfa, dont 500.000 seulement ont été exploités jusqu'à présent. Joignez qu'il existe des procédés excellents pour obtenir cette pâte de papier, assez économiques, et qui permettraient de résoudre la crise dont souffre cruellement l'édition et par conséquent la pensée française. Mais nous achetons la pâte d'alfa, le peu que nous en employons, aux Anglais qui, eux, la tirent d'Algérie.

Tels sont nos fabricants français de papier. Pourquoi produire davantage, puisqu'ils gagnent autant en produisant moins ? Contre leur malthusianisme, M. Maurice Dekobra souhaite que nos éditeurs s'unissent et il a bien raison.

Car le coût actuel des livres français est un véritable danger pour notre pays, on ne saurait trop le répéter. M. Jacques May donne dans *Comœdia* ce petit tableau instructif des prix d'un même cours de mécanique à l'usage des élèves de la Faculté des sciences vendu à Buenos-Aires. Le même volume, identique de format, de reliure, d'illustration, de professeur :

Edition allemande	Fr. 18	»
Edition anglaise ou americaine . .	21	»
Edition française	116	50

Dédié aux marchands de papier et aux imprimeurs.

Mais, est-il certain que dans l'invraisemblable différence de prix pour un même ouvrage, en Allemagne, en Angleterre et en France, il n'y ait à considérer que la question du papier ? Qu'en pense notre collaborateur *Leorbrenw*, qui, pas plus tard que la semaine dernière, s'extasiait avec raison sur la somptuosité des éditions galloises, et regrettait avec nous l'indigence des publications bretonnes ?

Puisque la mode des crises semble sévir plus que jamais, les ménagères se disant toujours en retard d'un mois pour leur sucre et leur charbon, nous ne voyons pas pourquoi nous passerions sous silence

La crise des chemins de fer

Dans la *Dépêche de Brest* du 12 Juillet, M. Louis Coudurier adressait à notre compatriote M. Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics, une requête pleine de doléances sensées sur la pitoyable organisation des horaires de chemins de fer en Bretagne, et faisait ressortir l'inconvénient que présente pour notre pauvre presqu'île la fantaisiste et antédiluvienne division en deux réseaux : Ouest-Etat et Orléans, intraitables tous deux lorsqu'il s'agit de s'arranger pour faire plaisir au brave public.

A l'occasion du voyage de M. Le Trocquer à Dinan, dimanche dernier, M. Coudurier revenait à la charge dans la *Dépêche* du samedi 31 juillet, et servait au Ministre chargé du bon fonctionnement de nos lignes ferrées un avis du sous-préfet de Dinan, ainsi conçu :

En raison des difficultés des communications qui peuvent rendre impossible un déplacement à Dinan (aller et retour) dans la même journée, il n'a pas été envoyé de convocations individuelles en dehors de la ville de Dinan. Mais le présent avis doit être considéré comme une invitation.

Il y a comme cela en Bretagne une notable quantité de villes inaccessibles dont le mirage tentateur sollicite l'amateur de pittoresque. Dinan avec ses vieilles rues et ses remparts, Fougères avec son incomparable château, Tréguier avec sa cathédrale et son cloître ou rode l'âme de Renan, sont de celles-là. Notez que ce sont là non des points négligeables, mais d'importants centres de tourisme, des villes commerçantes dont touristes et commerçants sont obligés de se priver faute d'horaires praticables. Et M. Coudurier conclut en disant que

M. Le Trocquer, ministre breton, aura certainement à cœur de faire aboutir des réformes indispensables, grâce auxquelles la région bretonne cessera d'être traitée à peu près comme elle l'était avant la guerre — nous voulons parler de celle de 70 !

Hélas, ce n'est pas seulement en ce qui concerne les chemins de fer que la Bretagne est traitée comme avant 70, le département de l'Instruction publique entre autres ferait bien, lui aussi, de marcher avec son siècle, je ne dis pas comme les chemins de fer de l'Orléans, en Bretagne, dont M. Coudurier évalue la vitesse moyenne à 28 kilomètres à l'heure, mais comme ceux du *Great Western Railway*, aux Etats-Unis, ou pour une minute de retard du train, les voyageurs reçoivent une indemnité d'un dollar.

AR FUKETER.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (28)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

X

Les registres de baptêmes s'ouvrent en 1616 pour les baptêmes, en 1625 pour les sépultures, et en 1629 pour les mariages. Les actes qu'ils renferment permettent d'établir la filiation des familles nobles ou notables de la paroisse et la liste des recteurs, curés et chapelains. On en trouvera ci-dessous la nomenclature de ces derniers, complétée, en ce qui concerne les époques antérieures, par les noms que m'ont fourni d'autres documents et dont plusieurs ont été cités déjà :

a) Recteurs

1473. — Pierre de Kerloaguen, chanoine de Quimper, archidiacre de Poher.

1499. — Guillaume de Guicaznou, chanoine de Tréguier.

(Lacune)

1570. — François de la Tour, archidiacre de Plougastel, évêque de Cornouaille, puis de Tréguier.

Vers 1585. — François Buzic.

1589. — Phelippes Guillou.

1591. — Geffroy Le Gualès, sieur de Guerlisay, chanoine de Tréguier.

1616-1634. — Alain Le Brizec, † 1638.

1634-1644. — François Le Bihan, † à Plougonven le 29 juin 1644.

1644-1685. — Jan Le Bihan, né à Goudelin, † à Plougonven le 25 novembre 1685.

1685-1691. — Gilles Le Bihan, neveu du précédent, curé de 1658 à 1685, † à Plougonven le 29 octobre 1691.

1691-1696. — Hervé de Kerguiziau, chanoine de Léon ; curé de 1685 à 1689 ; recteur de Garlan en 1689 ; † à Plougonven le 9 octobre 1696.

1697-1749. — François-Corentin Le Roux de Lannai, docteur en Sorbonne, chanoine de Châlons (1702), né à Servel ; résigne en faveur de

1750-1758. — Théophile Le Guichoux, recteur de Botsorhel en 1713 ; † à Plougonven le 13 décembre 1758.

1758-1780. — Olivier-Marie Le Guichoux, clerc tonsuré en 1754, † à Saint-Mathieu de Morlaix le 29 juin 1780.

1780-1791. — François Kerneau, chanoine de Tréguier. Sera recteur concordataire.

b) Curés, Chapelains

1453, Jean Nicolas. — 1480, Guillaume Monté, curé. — 1500, Even Crechguen. — 1525, Even Staboul. — 1535, Ollivier Le Corvez. — 1540, Yves Guéguen. — 1546, Riou Largantec. — 1550, Yves Berthou. — 1555, Nicolas Guéguen. — 1560, Phelippes Pezrou. — 1574, Eutrope Le Goff, curé. — 1577 Guillaume Person. — 1598, Jacques Pezron, † en 1606. — 1614, Jean Le Saout.

1616, Bertrand Corvez. — Hervé Ropartz, † en 1636. — François Caulec, † en 1638. — Hervé Coriou, de Kerléoret, chapelain de Goasvallé, † en 1645.

1617, Julien Liorzic, † en 1626. — Olivier Douzamy, † au manoir de l'Isle en 1636. — Jacques Le Goff, doyen, † 1642. — Pierre Paul, curé en 1636 ; curé de Saint-Eutrope ; † en 1657.

1618, Yves Névez, de Kergréis, † 1639. — Rolland Le Lay, doyen, † 1620. — 1623, Gabriel Le Denmat, † sur le chemin, en revenant du manoir du Cosquer, en 1668. — 1625, Guy Lezach, † le 16 juillet de cette année, sous le porche, en faisant un enterrement.

1625, Pascoët Guéguen, † 1630, enterré à Lannéanou. — 1626, Hervé Salaün, † 1647, à sa maison de Crechguen. — 1629, Jean Le Lay, † 1632. — 1632, Guyon Largantec. — 1638, Hervé Colec, † 1672. — 1639, Yves Collec, curé. — 1644, François Melscouet, curé 1647, † 1684. — 1644, Jan Benjamin, de Lezoualch, † 1689. — 1651, Claude Larcher, † 1654.

1654, Hervé Crassin, † 1680, curé de Saint Eutrope. — 1662, Nicolas Manac'h, † 1679. — 1664, Yves Pezron, du Quiliou, † 1706. — 1670, François Le Goff, de Kerallouant, † 1701. — 1670, Hervé Le Dilacer, de Bourdidel, † en 1704. — 1672, Yves Collec, prêtre à Plourin en 1676. — 1673, Yves Daniel, diacre en 1672, † 1685. — 1676, Yves Ropartz, de Plougonven, ancien recteur de Plufur, † 1692.

1680, Yves Manach, † 1688. — 1685, Alexandre des Champs, seigneur de Kervoazou, † 1703. — 1685, François Le Saoult, † 1738. — 1692, Mathurin Langlois, curé en 1696. — 1694, Yves Simon. — 1697, Alain Le Dilacer, curé de St-Eutrope en 1705. — 1699, Christophe Le Bihan du Goariva. — 1700, Sébastien Aubert. — 1701, Yves Le Denmat, de St-Eutrope. — 1703, Guillaume Guillerm.

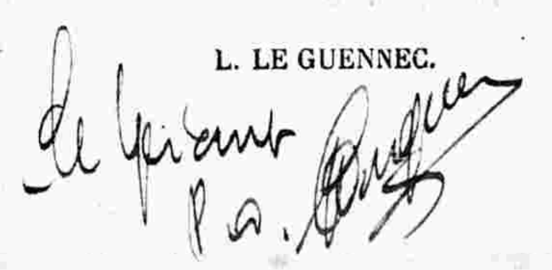
1704, Jan Le Guinezre, du Moguerou, † en 1706. — 1705, Henry Logeat, ancien curé de St-Eutrope. — 1706, Mathieu Le Razer, de Carnoët, † 1738. — 1710, François Le Huérou, recteur de Ploézal en 1736. — 1712, Yves Le Provost. — 1713, Michel-Jan Jégat, de la Roche-Derrien. — 1714, Guillaume Le Porhel. — 1716, Jacques Ansquer. — 1917, Pierre-Jean du Parc, chanoine du Mur en 1723.

1718, Laurent Tourmen et François Le Louarer. — 1719, François Le Breton et Henri Congar, † 1743. — 1723, Pierre Le Pappe, curé de Pleudaniel 1730. — 1724, Yves Fercoq. — 1729, Jacques Le Gras et Jan Bourven, de Kervéec, † 1759. — 1730, François Le Corvez, † 1756 — 1734, Yves Le Brigant. — 1736, Jan-Corentin de Lésormel.

1737, François Lividic ; Yves Queffeulo ; Yves Le Beuzit, du Quiliou. — 1738, Philippe Rihouez. — 1744, Henri Guillou. — 1746, Mathieu-Martin Le Saux, † 1767. — 1755, Etienne-Bénigne Le Bihan du Goariva, chanoine du Mur en 1751, recteur de Plounévez-Moëdec en 1781. — 1756, Modest ou Maudez Henry. — 1758, Jean-Joseph Le Loarer.

(*A suivre*)

L. LE GUENNEC.



Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 49. — SAVEDI 14 AOUT 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	7 fr.50
Département et limitrophes	8 fr.
Autres départements	9 fr.
Etranger	10 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée	

MM. les Généraux Hirschauer et Bourgeois ont réclamé pour l'Alsace et la Lorraine la faveur du bilinguisme.

« Il y aurait également un très gros avantage à avoir des instituteurs bilingues. Je ne veux pas dire seulement des instituteurs qui parleraient le français et l'allemand, je veux davantage : des instituteurs susceptibles de pouvoir enseigner le français et l'allemand, ce qui est bien plus difficile que de parler les deux langues. »

Général BOURGEOIS.

« Mais il serait tout à fait regrettable de ne pas donner à notre jeunesse la puissance du bilinguisme. »

Général HIRSCHAUER.

SÉNAT. — Séance du 27 Juillet 1920.

Pourquoi nos députés bretons ne réclameraient-ils pas la même faveur pour leur pays ?

AR MOR

Al leor en deus plijet ar muia d'am yaouankiz dreist an holl levriou all a lennis araokan pe war e lerc'h, eo leor burzudus Jules Verne, eur Breizad eus Naoned : *Ugent mil leo dindan ar Mor* (Vintgt-mille lieues sous les Mers). Koms a rer el leor-ze eus eun den anv t ar c'habiten Nemo, deut da gasaat ar bed hag an douar, hag en doa touet dilezel da viken an eil hag egile evit beva hepken eus ar mor ha gant ar mor. Gant sikour eur rumad mignoned e savas eul lestr-splujer bras, hag en ennes e tlee hiviziken beva, en eur redek ar moriou, war c'hourre an dour pe dindanan ; ar mor a roe d'al lestr nerz da vont en dro, ha d'edud bep sort magadurez, betek butun zoken, hag o dillad. Hag el lestr *Nautilus* e vevent holl en peoc'h, pell eus ar bed, e drouz hag e gasoniou.

Ar pez a reas d'in karout kement penn-ober Jules Verne, a zo deut a benn breman da veza gwir en kalz a dra, ez eo, a gredan, abalamour ma oan Breizad eus an Arvor, ha bet douget a viskoaz wai draou ar mor.

Deut breman war an oad, e karan c'hoaz adlenn al leor-ze, gant ma 'z eo eur skouer plijus ha burzudus eus kaerder ha pinvidigez ar mor.

Teir gwech muioc'h a vor eged a zouar a zo war voul ar bed, hag eur vammen a yec'hed hag a binvidigez eo evit ar broiou a zo douret gantan. Dioutan e teu d'eomp ar pesked, hag ar c'hregen a zo eur boued ken yac'hus d'ar stomak skuiz gant kig loened korn ; dioutan e teu an darn vuia eus an holen anez pehini n'hallte ket ar bed kenderc'hel da veva ; eur bern traou a zibrit hag a implijit hep doueti marteze e teuont eus ar mor. Ha sonjet ho peus biskoaz, lakeomp, e c'halle ar « c'honfitur » a zibrit beza tennet diouz eul louzaouen vor a gresk war hon aochou ? Hag ar perlez talvoudus a zoug an itron vraz-ze endro d'he gouzoug, daoust ha gouzout a rit ez int deut diouz eun histren glanv, e ver bet ouz he c'hlask dindan mor an Indez, du-ze, e kichen enez Ceylan ? Interest brasa an dud eo tenna diouz ar mor ar pinvidigeziou divent a zo ennan ha n'hallfont biken beza diouc-ret. An hini brasa marteze, mar teuer a benn d'he mestronia eo e *nerz :* dre heman e c'hallfer eun deiz lakat mekanikou da vale, ha ne vo ken neuze ezom a c'hlaou da gaout « vapeur », na d'en em domma ; an tredan (électricité) a lako holl vekanikou ar bed da vale, hag a dommo ac'hanomp holl hep flamm, na moged ; hag an tredan-ze a zeuio d'eomp aberz nerz ar mor. Pa zonjer pegen uhel e sav breman priz ar glaou, pa zonjer n'eo ket sur hon bugale-vihan da gaout ken anezan a benn eur c'hantved ac'hann, o veza ma teuio eun devez ar gwaziennou glaou da c'houllonteri, e komprener e vo red eun devez kaout eun doare all da gaout nerz evit ar mekanikou, ha tommder en tier. Dreze, biken na vo re labouret evit esaat kaout nerz ha tommder na goustfont, koulz lavaret, netra d'ar re o implijo.

Ar Vretoned a zo unan eus ar poblou a dlefe pleal ar muia gant *traou ar mor*, dre ma 'z eo ar mor unan eus pinvidigeziou brasa o bro ha ma 'z eo bet ar mor evel o magerez a viskoaz. An drederen eus holl boblans, Breiz da lavaret eo 900.000 den, a vev stok d'ar mor, ha Breiz, d'ezi he-unan he deus ouspenn an hanter kement a aochou mor eged ar peur rest eus ar Franz. Ar Vretoned a ro d'ar mor *peder gwech muioc'h a dud* eged ar rest eus Franz ; dre ze war deg martolod a gaver er bagou pesketa pe el listri bras a gemwerz hag a vrezel, e zo d'an nebeuta seiz pe eiz Breton.

Kement-man a zo evit lavaret e tleomp-ni, Breizis soursial muioc'h mui eus an doare da veza krenv ha pinvidik dre draou ar mor.

An amzer da zont a zo d'ar poblou a ouezo ar gwella en em zervich eus ar mor evit o finvidigez.

REZOUARN.

On peut se procurer à *Ti Breiz* 33 Pl. Thiers. Morlaix, les ouvrages des auteurs bretons, ou relatifs à la Bretagne et aux pays Celtiques

Histoire, Langue, Littérature, Musique, Gravures, Aquarelles.

Tous renseignements sont envoyés gratis.

Une

Consultation Bretonne

Comme suite à la série d'articles que nous avons publiée récemment sur la question de l'intégralité territoriale de la Bretagne, nous reproduisons ci-dessous l'appel que la revue l'*Hermine de Bretagne* lance à tous les groupements artistiques, économiques, et sociétés savantes de Bretagne, l'appel suivant, en vue d'un grand débat public. Ces divers groupements et sociétés représenteront l'élite de la société bretonne, les résolutions qui seront prises à Rennes refléteront donc autant que possible l'opinion éclairée de notre pays ; nous espérons qu'à ce titre, les pouvoirs publics n'agiront pas, lorsque le moment sera venu, à l'encontre de cette opinion, et qu'au contraire ils sauront tenir compte des considérants émis, en procédant à la réforme administrative de la France.

La Fédération régionaliste française, en vue de son Congrès du mois d'Octobre, qui doit se tenir à Paris, a ouvert un referendum. Elle explique dans le questionnaire qui est distribué en son nom, que, très prochainement, le Parlement aura à s'occuper des projets de lois sur la division de la France en régions.

Cette réforme, en régionalistes fervents, nous l'appelons de tous nos vœux : la France sera plus grande, plus forte, plus belle, si le nombre des centres d'attractions littéraires, politiques et commerciaux vient à être décuplé.

Le département a fait son temps : nos pères ne l'avaient créé du reste que par commodité administrative. Ils avaient estimé, étant donné les difficultés de communications d'alors, qu'une division du territoire ne pouvait avoir, pour être bien administrée, une étendue de plus de trois cent vingt quatre lieues carrées.

Si les constituants vivaient encore, ils reconnaitraient que leur œuvre, désormais étriquee, est périmée.

Que va-t-on faire, en l'occurence, de notre Bretagne ?

Demeurera-t-elle intégrale ?

Sera-t-elle morcelée ?

Bien des projets sont à l'étude, et diffèrent absolument à cet égard.

La Fédération française demande notre avis.

L'*Hermine de Bretagne* a estimé que les Bretons ne peuvent se désintéresser de la question, et qu'un échange de vues sur un point aussi important est obligatoire.

Ayant conscience de représenter l'idée d'union bretonne, en dehors de toute opinion politique et de toute chapelle, elle a estimé qu'un grand Congrès de toutes les Associations bretonnes devait se tenir à Rennes à la fin de septembre.

En conséquence, elle va envoyer à toutes les sociétés, groupements et corps constitués de Bretagne la lettre suivante :

Rennes, le Août 1920.

Mon cher Compatriote,

L'heure est décisive pour le Régionalisme, pour le Régionalisme breton en particulier.

De nombreux projets de réforme administrative, ayant pour base une nouvelle division du territoire, sont à l'étude.

La Fédération régionaliste française, afin de faire bien préciser leur point de vue aux habitants de chaque région, vient d'adresser un questionnaire, auquel il peut être répondu sous forme de referendum.

Pour ce qui regarde la Bretagne, elle nous dit en substance :

Voulez-vous une Bretagne intégrale telle que l'a faite votre histoire ? ou préférez-vous une Bretagne morcelée dans laquelle les Bas-Bretons seuls formeront un tout compact ? En ce cas, les Hauts Bretons seraient incorporés, soit au Maine, soit à l'Anjou ?

Cette question est primordiale pour nous ; elle touche à ce que nous avons de plus cher, à notre Armor dont nous avons de nos ancêtres appris à aimer l'histoire, qui fut belle, qui fut grande parce qu'elle fut l'histoire d'un peuple magnifiquement *uni* dans un esprit de tenacité, de bravoure et de fidélité aux traditions.

Mais il y va surtout de nos intérêts économiques.

Il ne sera pas dit que cette question aura laissé insensible un Breton, quel qu'il soit.

Il ne sera pas dit qu'en cette occasion nous aurons donné une impression d'incohérence dans nos volontés.

Nous avons entre nous trop de points communs, pour qu'il n'en paraisse pas aujourd'hui quelque chose.

C'est dans ce but que l'*Hermine de Bretagne*, sans distinction d'opinions, de chapelles, de partis ou de castes, consciente de représenter l'*idée* bretonne, a résolu de préparer un grand congrès de toutes les sociétés d'intérêt breton, congrès qui se tiendrait à Rennes pour la fin de Septembre.

Nous vous en écrivons pour vous demander si votre groupement est disposé à y prendre part. Il aurait à se prononcer, par l'organe de son représentant, sur la modalité qui lui semble préférable.

Nous ne vous demandons, cela va sans dire, qu'une décision de principe nous réservant de régler ultérieurement les détails d'organisation qui faciliteront les voyages et le séjour à Rennes.

Veuillez croire, cher Compatriote, à nos sentiments les plus dévoués dans la cause bretonne.

LA DIRECTION
DE L'*Hermine de Bretagne*.

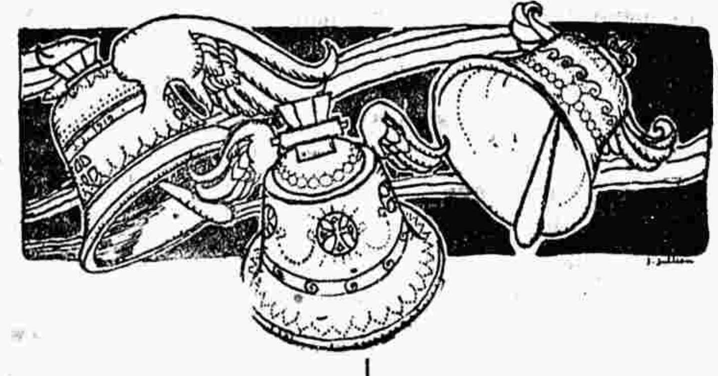
N. B. — Les sociétés, groupements ou corps constitués qui n'auraient pas été convoqués par lettre peuvent, au vu de ce texte, qui sera inséré dans tous les journaux de Bretagne, envoyer leur adhésion à l'*Hermine de Bretagne*, imprimerie Simon, boulevard Laënnec, Rennes.

Pask Loull Vras

(*Kendalc'h*)

Mall bras am eus, e gwirionez, da veza er zadorn vintin. Ar justis, war a lavar lod, a zo kamm. Greomp d'ezi hasta eun tamm evelato ; roomp d'ezi diou-askel Mari-Jan, ma 'z eiz buhannoc'h : eman o tilammat d'an tour gant Loull Vras en he c'herc'hen ! Ra vo prim ha primm kontontet ar marc'hadour butun gant ar vez !

D'ar Zadorn-Fask, da zek heur, setu pep tra o taoubenni e kambr ar c'hleier. Holl vugale Plougonan o oa er vered astennet war lein o c'hein, serret kloz o daoulagad, mes digor frank o genaouiou ganto, ken digor end-eün ma oa peadra da zivarc'ha da viken rastellou an dent. Lavaromp ouspenn, mar kirit, evel en hor marvailhou koz, edon eno me ive. Petra reamp er stum-ze ? Divinout a rit, sur a-walc'h. Gedal a reamp ar c'hleier da zizrei gant draje, madigou a bep seurt liou destumet ganto en o zaeou hag a dôlont d'an douar o tigouezout er gêr.



N'oamp ket bet fur er bloavez-se, evit doare, rak gedet hon doa dek munut, hag ouspenn, hag ar c'hleier n'o doa netra da rei d'eomp. Red e vije bet d'eoc'h beza eno evit gwelet pegen dipitet ez oa ar bôtred.

Edomp o vont peb hini eus e du, o chôkat, o c'hroz molat, o tarc'hoi bep seurt traou dismegansus war gein an teir gwrac'h a oa o chom e kambr an tour pa oe klevet Glodaïg an Achuer, unan eus ar gwall bôtred, o youc'hal a-bouez penn.

Gwelet en doa, marvat, an draje o c'hournijal etrezek an douar ! Ha pep unan da zaoulammat....

Glodaïg en doa gwelet Loull Vras. Hon despet a oe bras ; N'eo ket Loull edomp o c'hedal, an draje eo !

Klevet hon doa hano, koulskoude, eus ar pez a oa c'hoarvezet gant ar zakrist, hag edomp o vont da huchal d'ezan d'e zigemeret laouen, gant ar greden o doa ar c'hleier marteze lakaet an draje evidomp en e c'hodellou.

Hopal a rejomp eta a greiz kalon :

— « Te eo, Loull, a zigas d'eomp draje ar c'hleier ? »

Draje awalc'h sur ! Elec'h draje, Loull a zistagas d'eomp eun toullad javedadou.

— « Peoc'h a vezo, lorgnez ru ? » emezan.

En eur stad truilhek edo, mar em beus sonj mat.

Mil boan en doa, ar c'hez den ! o chom plom war e c'haravellou hir ; e gorf paour a oa torret outan ; e benn a vranselle ; e zaoulagad a oa maro en e benn. Seblantout a rea beza kollet ar c'hustum da vale war an douar. Doareou eun den mezo en doa, a lavare Glodaïg.

Mont a rejomp da heul ar zakrist, n'ejomp ket, avat, re dost d'ezan, rak eur joli i a oa ganeomp...

Môna a oa ouz e c'hedal war dreuzou he zi-soul.

Loull a yeas en ti hag ar wreg a ziskouezas he dourn serret d'ar c'hoz voused. Kerkent e oe serret an nor gant trouz bras. Petra dremenas goude etrezo ? Setu ar pez ne c'heljomp ket gouzout, siouaz !

VII

Ar peurest eus *Paskou Loull Vras* a zo bet kontet d'in gant Gabig an Aveant, mab an hostiz.

« O ! emezan, n'ankounac'hain biken an abaden a oe e hostaleri an *Aval Aour*.

Noz oa, koulz « ar banne », evit lavaret evel an noter ; an holl otroned kustum d'en em gaout a oa eno, war c'hed. E penn uhela an dôl edo pôtr ar butun, sounn e gribel gantan evel eur prezidant « Assises ». En e du kleiz edo ar mestr-skol, a anaveze Rom, war e veno, ...marvat dre ar pez en doa gwelet el levriou. En e du deou edo Yann Riou, unan-all bet o vrezelli en Itali, elec'h, end-eün, en doa lezet eur c'har. Milio en doa kemennet da heman dont, ha lavaret d'ezan adalek ar beure, en hevelep doare ma kollas Yann e zervez penn-da-benn. Ba ! eur stal gaer ! An afer a dalveze, mechans, eun dervez labour er park !...

An otrou Bodeur a vije sekretour. Hen eo a skrivje ar gentel da denna eus an darvoud, pa vije, da vihana, kavet gant Jerom Menguy, ar c'hemener teod ifern. Ar gentel ze a vije a c'houdevez en tiegeziou ledanaet, kresket, troet ha distroet evel eur grampoezen war ar billig. Kubedig en doa grêt eur pez sac'had gwin-ardant en derc'hent ha n'oa ket divevet mat a-walc'h c'hoaz : ne dalveze ket eta goulen skoazel digantan. Ken nebeut-all da ober gant Poezevara, p'eo gwir en doa leinet gant Môna ha p'eo gwir ez oa mignon touet da Loull. N'oa ket da zibab, koulskoude, pa ne chome mui nemet Fanch an Aveant, an hostiz.

Eur pez kart heur hir hag enkrezus a oe da c'hedal.

Ar bôtred a lipe o gwer, tenval o fennou hag oc'h ober alïes sellou korn warzu an nor. (*Da heuilh*).

ANATOL AR BRAZ.

Troet en brezoneg gant PLUENZIR.

Office Agricole du Finistère

Concours du Blé & Concours culturaux

Primes à la culture du blé

L'*Office Agricole du Finistère* a organisé cette année :

1° *Un concours pour tous les producteurs de blé* du Finistère. A cet effet le département a été divisé en 3 régions : Nord, Centre, Sud ;

2° *des concours culturaux* pour les cultivateurs de l'arrondissement de Brest.

M. Boucher, Président de l'Office Agricole départemental a l'honneur de faire connaître aux cultivateurs les lauréats de ces divers concours.

Les récompenses attribuées par le Jury seront décernées par les Sociétés d'Agriculture, au nom de l'Office départemental, à l'occasion des concours bovins de 1920.

Région du Nord. — 1° Deux primes composées chacune d'une médaille d'argent et d'une somme de 800 fr., MM. Stéphan Joseph, Mesmélen, en Plouigneau ; Coatanea Yves, Kéribin, en Plouzané. — 2° Deux primes composées chacune d'une médaille d'argent et d'une somme de 500 fr., M. Coatenlem, Trémec, en Plouigneau ; M. Quintel Jean, Kervao, halte du Rufa, Lambézellec. — 3° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 300 fr., M. Thomas Pierre, Kerhalon-Braz, en Plouégat-Guérand ; M. Vacheron, Le Guerrus, en La Forest-Landerneau. — 4° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 250 fr., M. Rozec Claude, La Garenne, en Mespaul ; M. Normand François, Kérilly, en Guiclan ; 5° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 200 fr., M. Bertevas Jacques, La Madeleine, en St-Pol-de-Léon ; M. Bodénès Joseph, Botéden, en Kernilis. — 6° Deux primes décernées par la Société d'Agriculture de Brest, M. Luguern, Gorebeuzit, en Landerneau ; M. Jacob J.-M., Kerprigent, en St-Thonan.

Région du Centre. — 1° Une prime composée d'une médaille d'argent et d'une somme de 800 fr., M. L'Haridon, Rhunarpuns, en Châteaulin. — 2° Deux primes composées chacune d'une médaille d'argent et d'une somme de 500 fr., Mme Vve Etienne Le Bourhis, Gars ar Groas, en Kergloff ; M. Postollec Fr., Catholiner, en Motreff. — 3° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 300 fr., M. Piriou J.-L., Lanvéguen, en Gouézec ; Mme Vve Berthelomé, au bourg de Lennon. — 4° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 250 fr., M. Cougard Fr., Métairie neuve, en Plouguer ; M. Lostanlen, Goasvennou, en Poullaouen. — 5° Deux primes composées chacune d'une médaille de bronze et d'une somme de 200 fr., Mme Vve Poupon, Kervoazec, en St-Goazec ; M. Soubigou Fr., Leuzeureugan, en Ploudiry.

Concours culturaux

1re Catégorie : *Prairies naturelles.* — 1er prix, une médaille d'argent et une somme de 800 fr., M. Vacheront, Le Guerrus, en La Forest-Landerneau ; 2e prix, une médaille d'argent et une somme de 600 fr., M. Broudin Goulven, Kerharou, en St Frégant ; 3e prix, une médaille d'argent et une somme de 400 fr., M. Bidanel, Pen ar Run, en Plouédern ; 4e prix, une médaille de bronze et une somme de 300 fr., M. Arzur François, Grand Kéramazé, en Plouarzel ; 5e prix, une somme de 250., M. Pengam François, Valy Goz, en Lesneven.

2e Catégorie : *Prairies artificielles, Prairies temporaires, Fourrages verts d'été, Plantes à racines et à tubercules.* — 1er prix, une médaille d'argent et une somme de 800 fr., M. Selotur René, Kérinouen, en Gouesnou ; 2e prix, une médaille d'argent et une somme de 600 fr., M. Bosseur Louis, Pen ar Valy, en Plabennec ; 3e prix, une somme de 400 fr., M. Colin, Moulin du Folgoët, en Le Folgoët ; 4e prix, une somme de 300 fr., M. Arzur François, Grand Kéramazé, Plouarzel ; 5e prix, une somme de 250 fr., Mme Vve Trebol, Kervidigen, en Brélès ; 6e prix, une somme de 250 fr., M. Simon J.-M., Kérouman, en Milizac ; 7e prix, une somme de 200 fr., M. Lossouarn J.-M., Le Quilliec, en Lannilis ; 8e prix, une somme de 200 fr., Mme Vve Nicolas, Le Créach Vraz, en Le Drennec ; 9e prix, une somme de 200 fr., M. Pengam François, Valy goz, en Lesneven.

CONSTITUTION DE SYNDICAT

DES ELEVEURS DU CHEVAL BRETON

En vue de la constitution du syndicat des éleveurs du cheval breton, le président du stud-book de la race postière bretonne adresse à tous ses collègues, par la voie de la presse, la lettre suivante :

Une récente réunion des membres des deux stud-books postiers et de trait breton a décidé la fusion des deux administrations de ces stud-books en une seule. La société nouvelle prendra la forme d'un syndicat d'élevage sous le nom de « syndicat des éleveurs du cheval breton ». Elle comportera 2 sections, pourvue chacune de son livre d'origine, (postier et trait breton). Or, notre société du stud-book postier se trouve également constituée sous la forme d'un syndicat d'élevage : afin de lui éviter les formalités de dissolution, il a été décidé de proposer à son assemblée générale une modification des statuts dont le résultat serait de transformer et d'en faire désormais le « *syndicat des éleveurs du cheval breton* ».

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous convoquer à l'assemblée générale du Stud-Book postier breton, qui se tiendra à Landerneau samedi 21 août prochain. Le syndicat des éleveurs du cheval breton ayant choisi l'*Office Central des Œuvres Mutuelles Agricoles du Finistère*, comme siège de ses bureaux, c'est dans ce local, à 1 heure de l'après-midi, que la réunion aura lieu.

Nous espérons que les éleveurs du cheval de trait breton assisteront nombreux à cette assemblée, témoignant ainsi de la solidarité et de l'union complète des représentants des deux élevages désormais représentés et défendus par le même organe.

Le Président du stud-book postier breton,

A. DE GUEBRIANT

ER VRO

Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Camaret, Guimiliau, Plomodiern, Ploudalmézeau.

Mardi. — Lambézellec, Plounéour-Ménez.

Jeudi. — Huelgoat, Plouguerneau, Pont-Croix, Sizun.

Vendredi. — Châteauneuf-du-Faou, Loqueffret.

Samedi. — Landerneau, Quimper.

Montroulez (Morlaix)

Le cours du beurre

Les travaux de la récolte s'accentuant les arrivages sont toujours faibles. Les cours du beurres en gros étaient de 4 fr. 75 à 4 fr. 80 le demi kilo, au marché du 10 août. Les beurres fermiers devraient se payer de 5 fr., à 5 fr. 50, le demi kilo suivant qualité.

Tribunal correctionnel

Le tribunal, dans son audience du 6 courant, a prononcé les jugements suivants :

Commana. — M. X. ., prévenu d'avoir involontairement causé la mort de Mme Balch, le tribunal fixe le préjudice causé au total de 31.000 francs et condamne le prévenu à trois mois de prison avec sursis. Le tribunal a établi qu'il n'a pas signalé son approche au moyen de trompe, alors qu'il en était besoin, qu'il circulait à l'allure de 30 kilomètres à l'heure, un jour de foire, sur une route présentant des détails apparents, qu'il n'a pas gardé la maîtrise de sa voiture en ne pouvant, de son propre aveu, ralentir sa vitesse, quand il vit, à 150 mètres, un cheval qui donnait des signes de frayeur.

Saint-Martin-des-Champs. — Vol. — François Le Scour, domestique au village de Kerhoan, est inculpé d'avoir soustrait des effets : un pantalon, un caleçon, une casquette, une veste, au préjudice de Mme Jean-Marie Coat. Le tribunal le condamne à huit jours de prison.

Roscoff. — Acquittement — Françoise Autret, veuve L'Ollivier, 32 ans, ménagère, et Joseph Jézéquel, 24 ans, garçon pâtissier, étaient prévenus d'avoir dérobé deux lapins, estimés 28 francs, au préjudice de François Tomard. Tous deux sont acquittés.

Guimaëc. — Coups. — Olivier Glinec, 45 ans, carrier à Kerguyomar, a assailli, armé d'un bâton, Guillaume Coq, 44 ans, cultivateur à Coat Bruc. Il est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Les voleurs d'autos

Nous avons parlé en son temps de l'arrestation d'une dame Azimati qui, en juin dernier, se présenta au garage Huitric, accompagnée d'un sujet américain, pour réclamer une voiture automobile qu'elle y aurait laissée en dépôt depuis quelques mois M. Huitric présumant que cette voiture avait été volée prévint le commissaire qui arrêta le couple. Mais l'américain prit la poudre d'escampette du violon municipal, et on acquit d'ailleurs plus tard la conviction qu'il n'était pour rien dans l'affaire du vol.

Quant à la dame, qui était certainement complice des voleurs véritables elle fut maintenue en état d'arrestation. Son affaire s'est déroulée vendredi dernier devant notre tribunal, et après réquisitoire du procureur de la république, Mme Azimati a été condamnée à un an de prison.

Tragique accident

L'usine de chicorée Devys a été, mercredi dernier, le théâtre d'un accident horrible qui a coûté la vie à l'une des employées, Mlle Marie Poder, âgée de vingt ans.

Occupée à un concasseur, elle fut un peu avant midi happée par une courroie de transmission qui l'entraîna dans son circuit. Comme elle se trouvait seule à ce moment dans le local, aucun secours immédiat ne put lui être porté ; ce n'est qu'en entendant, à plusieurs reprises, le bruit mat d'un corps heurtant le plancher de l'étage supérieur, où elles se trouvaient, que les autres ouvrières furent prévenues de l'accident. On fit immédiatement arrêter la machine, et on réussit à dégager le corps de la pauvre jeune fille, affreusement mutilé : les deux jambes et un bras étaient brisés. Mandé en toute hâte, le docteur Querneau fit procéder au transfert à l'hôpital ; et dans la soirée l'infortunée victime trépassa après d'horribles souffrances courageusement supportées. Mlle Marie Marie Poder était l'aînée d'une honorable famille de sept enfants ; elle laisse à ceux qui l'ont connu d'unanimes regrets. Toutes nos condoléances à ses parents si cruellement éprouvés

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame PODER, et leurs enfants remercient sincèrement M. Devys et le personnel de son usine, ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en cette douloureuse circonstance.

Accident matériel

Dimanche, vers trois heures, sur la ligne Plestin Lannion, le train qui assure un servive dominical supplémentaire entre Plestin et Lannion et qui reprend son service régulier Morlaix-Lannion à 4 h. 5, fut immobilisé sur la voie unique, auprès de Saint-Efflam, une bielle de la locomotive ayant été faussée. Ce n'est qu'au bout de 4 heures de travail qu'on put le faire rentrer à Lannion. Il arriva à Morlaix à 10 h. 1/2 avec plus de trois heures de retard.

Remise éventuelle des Casernes à la Ville

Dans sa séance du 30 juillet dernier, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil

Approuve, sans réserve, les démarches faites par M. le Maire en vue d'obtenir la remise des casernes à la Ville de Morlaix et, notamment celle de la caserne Aumont ;

Et considérant que la crise du logement, à Morlaix, déjà signalée à l'autorité militaire et aux Pouvoirs publics, va bientôt entrer dans une phase des plus aiguës, qu'ainsi il résulte des renseignements puisés à la source la plus sûre (Commission arbitrale des loyers) que plusieurs pères de famille nombreuses vont se trouver dépossédés de leur logement au 29 septembre prochain ;

Considérant que, pendant ce temps, trois casernes restent absolument inutilisées en ville, que les bâtiments se délabrent faute d'occupants ; que, malgré les démarches pressantes et réitérées de la Municipalité, le Ministre de la Guerre interdit de remettre, à la commune de Morlaix, la caserne Aumont, ainsi que tout autre bâtiment militaire ;

Que, par contre, le Ministre a également prononcé le maintien, à Morlaix, de la bibliothèque de garnison ;

Considérant qu'il est pour le moins étrange qu'on immobilise trois casernes pour maintenir une bibliothèque de garnison, qui, d'ailleurs, ne doit plus exister que de nom après avoir été exposée, pendant près de deux ans, dans une cour, à toutes les intempéries ;

Considérant que la caserne Aumont, qui est incontestablement la propriété de la Ville et qui est aujourd'hui libre, pourrait être immédiatement remise à la commune, si la morosité du Génie ne s'y opposait ;

Considérant que si l'inutilité absolue des casernes, et en particulier de celle d'Aumont pour le service militaire est loin d'être établie pour le Département de la Guerre, il n'en est pas moins vrai que l'opinion publique, à Morlaix, s'indigne à l'idée que de vastes bâtiments restent inoccupés alors que des pères de famille se voient jetés à la rue ; que l'autorité militaire, s'écrie-t-elle, ait au moins la pudeur de doter la ville d'une garnison ;

Considérant que, même si l'on se décide à envoyer une garnison à Morlaix, celle-ci pourra facilement s'installer dans les casernes Guichen et Colbert, de façon à permettre la remise de la caserne Aumont à la Ville, pour l'aménagement de logements ouvriers ;

Proteste énergiquement contre l'état d'abandon dans lequel sont laissés les casernes ;

Demande instamment, à M. le Ministre de la Guerre, la remise immédiate, à la Ville, de la caserne Aumont, pour l'aménagement de logements ouvriers, de façon à procurer un asile aux nombreux pères de famille qui, au 29 septembre prochain, vont se trouver sans habitation ;

Dégage toute responsabilité au cas où des manifestations se produiraient à la suite du refus persistant du Département de la Guerre de remettre la caserne Aumont à la Ville.

Sollicite l'envoi, à Morlaix, d'une garnison pour occuper les casernes Guichen et Colbert.

Chambre de commerce de Morlaix

La maison Coale et Cie, 19, avenue de l'Opéra, Paris, nous adresse la communication suivante :

Avis important. — Notre bureau de Paris est informé qu'un embargo vient d'être mis en vigueur aux Etats-Unis sur toutes les expéditions de charbon pour l'étranger.

La durée de cet embargo n'est pas fixée mais dès qu'il sera relevé, notre bureau vous en avisera.

Ces renseignements vous sont donnés pour votre gouverne car de nombreuses offres de charbon sont faites sans qu'elles aient la moindre possibilité d'être tenues et nous croyons que ces offres sont préjudiciables aux intérêts des exportateurs et des industriels de France.

Coale et Cie, Paris

Consultation des nourissons

La consultation des nourissons aura lieu lundi prochain 16 Août, à 14 heures au bureau de bienfaisance.

Les bénéficiaires de l'allocation mensuelle d'allaitement sont dans l'obligation de présenter leur dernier né à cette consultation, toute absence non motivée entraînerait la radiation de l'intéressée, de la liste d'allocation d'allaitement.

Allocations militaires

Les allocations militaires seront payées le 17 août à la recette des finances.

Vente d'allumettes

AVIS — La Régie mettra prochainement en vente, des Allumettes suédoises, en boîtes de 60 allumettes au prix de 0 fr. 20 sous des marques diverses d'origine étrangère. Ces boîtes proviennent des stocks de l'armée américaine, cédés au Gouvernement.

Mouvement de la population

du 5 août au 12 août 1920

Naissances

Marthe Lavanant, fille de Yves et de Jeanne Menguy, 35, rue des Brebis. — Joseph Paugam, fils de Emile et de Louise Calvez, 25, place St-Martin. — Solange Page, fille de Jean et de Marie Stéphan, 21, rue de la Prison. — Hélène Herriou, fille de Emmanuel et de Hélène Kerrien, 11, chemin de l'Hospice. — Simone Le Jeune, fille de Jean et de Yvonne Boga, à Pors-an-Ours.

Publications

Jean Pierrès, boucher et Agnès Dantec, bouchère. — Alain Le Bian, gendarme et Marie Boutier, employée de commerce. — Jean Floch, employé des chemins de fer et Anna Le Bars, dactylo.

Mariages

Yves Briant, employé des chemins de fer et Amélie Faver, commerçante. — Paul Le Bosse, négociant et Marie Cauzanet, s. p. — Antonin Abel, employé de banque et Marie Berréhar, s. p. — Pierre Ladevie, voyageur de commerce et Marie Le Saout, employée de commerce. — Hervé Plassart, minotier et Marguerite Kérien, s. p. — Robert Rousseau, agent d'assurances et Josèphe Ronceray, s. p.

Décès

René Cadiou, veuf de Marguerite Craignou (Château) 65 a. 4 m. — Yves Pouliquen, époux de Marie Abgrall, 26, rue Gambetta, 78 a. 7 m — Pierre Rivoalen, époux de Jeanne Paul, 18, rue Basse, 43 a. 9 m. — François Le Noan (Château), 65 a. — Yves Rolland époux de Marie Branellec (Château), 55 a. 6 m. — Jean Léon, rue Porsmeur prolongée, 58 a. — Marie Dorval, femme Moulin (Château), 36 a. — Françoise Mingam, veuve Tanguy (Château) 78 a. 9 m. — Isabelle Monot, épouse de Stun André (Château), 51 a. 11 m. — Marie Poder (Château), 19 a. 8 m.

Morts pour la France

François Gouazré, soldat au 19e Inf. disparu 17 septembre 1914, à la Boisselle (Somme). — Louis Jézéquel, soldat au 2e Inf. Cie, disparu à Rossignol (Belgique), le 22 août 1914 — Joseph Quélen, soldat au 4e Inf. décédé à Château-Thierry, (Aisne), le 1er juillet 1917.

THÉATRE MUNICIPAL

« La Danseuse Eperdue d'Amour »

de René Fauchois

Rappelons que la tournée des « Nouveaux Riches », nous donnera, le dimanche 15 août, à 8 h. 1/2, *La Danseuse Eperdue d'Amour*, de M. René Fauchois.

Cette pièce, un peu spéciale, a obtenu, à Paris et en province, un succès considérable. Il est vrai qu'elle contient, en même temps que des scènes osées, des scènes d'amour charmantes et sentimentales. L'auteur a pris l'action sur le vif. Et c'est un vrai régal que d'entendre pendant trois heures ce dialogue piquant et étincelant d'esprit.

Rappelons qu'il est prudent de ne pas amener de jeunes filles.

PLOUIGNEAU

Infanticide. — Le Parquet de Morlaix s'est transporté dimanche matin, à Plouigneau. La rumeur publique, en effet, accusait la fille F. Le Guern, d'infanticide. L'enquête a d'ailleurs été concluante. Françoise Le Guern 25 ans habitant à Kelavern, en Plouigneau, a mis au monde, le 4 août, à 6 heures du matin, un enfant du sexe masculin : elle l'étrangla avec un lacet et par surcroît de précaution, lui brisa la tête contre le bois de son lit. Elle alla ensuite l'enterrer dans un chemin creux peu fréquenté, dans la vase, sous de l'eau courante. Le corps retrouvé était assez bien conservé pour qu'on ait pu faire toutes constatations médico-légales.

F. Le Guern vivait avec son père, sa mère et son frère qui prétendent ne s'être pas aperçu de son état et elle-même déclare qu'elle était seule chez elle quand naquit son enfant. Les parents ne seront sans doute pas inculpés ; quand à elle, laissée en liberté provisoire sur avis du médecin légiste, elle sera envoyée à la maison d'arrêt dès qu'elle sera transportable.

SAINT-POL-DE-LÉON

Société Hippique de Saint-Pol de Léon. — Le concours des poulains postiers de 30 mois, des poulinières suitées, des juments non suitées et des poulinières de trait léger, aura lieu à Saint-Pol de Léon, le 6 septembre 1920, à 8 heures du matin. Le montant des primes à distribuer à ce concours s'élève à 16.250 fr. Messieurs les éleveurs sont prévenus que les engagements des poulains et pouliniières devant prendre part à ce concours, seront reçus à la Mairie de Saint-Pol de Léon le lundi, 23 août de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Passé ce délai, il ne sera reçu aucun engagement et nulle excuse ne sera admise.

CARANTEC

Continuant la série de ses concerts artistiques, le *Ti Kaniri Breiz* donnera dimanche soir 15 Août, à Carantec une soirée au cours de laquelle on entendra les plus belles mélodies des pays celtiques.

SAINT-THÉGONNEC

Société Hippique de Saint-Thégonnec. — Le concours annuel de la Société d'encouragement, pour l'élevage et l'amélioration des poulains de 30 mois destinés à devenir étalons, se tiendra au bourg de St-Thégonnec le 8 septembre prochain, à 10 heures, sous la présidence de M. l'Inspecteur général des Haras.

Les déclarations des concurrents seront reçues, à la mairie de St-Thégonnec, le dimanche 29 août jusqu'à 4 heures du soir. Toute déclaration non parvenue aux date et heure fixées ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue.

Le montant des primes à distribuer est : pour les postiers de 7130 fr., pour le trait de 5900 fr.

LANDERNEAU

Nous apprenons avec satisfaction que l'idée régionaliste a prévalu contre la routine dans la conception du monument commémoratif des morts de la guerre. Au lieu de la pyramide, de la stèle ou de l'obélisque multipliés au point de donner l'impression que ces constructions sont faites en série, au lieu de la statue toujours fort coûteuse, dans laquelle, trop souvent, se révèle de la part de l'auteur une préoccupation plus grande de la mise en valeur de son talent que de la pensée à interpréter, le Comité a simplement adopté le type gracieux et trop oublié aujourd'hui de la tour creuse et mince, évidée à son sommet par des arcades, qui au moyen âge marquait l'emplacement des cimetières et était nommée « Lanterne des morts ».

Si le prix et la rareté du combustible d'éclairage ne permettent plus maintenant d'entretenir en permanence la flamme d'une lampe, pour symboliser, comme à l'époque médiévale, la constance du souvenir des trépassés, du moins la lanterne des morts, même sans fanal, est bien à sa place en pays breton, puisque c'est dans l'Ouest de la France que ce monument funéraire était surtout en faveur avant d'être, à l'époque de la Renaissance, remplacé par l'ossuaire.

Souhaitons qu'à l'exemple de celui de Landerneau, d'autres comités ayant mission d'ériger des monuments s'inspirent de la tradition et de l'architecture locales. Notre Bretagne n'a rien à envier aux autres régions à ce double point de vue : nouveautés ingénieuses et somptueuses banalités ne vaudront jamais dans le cadre breton qui s'est fait chez nous et se peut rénover chez nous.

* *

Dimanche dernier 8 août, à la sortie de la grand'messe, notre ami Jaouan a retenu, on peut dire, toute l'assistance par le charme de sa parole dans la conférence en langue bretonne qu'il a donnée sur les marches de la croix de la place St-Thomas.

L'émotion et la gaîté se succédaient dans les impressions de l'auditoire, lorsque le barde évoquait les nobles révélations de l'âme bretonne pendant la guerre, puis faisait ressortir le ridicule des gens qui se font gloire de ne pas parler ni chanter en breton, tout en ignorant le français. Il a vaillamment stigmatisé les chants grossiers et parfois obscènes qui, émanation malsaine des music halls tendent de plus en plus à remplacer partout, même dans les noces, les beaux chants bretons, et donnent aux étrangers une piètre idée de notre mentalité. Nombreux ont été les auditeurs qui, après la conférence, sont venus spontanément féliciter, remercier notre ami et lui exprimer le désir que de semblables conférences se propagent et se répètent pour le bien de la petite patrie bretonne.

LESNEVEN

Les fêtes publiques de notre cité, fixées aux samedi 11 et dimanche 12 septembre, s'annoncent des plus brillantes. Nous avons eu l'écho de ce que le comité prépare : courses de chevaux et de bicyclettes les deux jours. Et les amis de Lesneven et de la prospérité commerciale de cette ville sauront adresser leurs souscriptions à M. le trésorier ou à M. le secrétaire. Le comité provisoire réuni en assemblée générale de commerçants, samedi dernier, a été constitué comme suit : président d'honneur, M. Duterque, maire ; président, M. Joseph Perrot, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal ; vice-présidents, MM. Airian, adjoint au maire, Jubin et Bernard, conseillers municipaux ; secrétaire-général, M. Fernand Le Corre, conseiller municipal ; secrétaire-adjoint, M. Ed. Le Roux, secrétaire de mairie ; trésorier, M. Yves Moutin, marchand-tailleur ; trésorier-adjoint, M. Joseph Kerrien, commerçant.

QUIMPER

Société des Courses de Quimper. — La réquisition de la partie de l'hippodrome sur laquelle avait été établi le village des réfugiés est levée. Les courses sont définitivement fixées aux 11 et 12 septembre 1920 ; le programme détaillé va en être incessamment publié.

Une forte équipe d'ouvriers travaille au bon aménagement des pistes et des différents services et à la construction des obstacles.

Rien ne sera ménagé pour assurer le plein succès de cette réunion sportive.

LA MARTYRE

Les courses de La Martyre auront lieu le dimanche 29 août.

Les engagements seront reçus à Landerneau, chez M. J. Boucher, président de la Société.

Etude de Me DU PENHOAT, notaire à Morlaix

Suivant acte reçu par Me Guy Hervé DU PENHOAT, notaire à Morlaix, le 5 août 1920, Monsieur Louis TROADEC, plombier, demeurant à Morlaix, place Thiers, et Monsieur Lucien Jean-Marie LOARER, demeurant aussi à Morlaix, ont formé, entre eux, une société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de :

Plomberie, couverture et chauffage.

La durée de cette société est de quinze années qui ont commencé à courir le 1er juillet 1920 et finiront le 1er juillet 1935. Le siège de la société est à Morlaix, 19, place Thiers. La raison et la signature sociales sont : « **Troadec et gendre** ».

Les affaires de la société sont gérées et administrées par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. Ils ont tous deux la signature sociale, dont ils pourront faire usage séparément et valablement pour toutes les affaires de la société. Toutefois la signature des deux associés sera nécessaire pour contracter tous emprunts.

Le capital social est fixé à quarante-cinq mille francs, comprenant la valeur du fonds de commerce de « plomberie, couverture et chauffage » exploité à Morlaix, 19, place Thiers, par Monsieur Troadec, et par lui apporté en société.

La société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée ; l'associé survivant aura le droit de conserver le fonds de commerce pour son compte personnel.

En cas de dissolution de la société à l'expiration du terme fixé pour sa durée, il sera procédé à la liquidation par les deux associés.

Pour extrait,
G. DU PENHOAT.

Deux expéditions dudit acte de société ont été déposées le douze août 1920, l'une au greffe de la justice de paix de Morlaix, et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Morlaix.

Pour mention,
G. DU PENHOAT.

BIBLIOGRAPHIE

OCCASION

LEON PALUSTRE. — **La Renaissance en France**, Tome III. *Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Aunis et Saintonge*. Vol. non broché. Grand in-folio 445×330 mm. de 316 pages, illustré de nombreuses gravures et eaux fortes dans le texte. 22 eaux fortes en hors texte sur papier de luxe dans le format de l'ouvrage. Parmi ces dernières, 9 reproduisent des monuments de Bretagne, à savoir : *Le Clocher de Pleyben, La Sacristie de Bulat, Le Porche de l'Eglise de Bodilis, L'Ossuaire de Saint-Thégonnec, La Fontaine de Saint-Jean-du Doigt, Le Tombeau de François II, duc de Bretagne, Le Tombeau de Dol, Le Château de Kerjean, Le Château de Châteaubriand.*

Publié en 1885, chez Quantin à Paris, à 160 fr le vol. Prix, 55 fr., port en sus. (poids 5 kilos). Les eaux fortes en hors textes valent à elles seules plus que le prix demandé.

(S'adresser à *Ti-Breïz*, 33, Place Thiers, Morlaix.)

Trois exemplaires sont déjà vendus.— Il reste encore quelques exemplaires disponibles.

En vente à **Ti Breiz**, 33, place Thiers, à Morlaix

Question Bretonne
Régionalisme, etc.

P. MOCAER. — *La Question Bretonne*, Régionalisme et nationalisme, br. in-12, 0 fr. 50, poste : 0 fr 55.

Id. — *De la Nécessité d'une Culture Nationale*, br. 0 fr. 10, poste : 0 fr. 15.

Id. — *L'Enseignement bilingue au Pays de Galles*, avec préface de J. Loth, br., 0 fr. 50, poste : 0 fr. 65.

X... — *Le Régionalisme Breton*, Origine, Histoire, Critique, br., 0 fr. 25, poste : 0 fr. 30.

C. LE MERCIER d'ERM. — *Les Origines du Nationalisme breton*, Etude, Critique, br., 0 fr. 50 ; poste : 0 fr. 55.

Id. — *Le Nationalisme Breton et l'Action Française*, br., 0 fr. 50, poste : 0 fr. 65.

Louis N. LE ROUX. — *Pour le Séparatisme*, plaq., 1 fr., poste : 1 fr. 15.

Philologie Celtique
Critique Historique et Littéraire

E. ERNAULT. — *Glossaire Moyen-Breton*, 2 vol., in-8° br., 45 fr., port en sus : 1 fr. 50.

Id. — *Le Mirouer de la Mort*, poème breton du XVIe s. d'après l'exemplaire unique traduit et annoté, in-8° ill., 15 fr., poste : 15 fr. 75.

Id. — *L'ancien vers breton*, in-12 br., 3 fr., poste : 3 fr. 15.

J. LOTH. — *Vocabulaire vieux-breton*, contenant toutes les gloses en vieux-breton gallois, cornique, armoricain connues, gr. in-8° br., 15 fr., poste : 15 fr. 60.

Id. — *Chrestomathie Bretonne*, gr. in-8° br., 15 fr., poste : 15 fr. 75.

Id. — *Les noms des Saints Bretons*, in-8° br., 4 fr. 50, poste : 4 fr. 80.

Id. — *Contribution à l'étude des Romans de la Table-Ronde*, Tristan et Yseut. Le Cornwall et le roman de Tristan, etc., in-8° br., 4 fr. 50, poste : 4 fr. 80.

MARY Rh. WILLIAMS. — *Essai sur la Composition du Roman gallois de Pérédur*, gr. in-8° br., 5 fr. 25, poste : 5 fr. 70.

L. TIERCELIN. — *Bretons de Lettres*. Le comte de Lisle étudiant, Villiers de l'Isle-Adam chrétien. Brizeux à Scaer, etc., in-12 br., 5 fr. 25, poste : 5 fr. 70.

Ch. V. LANGLOIS et V. SEIGNOBOS. — *Introduction aux Etudes Historiques*, in-12 br., 5 fr., poste : 5 fr. 45.

M. WILLMOTTE. — *Etudes critiques sur la Tradition Littéraire en France*, in-12 br., 5 fr. 25, poste : 5 fr. 70.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix

VENTE

Mobilière

LE 24 AOUT 1920

à 13 heures et jours suivants s'il y a lieu

Au Château de Rosampoul

En St-Eutrope

COMMUNE DE PLOUGONVEN

Meubles meublants et objets mobiliers, lits, armoires, commodes, bahuts, tentures, portières, rideaux, antiquités, grande tapisserie, horloge, Louille marqueterie, huche panneaux gothiques, porcelaines et faïences (Chine, Delft, Chantilly, Moustiers et Quimper), gravures, cristaux ;

Pistolet, révolver, carabine Martini, niveau d'eau pour arpenteurs, sièges de jardin, baignoires et chauffe bains, grande lessiveuse, cheminée prussienne, poêle de vestibule, fourneau à repasser, basculc, tarare, grand char à bancs (neuf), petite charrette, râtisseuse, nombreux harnais de maître et accessoires et quantité d'autres objets.

Consulter les affiches.

Cultivateurs de Lins et Chanvres,

alors que les toiles se vendent très cher

ne vendez pas toute votre Récolte

Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

LISEZ — CHANTEZ

Soniou koz Brezonek

Première Série

SOMMAIRE :

Ar Pillaouer.
Greg al Lonker (*Julig ar Ververo*).
Ar C'hloareg Nec'het (se chante en breton, en français et en latin).
Yann ha Janned.
C'hoant Dimezi.
An Durzunel.
Rimadellig.
Dam Dam Darini.
Bibliographie.

8 gwenneg — **40 centimes**

Envoi franco contre 0 fr. 45, en timbres poste, adressés à nos bureaux.

LENNIT — KANIT

Cultivateurs,

La Société Coopérative **La Ménagère**, de Morlaix, rappelle que la vente de tous ses produits (Vins, Cognacs, Rhums, Epicerie, Jambons fumés et salés, etc.)

EST LIBRE A TOUT LE MONDE

De plus elle informe qu'elle a actuellement de nombreux produits *provenance Stocks américains* à des prix très avantageux :

Savon qualité extra.
Cornichons en bocaux.
Chocolat — Poivre — Confitures

S'adresser aux Magasins de Vente :

Place du Dossen — MORLAIX
1, Quai de Tréguier — Troudousten
LOCQUÉNOLÉ — CARANTEC

Le Conseil d'Administration.

Les propriétaires de :

VILLAS MEUBLÉES

situées au bord de la mer ou à l'intérieur, sont instamment priés d'adresser tous renseignements utiles sur leurs établissements, à M. F. Gourvil, secrétaire du *Syndicat d'Initiative* de Morlaix et du *Nord Finistère*, 33, place Thiers, Morlaix.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRE
MARBRE, etc.

Réparés avec le Ciment **" Fortafix "**

BROCS, SEAUX, CASSEROLES
LESSIVEUSES, etc

Fendus percés, réparés chez soi avec le Ciment **" Fortafix "**

Le tube, **1 fr. 50**. LOIEZ AR FLOC'H, au Prat, en Lannilis (Finistère)

Un mode d'emploi est joint à chaque tube.

Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

Etudes de Me COURSIN, docteur en droit, Avoué à Morlaix (Successeur de Me KERNEIS) et de Me LE BAIL, Notaire à Morlaix.

VENTE

de biens de Mineur

En l'Etude et par le ministère de Me LE BAIL, notaire à Morlaix.

Le Vendredi 20 Août 1920
à 2 h. de l'après-midi

En la Commune de Saint-Martin-des-Champs

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, dite « **La Bonne Rencontre** », sise au Cun, sur la route de Morlaix à Saint-Thégonnec, comprenant maison à usage d'habitation et de commerce, crèche à vaches, soue à porcs, une grange, une cour close de murs ; une pièce de terre ou jardin, le tout d'une contenance de 50 ares environ ; et, en la commune de Pleyber-Christ, **une prairie** d'environ 12 ares.

Mise à Prix : 10.000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LE BAIL, Notaire.

A VENDRE

Stérilisateur : *marque Salvator*, de la Compagnie Aéro-Hydraulique, rue d'Alésia, débit moyen 100 l. à l'heure, dépense de gaz insignifiante.
Prix de vente : 2 800 francs.

Machine à gazéifier pouvant marcher au moteur ou à bras
Prix de vente : 500 francs.

Tireuse Iso-Barométrique.
Prix de vente : 250 francs.

Petite tireuse ordinaire.
Prix de vente : 125 francs.

Tous ces appareils ont en parfait état de marche et ont peu servi. Tous ces appareils sont livrables à Brest.

Pour tous renseignements s'adresser au journal. — No 1569.

POUR VOS ACHATS

de Papeterie et de Librairie

adressez-vous à

TI BREIZ

33, Place Thiers - MORLAIX

Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne

RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS

Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

LE BOURCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

25, Place Cornic, 25

MORLAIX

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

Téléphone 1-47

AUX TRAVAILLEURS

Confections pour Hommes & Jeunes Gens
Casquettes en tous Genres
Bonneterie
Cravates - Chemiserie

F. FERREC

SAINT-POL-DE-LÉON
Succursale :
5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX

KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE

Près la Gare des Marchandises
Distillerie à Vapeur

Pierre HUET

CIDRES
& EAUX-DE-VIE DE CIDRE

ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité

Industrielles et particulières

Sonneries — **Téléphones**

Fournitures de Matériel Gros et Détail

LAVANANT FRÈRES

Électriciens-Mécaniciens

5, Grand'Rue — MORLAIX

Moteurs et Dynamos — Serrurerie
Réparation d'Accumulateurs

AMAN GOMZER BREZONEK

Produits Agricoles

J.-F. GUIEYSSE

LA FEUILLÉE (Finistère)

CIDRES - ENGRAIS - TOURTEAUX

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ELECTRICITÉ

Gme TROADEC

Avec le concours de M. F. GOARNISSON

près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*

CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN

Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer

Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »

ÉCREMEUSES — BARATTES

Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses — Moteurs

Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie

" LA LABORIEUSE "

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES

PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS

VITRAUX — DÉCORS

9, Rue du Mur, 29 — MORLAIX

Prothèse et Chirurgie Dentaires

HENRI BAVARD

Dentiste

de 9 h. à 5 h. — 2, Quai de Léon, MORLAIX

MACHINES AGRICOLES

Anciens Etablissements VICHOT, VALLÉE, PETIGARS, PRAT & Cie

TÉLÉPH. 64

Max PRAT, Sucr

28, rue de Brest — MORLAIX

Cannelage et polissage de Cylindres. — Broyeurs de Pommes. — Pressoirs Simon. — Ecrèmeuses *Diabolo*. — Barattes culbutantes. — Faucheuses. — Faneuses. — Houes. — Cultivateurs. — Charrues. — Broyeurs d'Ajoncs. — Manèges. — Coupe Racine. — Semoirs — Moteurs Agricoles. — Matériel de Battage.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE

Photographies d'Art
Agrandissements en tous genres
par tous procédés au Charbon et Gélatino
Reproductions
Spécialité de Bébés Groupes

Maison MAZÉ-LAUNAY

Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1905

LE JEUNE, Successeur

6, Place Emile Souvestre —

— **Morlaix**

AMAN A GOMZER BREZONEG

J. GUIOMAR

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers — **MORLAIX**

Antreïl dre bazennou Sant Malani

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS.

Téléphone no 1-32

KOMZET A VEZ BREZONEG

GARAGE CENTRAL

MÉRER et Cie

20 22, rue de Paris — **MORLAIX**

Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?

Adressez-vous à ce garage

Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange

REPRÉSENTANT DE

CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT

Komzet a vez Brezoneg. — *Téléph. 1-36*

Ébénisterie, Tapisserie

SCULPTURE

Tentures et Meubles de tous Styles

PITON & FILS

23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* **4, Place du Dossen, 4**

MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MÉNAGE — ÉCLAIRAGE

Téléph. 1-39 — **Maison Veuve MAHO** — *Téléph. 1-39*

E. PARIS, Successeur

1, rue de Brest — **MORLAIX** — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE

ROLLAND-LE BIHAN

13, Rue de Brest, 13

Près la Poste

MORLAIX

DÉSINFECTION A DOMICILE

A SAINT-POL-DE-LÉON, tous les Mardis.

CARROSSERIE

MORVAN FRÈRES

41, Rue de Paris, 41

MORLAIX

KOMZET A VEZ BREZONEG

MACHINES AGRICOLES

RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS

ANCIENNES MAISONS GUILLEMART & NICOLAS

J. DU PENHOAT, Successeur

MORLAIX

TÉLÉPHONE 50 — TÉLÉPHONE 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ
A DEUX ROUES

BATTEUSES
Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.

ÉCRÉMEUSES "PERSOON"

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS

Plans et Devis sur Demande

SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE

DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.



NOMS DE LIEUX

LOC-EGUINER. — C'est sûrement à tort que l'on a donné Saint *Guigner* pour patron à cette petite paroisse léonnaise. *Eguiner* et *Guigner* sont deux noms totalement différents. Jusqu'ici, nous n'avons pu nous fixer définitivement sur l'identité du nom *Eguiner* qui est celui d'un saint dont le souvenir s'est totalement perdu. Il faut peut-être le rapprocher d'*Egnog* nom « cantref » du comté de Carmarthen (Caerfyrddin) au XIII[e] s. *Egnog* est peut-être ici un nom propre dont le suffixe simplement différerait du nom armoricain, et dérivé de *egin* « germe ».

HUELGOAT. — Nom formé de l'adjectif *Huel*, pour *uhel* « haut », et du mot *koat*, régulièrement muté en *goat*, signifiant « bois, forêt », donc : « la Haute Forêt ».

Les noms *Toulgoët*, *Folgoët* etc... donnent lieu à des interprétations arbitraires : le premier ne signifie pas « le trou du bois », comme par exemple *Toul an Coat*, qui existe comme nom de lieu et nom de famille, mais bien « le bois percé ». Lorsqu'on traduit le second par « Fou du Bois », c'est justement le contraire qui est exact, et il faut dire : « Le Bois du Fou », ou peut-être « Le Bois de Le Fol ». Ces différents noms présentent le cas de composés dont le premier terme détermine le second.

PRIMEL. — Nom de saint, qui se retrouve dans *Primelin*, localité du Cap-Sizun ; on prononce en Cornouailles *Privelen*, tandis qu'en Tréguier, la prononciation semble s'être figée. On a également les noms de famille *Prével* et *Primel*. La forme ancienne doit être *Primael* dont le premier terme équivaut au gallois *pridd* « valeur », et le second se retrouve dans plusieurs noms bretons comme *Melscoët*, *Melquin* (dans *Goazmelquin*) avec le sens de « Prince, Chef ».

PLOUGOULM. — *Plou* de saint *Coulm*, vieux nom emprunté au latin *Columba* ; en Ille-et-Vilaine on a la forme française *Saint-Coulomb*. Le Cornwall a également deux villages de *Saint-Columb*. *Coulm* et *Le Coulm* se trouvent comme noms de famille.

LOGUIVY. — Le *loc* (lat. *locus*) de saint *Ivy*. Ce saint a laissé de nombreuses traces dans l'onomastique bretonne : Loguivy-Plougras, Loguivy, près Lannion, Loguivy, près Paimpol, en Tonquédec et en Plouaret (C.-d.-N.), Saint-Ivy, paroisse de Cornouailles, Saint-Yvi en Moréac, et Saint-*Ivyl* en Plelauff, (Morbihan), *Pontivy*, qui se prononce en breton *Pondivy*, par abréviation *Pondi*, ce qui prouve qu'il s'agit ici de Saint *Ivy* et non de saint *Devy*, sans quoi on eut eu en breton *Pontevy* ou *Pontivy*.

LANVELLEC. — Le Saint *Melec* qui a donné son nom à cette paroisse a laissé de nombreux souvenirs dans les noms de lieux de Bretagne et de Galles. *Lanvellec* même se retrouve exactement sous la forme *Llanfaeloc* en Anglesey, Saint *Maeloc* ou *Melec* serait le fils de Caw Cawlwyd, et aurait vécu au VII[e] siècle ; avec le préfixe *To*, *Ty* que nous avons déjà trouvé en Bretagne dans *Tégonnec*, *Tiviziau*, etc...., il a donné en Grande-Bretagne *Tyfaeloc*, dans *Llandyfaelog* (Carmarthenshire et Brecknockshire). Chez nous *Melec* apparaît dans : *Saint-Meleuc* en Plenée-Jugon (C.-d.-N) en Pleugriflet (Morbihan), *Saint-Meluc* en Saint-Maur (en 1163 : *locus Meloci*) *Pleumeleuc* (en 1122 Plomeloc) paroisse de l'ancien évêché de Saint-Malo, *Lanveleuc* en Dol, Locmelec en Plemeret et *Nomelec* en Surzur (Morbihan). *Melec*, *Maeloc* sont un dérivé du *Mael* que nous avons étudié plus haut au nom *Primel*

PLOUNEVENTER. — Saint Néventer était le frère de saint Derrien ; le pieux hagiographe Albert Le Grand retrace leur odyssée dans sa vie de S. Riok.

Chose curieuse leurs deux noms sont perpétués par deux paroisses voisines du Léon : Saint-Derrien (en breton *sant Derc'hen*) et Plounéventer (en breton *Guiniventer*) ; en 1167, cette dernière portait le nom d'*Ecclesia Sancti Numenteri*.

Le nom *Neventer* se trouve en Galles sous la forme *Nevenhyr* (*nh* gallois remplaçant régulièrement le groupe breton *nt*) dans *Caernevenhyr*, mentionné dans l'histoire de *Kalhwch et Olwen*.

BODILIS. — Formé du terme *Bot* également fréquent dans les noms de lieux de Galles et de Bretagne, (Botmeur, Botcador, Bolazec, etc, en Bretagne ; Bodedern, Bodrewryd, Bodfari, Bodfuan, etc., en Galles) et du n. pr. *Ilis*, ou *Elis* qui apparaît encore dans *Lannilis*, *Brennilis*, *Kerilis*, etc... id. au gallois *Elys*.

BRASPARTS. — Est mentionnée sous la forme *Bratberth* dans le Cartul. de Landévennec (X[e] s.) et *Braspers* dans le Pouillé de Cornouailles (1516). Le sens de ce mot est « buisson piquant, épineux » ; les deux mots qui le composent se sont perdus dans le breton courant ; le gallois les a conservés : *brathu* veut dire « piquer » et *perth* signifie « buisson »

F. GOURVIL.

Diplômé des Hautes Etudes Celtiques.



CHARLES CHASSÉ et JACQUES MAGDELAINE. — **Erasme Racalard,** *Professeur de sincérité*. — Comédie en un acte avec préface par John Grand-Carteret. Plaq. in-8°, prix : 3 fr. — Brest, Librairie Berthelot, 26, rue de Siam. (1)

L'acte que viennent de publier en une jolie plaquette illustrée par L. Gui d'amusants dessins à la plume, M. Ch. Chassé et J. Magdelaine, fut composé en 1918 au camp de Cassel, où les deux auteurs se trouvaient en captivité, et joué pour la première fois par la troupe du « Théâtre Français » du dit camp le 20 octobre 1918, pendant que se jouait sur le front occidental l'acte final du grand drame qui devait prendre fin le 11 novembre.

On connaissait depuis déjà longtemps les solides qualités de chroniqueur, d'essayiste, et même de poète de Ch. Chassé, pour avoir, à maintes reprises, eu l'occasion de les apprécier dans les nombreuses revues bretonnes et parisiennes où elles se prodiguent fréquemment. On est heureux de saluer aujourd'hui un talent dramatique qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de révéler. Dans sa préface, M. John Grand-Carteret retrace l'historique du théâtre de ce camp de Cassel rendu tristement célèbre par la terrible épidémie de typhus qui le ravagea en 1915, et, qui par la faute d'un major allemand « faisant la guerre à sa manière », coûta la vie à plus de 4000 prisonniers français. Le répertoire de ce théâtre, comme celui de la plupart des scènes similaires était souvent du meilleur cru français et gaulois, mais, l'inédit n'y abondait évidemment pas, car les auteurs dramatiques ne sont pas, quoique on en pense, aussi nombreux que les interprètes. Tout le Courteline, le Tristan Bernard et le Georges Feydeau d'avant la guerre devaient y passer. L'originalité de la pièce de MM. Chassé et Magdelaine est d'avoir été composée en captivité et d'avoir été jouée par des captifs pour leurs pareils. A ce titre elle a d'avance droit à toute la sympathie du public ; mais, *Erasme Racalard* a des titres plus solides à l'attention des lettrés ; c'est une comédie pleine d'esprit français, de la meilleure veine de cet humour philosophique qui a fait de Courteline le plus humain à mon sens des humoristes français. La pièce de MM. Chassé et Magdelaine pourrait porter en épigraphe cet axiome qu'ils mettent dans la bouche de Duchemin (scène VIII) : « La vérité c'est comme un vin trop fort, il faut qu'on le boive à petite dose ou qu'on l'additionne de beaucoup d'eau si on ne veut pas qu'il ne nuise à la santé. » Ce thème leur a fourni le sujet d'une amusante scène de la vie bourgeoise :

Boulard et Duchemin sont deux amis de vieille date ; le second a un fils possédé d'une soi-disant manie du mensonge qui a failli amener la brouille entre les deux ménages. Ce garnement de Sylvestre ne s'était-il pas avisé, au cours d'un diner où les Boulard et les Duchemin fraternisaient devant un gigot, de prétendre que Madame Boulard lui avait fait voir un grain de beauté qu'elle était censée posséder au bas de l'épaule droite !

L'imposture établie après une heure de trouble, il était reconnu urgent de guérir le jeune Duchemin de la maladie du mensonge, et ses parents le confièrent à un professeur de sincérité, (un *alétologue*, pour les amateurs de néologisme), qui se faisait fort de lui enlever au bout de quelques mois de traitement toute envie de récidiver.

L'élève en sincérité et son professeur sont attendus au lever du rideau, et les deux familles, plus unies que jamais se préparent à fêter en commun le retour du jeune Duchemin. C'est Racalard qui est introduit le premier, et qui, reçu par l'invité Boulard resté seul un moment au salon, ébouriffe celui-ci par des théories inattendues en ce monde de convention et de prud'hommerie. Le dialogue entre les deux inconnus risque fort d'avoir pour effet une nouvelle brouille entre les Boulard et les Duchemin, par suite de la trop grande sincérité du professeur. Heureusement, la venue des Duchemin vient y mettre bon ordre. Arrive enfin Sylvestre, qui après les effusions confesse que si jadis il fut assez bête pour inventer des mensonges, histoire de s'amuser, il ne saurait plus être question de ce vilain défaut, attendu « qu'il n'y a rien de plus drôle et de moins fatigant que de dire tout simplement aux gens la vérité, et de voir leur tête pendant qu'ils encaissent. »

Et le jeu de sincérité continue... jusqu'à ce qu'Eve, qui, la première apprit à l'homme à mentir, revienne sous les traits de Claudine, aimable servante de 18 printemps, induire de nouveau l'élève alétologue en tentation de mensonge. Ce jeu, aussi court fut il, a suffi pour brouiller à jamais Boulard et les Duchemin, le groupe Racalard-Sylvestre affirmant avoir aperçu le matin même Mme Boulard en gare de Gervais-le-Petit, alors que l'époux soutenait qu'elle était allée à Pont-l'Evêque, voir sa mère.

Trop confiant Boulard !

Nous souhaitons à l'alerte comédie de MM. Chassé et Magdelaine un succès, sur les planches libres, aussi grand que celui qu'elle obtint sur celles du théâtre de Cassel. Elle le mérite.

LEORBRENV.

(1) En vente à la Librairie *Ti Breïz*, Morlaix.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (29)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(Suite)

1759, François-Baltazar Le Provost et Jean-Claude Coquart, curé de St-Mathieu, 1764. — 1761, François Capitaine, recteur de Louargat, 1776. — 1762, C.-M. Jourand, curé de Pabu-la-Poterie, 1768. — 1763, Mathias Le Mével, curé de St-Mathieu, 1767, aumônier du Calvaire de Morlaix, 1780. — 1764, J. Hameury, curé de Plouaret, 1774. — 1765, François Périou, curé.

1765, F.-P. de Trogoff, curé de Ploumiliau, 1772. — 1767, Charles Le Fustec et Louis-Marie Pleyber, curé de Plouigneau, 1763, † 1774. — 1768, Jean-Marie Le Pape, François Le Quillenec et André Le Corvé. — 1769, Pierre Rolland, Yves Le Mat et Yves Huon. — 1772, Yves-Marie Le Disez, curé d'office, 1780 ; curé de St-Eutrope, 1783 et de Saint-Agathon, 1786. — 1772, Jean-Marie Jannic, recteur de Saint-Vincent à Tréguier, en 1781. — 1774, Jacques-Philippe Grossin, curé de St-Mathieu, en 1780.

1775, Joachim Gigant, ancien recteur de Belle-Isle. — 1778, Pierre Le Luyer, curé de Plougras, 1782. — 1779, Jean Nigeou, curé 1783, vicaire 1791 — 1780, Jean Laizet, du Meshir, prêtre constitutionnel en 1791. — 1781, Jean-Marie Le Gallery, curé de Plounévez-Moëdec, 1786. — 1783, Lozach, curé. — 1785, Guillaume Moignet. curé. — 1786, Jean Vincent, curé ; vicaire 1791. — 1787, René Kerhervé, curé ; vicaire 1791.

Ce long état de l'ancien clergé de Plougonven peut sembler fastidieux. Il n'est cependant pas sans intérêt, car il apprendra à plusieurs honorables familles encore existantes qu'elles ont jadis compté un ou plusieurs des leurs dans les rangs du sacerdoce, et ranimera des souvenirs presque éteints, qui souvent ne vivent plus que sous la forme du nom de *Kambr ar Belec* (la chambre du prêtre), traditionnellement donné, dans beaucoup de vieux convenants, à l'une des pièces, d'ordinaire la plus isolée et la plus confortable. Là, les jeunes *kloers* ont étudié, ont pâli sur le Rudiment et le Despautère ; puis, sortis du séminaire, ils y sont revenus vêtus d'une robe noire, le front rasé et blême, portant à la main leur missel latin, sacrifiant toute ambition au désir de vivre encore de la vie de famille, devant point quitter les horizons familiers de leur enfance. Se contentant pour subsister d'une petite part dans la « distribution » paroissiale, de la desserte d'une chétive chapellerie, de quelques messes recommandées par leurs proches, ils y ont coulé une humble, paisible et médiocre existence. Puis, quand Dieu les a appelés à lui pour reprocher peut-être à certains d'avoir trop « gardé la lumière sous le boisseau », de n'avoir pas été assez « le sel », de ce coin de terre où leurs jours ont passé tranquilles et sans grands mérites, ils sont allés dormir sous les carreaux de granit du chœur paroissial, où leurs os reposent encore.

Quelques-uns de ces vieux prêtres se mêlaient même de commercer. On voit dans l'inventaire que le 8 décembre 1527, les paroissiens de Plougonven, passèrent une transaction avec missire Even Staboul, prêtre, chapelain de Saint-Germain de Kervézec, qui se refusait à payer le fouage dans l'égail duquel il avait été compris « tant à raison de sa *négociation* (de son commerce), que pour un lieu qu'il tenoit à Guersoson ».

Le testament de l'un d'eux, missire Jacques Pezron, daté du 12 mars 1606, se trouve en original aux archives du presbytère. Il y expose qu'« estant devenu caducque et débille de corps, neanbmoigns ayant le *seantz* (sens), mémoire et entendament sain et dispos pour disposer de ses urgentes affaires, il recommande son âme à Dieu son créateur, sauveur et rédempteur Jésus-Christ, et ce par les merittes et prières de la benoicte Vierge Marye, anges, saincts et sainctes du Royaulme de Paradis, qu'il plaisse à Dieu son créateur le prendre entre ses elleuz en sondit royaume perdurable.. »

Il demande à être enterré dans l'une des tombes des prêtres, près du grand autel de l'église, — fonde une messe chantée *de Requiem*, pendant un an avec nocturne des morts et recommandation sur sa tombe, en léguant à cet effet une somme de 90 livres, — lègue 36 livres pour son enterrement, huitaine et service « de jour et an », — demande qu'on distribue 18 livres aux pauvres nécessiteux de la paroisse, — donne à l'église « un calice d'argent doré avecques sa plataine et custode, lequel il veult qu'il soit servy (*sic*), le jour de dimanche pour la fondation cy après ».

Il fonde à perpétuité 3 messes hebdomadaires pour prier Dieu à l'intention de son âme, celles de ses parents, amis et bienfaiteurs, l'une le dimanche, à la Sainte-Trinité, le vendredi à la Passion et le samedi à la Vierge Marie. Pour desservir cette fondation, désigne son confrère Maistre François Collec, et lui assigne comme rétribution une rente de 2 quartiers froment sur Kernounen en Plourin, avec 3 pièces de terre au terroir du Beuzit. Enfin, l'église reçoit de lui un parc au terroir de Keromnès pour participer aux prières et oraisons qui s'y font journellement.

Missire Jean Le Saoult, prêtre, fonde aussi par testament de 1614, 3 messes basses par semaine sur l'hypothèque de la tenue du *Coz-Tachen*, au terroir de Kerhervé, cernée par les chemins de Kerhervé au manoir de l'Isle, et de Ponthouars, à Kervriaut. (1).

A (suivre)

L. LE GUENNEC.

(1) Arch. du Finistère 188-G.

Le Gérant
P.O. [signature]

Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

Nº 50. — SAMEDI 21 AOUT 1920.

ABONNEMENTS :	
Morlaix-Ville	7 fr.50
Département et limitrophes	8 fr.
Autres départements	9 fr.
Etranger	10 fr.

Rédacteur - Administrateur :
F. GOURVIL
4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :	
Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée	

A Messieurs de Paris :

...Nous ne ferons jamais aimer la langue de notre pays en l'imposant par la force et en interdisant une langue [....] dont l'usage est d'ailleurs absolument nécessaire à nos frères d'Alsace et de Lorraine.

Henry LAURIER.
Commissaire en chef de la Marine E. R.
(*Ouest-Eclair*, 16-8-20).

A situation identique, solution semblable : Le français est imposé par la force en Basse-Bretagne :

Rendez son étude agréable

Le Breton est nécessaire à vos frères de Basse-bretagne :

Donnez-leur les moyens de l'étudier



En Amerik

An Amerikaned betek-hen n'o deus bet nemet da c'hounid gant ar brezel, hag ive gant ar peoc'h. Distrujet hon micherou braz d'eomp-ni Fransijen gant an Allmanted, ha torret, pe koulz lavaret, o divrec'h d'an Allmanted gant ar re-unanet, Bro-Zaoz hag an Amerik n'int ket bet dic'hastet war o douar-a zo breman krenvoc'h eged biskoaz war varc'had ar bed ; dre-ze e werzont d'eomp o zraou ar priz a geront, hag o deus laket feur o arc'hant da zevel spontus, hag hon hini da ziskenn.

Hogen pep medalen he deus eun tu mad hag eun tu gin. An Amerikaned hag ar Zaozon o zo breman ouz e amproui. Ar brenerien c'hall, skuiz o kas o arc'hant en tu all d'ar mor gant koll braz a nebeuta o frenadennou ar muia ma c'hallont. Hag evel ma ro uzinou ar broïou tramor muioc'h a varc'hadourez eged n'eo gwest ar broïou-ze da implija, setu e chomm o zraon ganto. Kontellerien Sheffield, ouz pere e oa red d'eomp en em ober diagent, a zo krog da zerri o labouradegon (ateliers) dre na zeu urz abet d'ezo diganeomp. Er Stadou-Unanet emant ive evelse evit meur a varc'hadourez, ispisial evit ar gloan hag ar mezer. An uzinou a ro konje d'o micherourien evit eur miz pe zaou. Brao eo c'hoaz d'ar re o deus gallet espernout eun dra bennak war o gounidegez, a zo duhont ken braz ; d'ar re all gwaz a ze. Hag ouspenn-ze, n'eo ket sur ec'h adkrogfe al labour da vad araok ma vezo peur debret an esperniou brasa.

Aotronez Saozon hag Amerikaned, n'eo ket brao sacha re war ar gorden ; awechou e teu homman da derri, hag e lez ac'hanoc'h da goueza war ho penn-adrenv !

Ar Vosen en Pariz

Evit c'hoaz n'eo ket ar vosen vraz, met ar vosen eo bepred, ha mad eo digerri an daoulagad ha labourat enep d'ezi, pe e c'hallfe dont d'en em astenn.

Eun nebeut klanvourien tizet gant ar c'hlenved-ze a zo prederiet en hospitaliou braz Saint-Louis, Val-de-Grâce ha Claude-Bernard.

Koulskoude medisinet brudet a lavar n'eus ket ezom d'en em nec'hi war ze ; war o meno ar wallen na c'hallfe ket ober kalz a reuz rak eur « serum » a zo eneb d'ar vosen hag a zo efedus kenan.

Ar c'hlenved a 'n em astenn ordinal gant pikadennou graet gant c'houenn ar razed. Kenta tra a zo d'ober eo distruji ar muia ar gwella eus an anevaled louz-ze. Hag en Pariz, gouzout a rer ez eus aleiz anezo.

Poloniz ha Bolcheviked

Ar brezel etre an diou bobl a gendalc'h e reuz gwasoc'h eged biskoaz. Ar Rused o deus dalc'het da vont war raok, hogen n'int ket deut evit c'hoaz a benn da gemer ar gèr-benn Warsovie. Ar Poloniz zoken, a zeblant beza krog da aretel anezo, ha kelou ar mintin-man a zo mad evito ; war henvel o dije laket ar re ruz da gi a war ugent-leo donder.

Jeneraled Gall a zo breman o ren kerz an emgannou du-hont, hag en o fen ar Jeneral Weygand, eun hanter-Vreton anezan, pegwir eman o chomm en maner Coat-Amour en parrez Plouyan, tost da Vontroulez, ha dimezet d'eur Vretones.

Ar re-ruz na bardonont ket d'ar re eus o jeneraled a vije bet trec'het ; eun hanter-dousen eus ar re-man a zo bet dija fuzuilhet.

En Iverzon

Bro Zaoz a ziskouez bemdez muioc'h mui na ra forz eus youl ar poblou a zo dindan he fao.

Nevez-zo e oa bet muntret lord-maer Cork, en kreiz an noz gant tud a vent uhel evel poliserien Bro-Zaoz, hag an torfed a oa bet laket war gont Lloyd George, Lord Curzon hag ar maréchal French, penn-arm Iverzon, gant ar jureed el lez-varn. Adanvet eur maer all gant tud Cork, heman d'e dro a zo bet paket gant ar Zaozon, ha kaset n'ouzer ket tre pelec'h en Bro-Zaoz war vourz eul lestr brezel, abalamour ma oa re duet evit Republik Iverzon.

Setu aze penaoz eo deut ar frankiz da ren war ar bed da heul ar peoc'h.

To be or not to be

Être ou ne pas être. La question shakespearienne se pose plus que jamais pour la langue bretonne. Il nous appartient de la résoudre. Voulons-nous que le breton dépérisse journellement et meure d'ici peu ?

Versons des pleurs en prenant notre parti de sa disparition prochaine, et c'en est fait de lui. Voulons-nous au contraire qu'il se perfectionne et vive longuement encore ? Agissons.

Pour avoir parlé de ses origines, de son histoire, de ses mérites, *Mouez ar Vro*, ne se considère pas satisfaite vis-à-vis du breton ; c'est là simplement un travail préparatoire. Il lui reste maintenant à travailler de son mieux à la tâche du succès ou de l'insuccès de laquelle dépendra la vie ou la mort de la langue bretonne. Cette tâche consiste à vaincre définitivement ses deux ennemis les plus déterminés : la routine et la politique, pour lui obtenir dans nos écoles la place à laquelle elle a droit.

Car encore une fois, il importe de se bien pénétrer de ceci : *si le breton n'est pas enseigné à brève échéance,* **il périra.**

Or pour qu'il soit enseigné, *il faut que nous le voulions résolument*, et que nous entreprenions dès aujourd'hui une action méthodique auprès de l'opinion publique, pour la persuader de l'importance de la question, auprès des membres de l'enseignement que nous devons nous rallier intelligemment, auprès des parlementaires dont une intervention concertée sera probablement nécessaire pour enlever le morceau. A cet effet, nous avons réuni en brochure la série d'articles publiés dans ce journal relativement aux langues locales dans l'enseignement.

Tel de nos adversaires verra dans cette action une offensive brusquée de ce qu'il appelle « l'activisme bretonnant ». Ce mot ne nous effraie pas, mais en l'occurence nous lui dénions toute exactitude.

La plupart des articles réunis dans cette brochure sont en effet signés de personnalités du monde politique, savant ou universitaire étrangères à la Bretagne ; si les vérités qu'ils contiennent s'appliquent si pleinement à notre pays ce n'est pas notre faute.

De la préface que nous y avons mise pour en expliquer le but, nous détachons les lignes suivantes :

Il y a dans un coin de France une population de 1.300.000 individus faisant, dans leurs rapports journaliers, usage d'une langue totalement différente du français. Dernier vestige continental du celtique parlé autrefois dans la moitié de l'Europe, cette langue est menacée de disparition sans profit aucun ni pour ceux qui la parlent, ni pour la France. On devine qu'il s'agit du breton-armoricain.

Les différents gouvernements qui se sont succédés en France depuis le pacte d'union qui a rattaché la Bretagne à ce pays, ont toujours ignoré l'existence de cette langue, et l'ont traitée comme si elle n'existait pas. Quelques circonstances particulières mises à part, les administrations et les programmes scolaires ont fait de même, lorsque leur attitude à son égard ne s'est pas montrée franchement hostile.

La question linguistique en Basse-Bretagne se pose comme suit :

1º *Au point du vue breton* :

La langue bretonne possède des droits de cité incontestables ; son ancienneté, sa structure, son vocabulaire, sa littérature, en font l'une des langues les plus originales parlées en Europe. L'Etat français a-t-il le droit de la laisser s'abâtardir puis s'éteindre faute de culture rationnelle ? Une telle attitude est peu conforme aux traditions d'une nation qui la première a posé le principe des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'un des droits les plus imprescriptibles qui soient pour un individu, n'est-il pas, suivant Bebel « d'être instruit dans la langue qu'ont parlé ses pères » ? Vis-à-vis d'une population qui, depuis son rattachement à la France a donné à celle-ci — la dernière guerre l'illustre douloureusement — les preuves les plus éclatantes de son loyalisme et de son dévoûment, cette attitude est tout simplement vexatoire. Les Bureaux admettent *en France* l'arabe et l'annamite comme langues à option pour les épreuves du baccalauréat ; jusqu'ici, ils ont toujours refusé la même « faveur » au breton. Les mêmes bureaux viennent d'autoriser des cours de langue provençale dans plusieurs lycées du Midi, et répondent en même temps par une fin de non-recevoir aux démarches d'un parlementaire de Bretagne (1) tendant à créer un cours *facultatif* de langue bretonne au lycée de Quimper. Les Bretons tombés par milliers sur les champs de bataille ou engloutis dans les flots, ainsi d'ailleurs que les rescapés de la Grande Guerre, n'ont-ils vraiment pas mieux mérité de la France que cette injurieuse indifférence — pour ne pas dire plus — vis-à-vis de leur langue et celle de leurs glorieux ancêtres ?

2º *Au point de vue français* ;

Le devoir de l'institution, dénommée « Instruction Publique » étant de dispenser *par tous les moyens reconnus utiles*, les bienfaits de l'instruction dans tous les milieux, cette institution a-t-elle le droit de négliger, — sinon de refuser — d'utiliser un instrument capable de favoriser la diffusion de ces bienfaits ? Que les rédacteurs des programmes scolaires le trouvent bon ou mauvais, il y a ce fait acquis : en Basse-Bretagne la plupart des jeunes élèves arrivent à l'école *française* sans avoir jamais entendu d'autre langue que le *breton* : peuvent-ils logiquement recevoir avec fruit l'instruction dans une langue qu'ils ignorent ? Et s'il est prouvé qu'il faille attribuer au système monolingue actuellement en vigueur la stagnation, disons plus : la régression du niveau intellectuel des masses bretonnes, ne convient-il pas de réformer ce système, et de le remplacer par un autre qui soit plus à la portée des cerveaux bas-bretons ? Tel système peut donner d'excellents résultats à Paris, qu'on l'y conserve ; il est en Bretagne aussi mauvais qu'il le serait au Japon ou au Sénégal ; l'y conserver plus longtemps serait assurer le triomphe de la routine contre la Raison.

Si le double point de vue que nous venons d'exposer rapidement n'a pas encore été traité comme il convenait par nos dirigeants, malgré de multiples revendications, c'est croyons-nous parce que les ennemis de la langue bretonne ont toujours réussi à faire dévier la question de son terrain purement sentimental et pédagogique, sur le terrain politique. Il était croyons-nous nécessaire de la remettre résolument à sa place en donnant ici des Opinions d'*hommes de métier* sur la conservation des langues locales, et leur utilisation dans l'enseignement. Beaucoup de ces opinions ne visent pas spécialement la langue bretonne ; nous avons d'autant plus de liberté d'en faire état, et elles n'en servent pas moins la cause que nous défendons.

Puisse cette humble brochure servir en Bretagne, en France et partout, à la compréhension d'une cause juste et parfaitement humaine, en ce qu'elle n'intéresse pas simplement la Bretagne mais encore la France et l'Humanité, par les résultats qu'on peut attendre d'un Enseignement adapté au cerveau d'un peuple particulièrement désigné par son passé pour collaborer à la Civilisation sous toutes ses plus belles formes.

(1) M. M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère.

Est-il besoin une fois encore d'insister sur l'importance que présente la diffusion de cette brochure ?

Nous aurions voulu la répandre à travers la Bretagne, à travers la France, dans tous les milieux intellectuels, par dizaines de mille ; mais le papier est toujours terriblement cher, et les fonds... Ah ! oui, où sont-ils les subsides louches ?

Nous sommes obligés de vendre l'exemplaire 40 centimes, presque un prix prohibitif ; néanmoins, nous sommes persuadés que la plupart de nos lecteurs et abonnés tiendront à se la procurer pour la répandre autour d'eux.

Qu'ils l'achètent donc, à plusieurs exemplaires de préférence, et qu'ils la fassent connaître à toutes les personnes intelligentes de leur entourage.

De notre côté nous allons l'adresser à tous les parlementaires de Bretagne et conseillers généraux des départements bretonnants, aux diverses organisations régionalistes de France, aux journaux et revues politiques, techniques et littéraires, aux inspecteurs de l'enseignement, et à tous ceux dont l'action peut être à la cause que nous défendons de quelque utilité.

Mais il est facile de prévoir que ce service de publicité va nous revenir à cher ; si les vrais amis de la langue bretonne croient comme nous à son efficacité, notre caisse leur est ouverte.

F. GOURVIL.

Pask Loull Vras

(Kendalc'h)

War bouez gedal, setu e teuas an tamallet.

Gwenn oa e zremm evel eur paper. Ker fall oa an doare anezan ma teuas Milio da gaout truez outan. E goueled e galon an trabaser-ze, n'oa ket ker fall ha ma seb'ante beza.

— « Hastit digas eur gador d'ar paour kez Loull, » emezan gant madelez.

Hag e lavaras d'ar zakrist :

« N'ho pet ket aon, va den mat ! n'ho pet ket aon ! An dra n'eo ket ken grevus ha ma kredit Klasket ho peus rei d'eomp da gredi eun diskianterez : ez a ar c'hleier da Rom. Eus unan eus kambrchou an tour ho peus epad daou zervez evesaet ar c'hleier. Gwelet ho peus gant ho taoulagad hoc'h-unan n'ez a ket muioc'h ar c'hleier da Rom eget n'ez an-me d'an ifern. Poan hoc'h eus, kompren a ran, oc'h anzav kement-se ouzomp. Mes, Loull ar Zakrist, n'eo ket dâ d'eoc'h koll ho penn gant ken nebeut a dra ; n'hon dô ket nebeut'och a istim evidoc'h. Kollet hoc'h eus ho parëaden... Ac'hanta ! me a baeo evelato ! »

Ha potr ar butun da stlepel eur pez ugent real war an dôl.

Ma tigouez d'eoc'h, tudou, beza kaset eun deiz bennak dirak lez-varn an torfejou, ac'henta ! me c'houlen d'eoc'h eur prezidant, eur barner evel Keineg.

Loull a oa kouezet war ar gador digaset d'ezan gant ar vatez ; lakat a reas e ilinou war an dôl hag e benn etre e zaouarn. Sevel a reas e benn pa glevas ar pez arc'hant o trouzal hag e lavaras, droug ennan :

— « Ha goude ma rofec'h d'in, ôtrou Keïneg, eur milier eus ar peziou ze, ne vefen ket e poan da adober an hent am eus gret an deiziou-man. »

An holl a chomas mantret. Ar zakrist a zeblante komz gant kement a wirionez, zoken gant kement a anken, ma ne gredas den sevel e vouez da stourm pe da wapat. Marc'harit, ar vatez, a oe ken strafuilhet ouz e glevet ma lezas da goueza eus he daouarn ar chopinad jistr a zigase d'ar bôtred. Kubedig, hen, a oa war an oaled, leun e gof a win-ardant ; mat, dont a reas 'velkent an dour en e zaoulagad.

— « Selaouit ac'hanon c'hoaz, eme Loull Vras. Kredit e ve gwell ganen kloza va genou. Hogen, roet em boa d'eoc'h va gir. Ne gredan ket e chomfen pell da veva warlerc'h an dra-man, hag e fell d'in beza den d'am gir betek penn. Deski a rin d'eoc'h da belec'h ez a ar c'hleier, rak mont a reont da eun tu bennak, ôtrou Milio. Her gouzout a ran breman ha paeet mat oun evit hen diskleria d'eoc'h. N'oun ket, end-eün, muioc'h c'houezet abalamour da ze. »



Hag, evit gwir, n'oa ket a lorc'h er paour kez sakrist. E vleo a oa deut da veza gwennerc'h en eur ober daou zervez hag e zivoc'h a oa dizec'het. Poezevara a gave da Loull doare eun den deuet eus ar bed-all hag a lavare ennan e-unan : « N'eo ket Loull heman, e skeud eo ! » Ar re-all ive a oa skoet gant ar jenchamant a gavent er zakrist.

— « Asa ! eme Vilio Keïneg, oc'h esa gwapat dre ma wele ar re-all o vont da ouela, setu jistr war an dôl, va fôtr ! D'az yec'hed, Loull ! »

— « Divezatoc'h, ôtrou Keïneg ! Ne c'houlennan diganeoc'h breman nemed eur pennad evezded N'ho talc'hin ket pell. »

Ha Loull neuze da gonta e abaden.

Gabig an Aveant a zelaouas ker mat ma ne gollas ket ket unan eus komzou ar zakrist. Setu perak e c'hellas goude o dibuna ker brao d'in. Va memor-me ne dalv ket hini Gabig, siouaz ! N'em eus miret nemet ar pep brasa...

VIII

Loull ne chomas ket da dorta pa welas o tispaka 'us d'e benn diou askel vras ar c'hloc'h. « Pe ez a da Rom pe da Jeruzalem, emezan, me ne ran forz ! Evit en eun tu bennak ez aimp ! »

Da genta, ar c'hloc'h a reas evel pa vije o klask penn d'an avel ; mont a rea a gleiz da zeou, evel nec'het o c'houzout roud an hent da gemeret. En eun tol, setu hen o vont war eün dirazan, gant tiz eur bir. Pell e oe Loull araok ma kredas sellet dindannan. Poan a rea d'ezan sonjal edo o veaji ker buhan, savet war hed pemzek kant troatat marteze 'uz d'an douar. A benn eur pennad e c'hellas tapout krog e diskouarn « Mari Jan », a derc'hel mat a rea d'ezo. Ya, mes pa deuje e galon da vankout d'ezan ! .. Ya Doue, pebez lamm!...

An diou askel wenn vras a rea eun trouz ifern koulz hag ar vazoulen, hag an trouz-ze end-eün a ya atô var gresk dre ma save ar c'hloc'h uhelloc'h ha ma kemere muioc'h a lans

A-benn eur c'hart heur nij er stum iskis se, Loull a oa deut da veza ken ampart ha pa n'en dije gret ken morse. A-benn eun hanter heur en em blije kement ma vije bet fae gantan troka e gador distres ouz kaera trôn ar bed. Deuet oa kostou « Mari-Jan » da veza evel bouk dindan pouez ar marc'heg giz nevez. Ha pa vije bet Loull a-c'haoliad war eur gador en e di, e Plogonan, ne vije ket bet en em gavet êsoc'h.

(Da heuil).

ANATOL AR BRAZ.
Troet en brezoneg gant PLUENZIR.

10ᵉ Congrès et Fête du Bleun-Brug

A Saint-Pol de Léon où s'élaborait déjà au XIIᵉ siècle, dans de grandes assemblées artistiques et littéraires, la poésie des lais bretons dont Marie de France nous a si bien conservé le souvenir, le *Bleun-Brug*, après sept ans d'interruption, réorganise cette année, les 15 et 16 septembre, son congrès et fête annuelle. L'on se souvient des solennelles assises tenues à Kerjean, en Saint-Vouguay, sous le haut patronage de M. A. de Mun, dont la disparition se fait si cruellement sentir dans nos milieux bretons. Voici que la mort vient de frapper encore M. G. de Kermenguy, qui n'avait pas craint, en prenant la direction du *Bleun-Brug* de revendiquer hautement la défense de nos traditions nationales.

Le *Bleun-Brug* porte le deuil de ces chefs aimés, pleins d'autorité tede dévouement ; mais il ne saurait mieux honorer leur mémoire qu'en poursuivant leur œuvre.

Le voici donc qui fait appel pour la 10ᵉ fois depuis sa fondation à tous les Bretons qui apprécient son programme d'action par la foi et par la langue et en reconnaissent l'urgente opportunité.

Présidé, avec la haute approbation de Mgr l'Evêque de Quimper et du Léon, par M. le Chanoine F. Cardinal, curé de Plougastel-Daoulas et M. le Chanoine A. Le Roy, directeur des œuvres diocésaines. Le congrès comprendra un journée d'étude et une journée de concours.

Le mercredi 15 septembre, à 9 heures, aura lieu dans les salles de l'Institution N.-D. du Kreisker, la première séance de travail, suivie d'une autre dans l'après-midi. L'on voudrait y voir groupée l'élite des 4 cantons de Basse-Bretagne pour traiter les questions importantes mises à l'ordre du jour : le développement de la presse catholique en langue bretonne ; l'enseignement du breton à l'école.

Plusieurs rapports seront présentés par des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire et par les étudiants de nos séminaires et Facultés catholiques. Il y aura lieu d'y donner suite en procédant à diverses organisations dont le projet sera présenté au Congrès.

Le 2ᵉ jour débutera par une messe qui sera dite à la Cathédrale à 8 h. 1/2, à l'intention des membres du *Bleun-Brug* vivants et défunts et au cours de laquelle M. le Chanoine Treussier, curé archiprêtre de Saint-Pol, prononcera une allocution ; il verra se dérouler ensuite la série des concours ; nous en donnons ci-dessous le programme ; il se terminera par la représentation, sous les Halles, d'une pièce inédite de M. Louis Corven, adaptée du Vannetais :

La Haine « ar Gasoni », avec prologue et chœur dont les acteurs du théâtre populaire de Kerjean étudient les rôles et qui qui contribuera fort à l'illustration du théâtre breton.

Voici le programme des concours :

PROGRAMME MUSICAL

Chorales. — Prix : 800 fr.

a) 1° *Ni ho salud stereden vor* (chœur à 4 voix mixtes). — 2° Morceau libre.

b) 1° *Peden d'ar Werc'hez* (chœur à 2 voix égales et à 2 voix inégales). — 2° Morceau libre.

c) 1° *Kapiten Saint Malo* (chœur à 1 voix). — 2° Morceau libre.

Solistes musiciens. — Prix : 200 fr.

1° *Iverzoun*, chant pour soprano ; 2° *Ar Plac'h Glac'haret*, chant pour contralto ; 3° *Ar Mab*, chant pour ténor ; 4° *Va Dous*, chant pour baryton : 5° *Miliner-Tréganna*, chant pour basse.

Solistes chanteurs d'instinct

Prix : 200 fr. à partager entre 3 catégories de concurrents : hommes femmes, enfants.

NOTA. — Les chanteurs devront se procurer les livres contenant les différents morceaux imposés : *Kanaouennou ar Bleun Brug*, pour chorales et solistes musiciens ; prix : 2 fr. ; *Soniou Feiz ha Breiz* pour chanteurs d'instinct ; paix : 2 fr., à l'administration de « Feiz ha Breiz », 1, place Emile Souvestre, Morlaix. — Demander à la même adresse les sujets de concours littéraires. Envoi contre timbre de 0 fr. 25.

Les chorales se feront inscrire chez M. Hervé, vicaire à Saint-Mathieu, Morlaix, avant le 12 septembre. Elles devront toutes connaître le Bro *Goz ma Zadou*.

PROGRAMME LITTÉRAIRE

Prose et Poésie, pour enfants et adolescents, garçons et filles, (Sujet imposé) : 100 fr. de prix.

Concours d'éloquence (pour jeunes gens), prix unique : 100 fr. (Sujet imposé). Accessits : Livres bretons, Barzaz Breiz, etc.

Concours d'histoire, pour les soldats de la grande guerre : 100 fr. de prix. (Sujet imposé).

Concours de déclamation : 60 fr. de prix. *Yann ar pôtr mat*, se trouve dans *Soniou Feiz ha Breiz*.

Concours d'hygiène : 50 fr. de livres, (sujet imposé). Adresser les réponses de ce concours pour le 1ᵉʳ septembre, à M. le docteur Louis Dujardin, Saint-Renan (Finistère).

Toutes les autres réponses devront parvenir pour le 1ᵉʳ septembre à M. le directeur de « Feiz ha Breiz » Plouguerneau (Finistère)

COMITÉ LOCAL D'ORGANISATION :

M. le Comte A. de Guébriant, conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon, président d'honneur ;
M. Dissès, président ;
M. Nicolas, vice-président ;
M. Laurent, secrétaire-trésorier,

Avis divers. — I. L'entrée de la salle des séances de travail du mercredi 15 Septembre est gratuite.

II. La représentation du Jeudi 16 septembre commencera à 1 h. 1/2. Prix des places : Premières (réservées et numérotées) : 5 fr. ; secondes : 3 fr. ; troisièmes : 2 fr.

Pour retenir les places de première (et il sera prudent de le faire de bonne heure), s'adresser à M. Laurent, secrétaire du comité local d'organisation du *Bleun-Brug*, rue Cadiou, Saint-Pol-de-Léon. Prière de joindre un timbre à la lettre de demande pour recevoir la carte réservée par retour du courrier.

III. Les personnes qui veulent s'assurer d'avance la table et le logement pendant toute la durée du congrès sont priées de vouloir bien également envoyer leurs noms avant le 10 Septembre, à M. Laurent, rue Cadiou, Saint-Pol-de-Léon. Joindre un timbre pour la réponse.

IV. *Les étudiants* trouveront le logement au collège de Saint-Pol, mais il est nécessaire que ceux qui veulent user de cette hospitalité en donnent avis à M. l'abbé Falhon, économe de N.-D. du Kreisker, le 10 Septembre, au plus tard. Cet avis est absolument indispensable pour que l'inscription des noms soit faite et notifiée aux intéressés. Indiquer, très lisiblement, son adresse dans la lettre de demande et y joindre un timbre pour être assuré d'une réponse.



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Gouesnon.

Mardi. — Irvillac, Saint-Pôl-de Léon.

Jeudi — Le Cloître, Plougastel-Daoulas, Saint-Eloy.

Samedi. — Carhaix, Plouvorn.

Montroulez (Morlaix)

Beurre

Les travaux de la récolte s'avançant, les cours des beurres en gros se maintiennent difficilement.

Les beurres fermiers devraient se payer 11 francs le kilo au maximum.

Le cinquantenaire de la République

Le cinquantenaire de la République sera commémoré, à Morlaix, le samedi 4 septembre prochain, par des réjouissances publiques au nombre desquelles figureront de grandes courses cyclistes navélodrome de Kernéguès.

En conséquence le marché hebdomadaire du samedi 4 septembre est avancé d'un jour et se tiendra le vendredi 3 septembre.

Le Gouvernement autorisera, nous l'espérons, les administrations publiques de la ville à chômer le 4 septembre.

U. S. M. — Le nouveau vélodrome

Les 4 et 5 Septembre auront lieu de superbes courses organisées sur la nouvelle piste de Kernéguès dans le cadre pimpant du charmant parc.

Il serait certes superflu autant que hors de saison de verser un pleur sur l'ancienne piste qui a vécu, mais, en saluant joyeusement l'achèvement du nouveau vélodrome, il parait être intéressant de rappeler brièvement les noms des hommes fameux qui ont « roulé » sur l'ancien terrain si mal aménagé.

Grâce au zèle des organisateurs et à d'heureux concours de circonstances, Morlaix a pu admirer et applaudir une pléiade de champions que s'arrachaient à prix d'or grandes villes et capitales du monde. Ce furent tour à tour Poulain et Ellegaard, si populaires, qui, s'ils n'eurent guère de chance à Kernéguès, surent du moins faire applaudir leur nom seul, au souvenir des superbes performances établies par eux.

Maldérou, Champion de France Indépendants, tué accidentellement il y a quelques mois, bel athlète dont le maillot tricolore moulait une musculature splendide termina dans un style fameux une internationale âprement disputée.

Paul Didier, notre fidèle coureur parisien, Gardellin, champion d'Italie, Meurger connurent chez nous les joies du triomphe. Parmi nos coureurs régionaux signalons Laurent, Le Masson, Billy, Bertaud, Le Bihan et notre regretté et si sympathique F. Le Bars, d'humeur si charmante, qui joignait à une science cycliste parfaite, une « pointe » de vitesse qui le classait déjà parmi nos régionaux les plus réputés.

Malgré les imperfections notoires de l'ancienne piste et les résultats qu'elle faussait à chaque réunion, le public morlaisien, toujours si friand des courses cyclistes se faisait un scrupuleux devoir d'acclamer frénétiquement les « as » de la pédale.

Désormais Morlaix aura sa piste régulière avec virages réellements impressionnants. Chaque coureur pourra décemment défendre sa chance et la victoire ne restera plus au meilleur « acrobate », mais au plus fin « sprinter », non plus à l'habitué mais à l'homme le plus vite.

Les fervents de la pédale si nombreux à Morlaix auront bientot de bonnes et saines émotions et nul doute qu'ils n'aient tous à cœur de remercier notre Municipalité qui n'a pas hésité à faire des sacrifices pour ne point priver les Morlaisiens d'un des rares plaisirs qu'ils prisent par dessus-tout : les Courses Cyclistes.

Légion d'Honneur

Décoration posthume

Conformément à l'arrêté ministériel du 23 juin 1902 publié au *Journal Officiel* 1920, Mme Le Duc, demeurant 30, rue d'Aiguillon, à Morlaix, vient de recevoir mercredi 17 août, la croix de chevalier dans l'ordre National de la Légion d'honneur attribuée à la mémoire de son fils le sous-lieutenant Le Duc Rolland-Gabriel, du 154ᵉ régiment d'Infanterie, Mort pour la France. « Officier d'une haute valeur morale et d'un courage au-dessus de tout éloge, estimé de tous. Est tombé glorieusement pour la France en se portant à l'assaut des positions ennemies à la tête de sa section le 27 septembre 1914 à la Croix-sur-Meuse ». Croix de guerre avec palme.

Musique Municipale

Programme du Concert qui sera donné sur le kiosque de la Place Thiers, le Jeudi 26 Août à 20 heures 30.

Le Héros (allegro)	SUZANNE
Nabuchodonosor (Ouverture) .	VERDI
Lame de Tolède (Marche espag.)	CHILLEMONT.
Fantaisie diabolique	GOITRE
La belle Demoiselle (Mazurka).	CORBIN

Le Chef de Musique,
C. KERHOAS

Fédération Régionaliste de Bretagne

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme détaillé du Congrès qui doit se tenir à Morlaix du 15 au 20 Septembre.

Union Fédérale

Les fillettes et petits garçons pupilles de la Nation qui doivent faire partie du 2ᵉ convoi pour la colonie de vacances de Saint-Pol-de-Léon, doivent être prêts pour dimanche matin. Ils doivent déposer au bureau des Combattants, 12, Grand-Rue, un certificat médical.

Retraites ouvrières et paysannes

Régularisation des versements. — Les assurés obligatoires et facultatifs de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui à leur anniversaire de naissance précédant le 1ᵉʳ mai 1914, avaient effectué les versements réglementaires, prévus pour bénéficier des allocations et bonifications de l'Etat visées aux articles 4, 6, 9 et 36 de loi, pourront être rétablis dans leur droit éventuel aux dites allocations et bonifications. Ils devront, à cet effet, effectuer rétroactivement, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision les y autorisant, les versements omis par eux au cours de la période qui s'étend entre leur anniversaire de naissance précédant le 1ᵉʳ mai 1914 et celui qui suivra le 6 août 1920, date de la promulgation de la loi régularisant leur situation (Journal Officiel du 8 août 1920).

Les assurés dont la retraite a déjà été liquidée, sans allocation ou bonification de l'Etat ou qui ont déjà déposé leur demande de liquidation de pension à la date de la promulgation de cette loi, seront dispensés d'effectuer rétroactivement les versements manquants, dont le montant sera retenu sur les premiers termes de l'allocation ou de la bonification de l'Etat revisée ou liquidée.

Pour bénéficier de ces dispositions, les intéressés devront adresser par l'intermédiaire de la Mairie, une demande au Préfet de leur département avant le 6 février 1921, dernier délai

Mouvement de la population

du 12 au 19 août 1920

Naissances

Madeleine Lyvolant, fille de Yves et de Marie Coajou, 27, rue Longue.

Publications

François Tanguy, horticulteur, et Julienne Rivoalen, s. p. — François Toër, mécanicien, et Marguerite Porzier, s. p. — Auguste Larher, boucher, et Augustine Dantec, bouchère. — Olivier Créach, employé des chemins de fer, et Victorine Déniel, couturière. — Joseph Thoraval, scieur de long, et Jeanne Adam, teinturière. — Joseph Dantec, employé de commerce et Francine Le Rumeur, couturière.

Mariages

Yves Guéguen, imprimeur, et Anne Lévite, couturière. — François Crapel, second maître canonnier, et Marie Le Mercier, s. p. — Georges Jumel, chauffeur breveté de la Flotte, et Marie Denis, s. p.

Décès

Jean Le Jeune, veuf de Marie Le Boulch, (Château), 75 a. 4 m. — Anne Cléguer, veuve Dosser (Château), 52 a. 3 m. — Yves Bouloch, époux de Jeanne Le Jeunne, 22, Place des Halles, 57 a. — Marie Coadic, femme Le Saout, Impasse Perrot 59 a. 9 m. — Jeanne Pinson, 66, rue St-Melaine, 4 m. — Marie Blouch, veuve Séach (Château), 74 a. 2 m.

CARANTEC

La séance donnée dimanche soir par le *Ti-Kaniri Breiz* a obtenu tout le succès des précédentes. Les étrangers, Parisiens, Anglais et Américains ont fait tout comme les bretonnants l'accueil le plus chaleureux aux mélodies bretonnes et celtiques interprétées par les chanteurs F. Gourvil, Jaouan, Yann Caroff. Plusieurs vivement intéressés par cette musique si prenante se sont informé des moyens de se la procurer en souvenir de cette bonne soirée. Nos meilleurs remerciements aux autorités ecclésiastiques qui ont mis la salle du patronage à la disposition des artistes, et à M. Delayc, de Genève qui a tenu avec maitrise le piano d'accompagnement.

PLOUZÉVÉDÉ

Conseil d'Arrondissement. — Les élections au conseil d'Arrondissement en vue du remplacement de M. de Kermenguy, décédé, auront lieu le 5 septembre prochain.

LESNEVEN

Un triste accident a coûté la vie d'un employé de la maison Ambroise Cozanet. Samedi dernier, à midi, rentrait à Lesneven, de Nantes, un camion chargé de Byrrh. Le camion, qui appartenait à M. Le Verge, était de trop grandes dimensions pour pénétrer par la porte cochère. Cependant, le conducteur crut avoir l'espace nécessaire et, malgré les conseils de M. Cozanet fils, le camion fonçait pour pénétrer, démolissait un fort pan de mur qui en ensevelissait le caviste François Rosec, père de cinq enfants. Détail navrant : en même temps que le père, lendemain de l'accident on ensevelissait le dernier né. Il reste quatre enfants en bas âge à secourir. Avis aux âmes charitables.

CARHAIX

Concours. — Un concours-épreuve d'étalons de trait léger de la montagne bretonne aura lieu à Carhaix, le 20 septembre prochain. Il y sera alloué les primes suivantes :

1ʳᵉ catégorie, poulains entiers de trois ans. — 1ʳᵉ section, poulains de 1 m. 48 à 1 m. 52 inclusivement. — Primes d'épreuve : une de 200 fr., une de 125 fr., une de 100 fr. et une de 75 fr. ; primes de vitesse : une de 100 fr., une de 75 fr. et une de 50 fr.

2ᵉ section, poulains au-dessus de 1 m. 52 mais ne dépassant pas 1 m 56. — Primes d'épreuve : une de 200 fr., une de 125 fr., une de 100 fr. et une de 75 fr. ; primes de vitesse : une de 150 fr., une de 100 fr., une de 50 fr. et une de 25 fr.

2ᵉ catégorie, chevaux entiers de quatre ans et au-dessus. — 1ᵉʳᵉ section, chevaux de 1 m. 48 à 1 m. 54 inclusivement. — Primes d'épreuve : une de 250 fr., une de 200 fr., une de 125 fr., une de 100 fr. et une de 75 fr. ; primes de vitesse : une de 150 fr., une de 100 fr., une de 75 fr. une de 50 fr. et une de 25 fr.

2ᵉ section, chevaux au-dessus de 1 m. 54 mais ne dépassant pas 1 m. 57. — Primes d'épreuve : une de 250 fr., une de 200 fr., une de 125 fr., une de 100 fr. et une de 75 fr. ; Primes de vitesse : une de 150 fr., une de 100 fr., une de 75 fr., une de 50 fr. et une de 25 fr.

—o—

Un concours de primes aux poulains entiers de deux ans du type trait léger du centre montagne bretonne aura lieu à Carhaix, sur le Champ-de-Bataille, le 20 septembre prochain, à 8 h. 30. Circonscription du concours : cantons de Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Huelgoat (Finistère) ; arrondissement de Loudéac : cantons de Bourbriac, Callac, Maël-Carhaix, Rostrenen, St-Nicolas du Pélem et la commune de la Chapelle-Neuve pour l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du Nord). Cantons de Gourin, Le Faouët, Guéméné-sur-Scorff, Cléguérec et Plouay (Morbihan). Sujets à primer : poulains entiers nés en 1918, type trait léger ne dépassant pas 1 m. 54 de taille. Primes à décerner : une de 350 fr., une de 300 fr., une de 250 fr., une de 200 fr., deux de 150 fr., trois de 100 fr., cinq de 75 fr. et trois de 50 fr. Les animaux devront être inscrits au dépôt d'étalons d'Hennebont avant le 11 septembre ; ils devront être réunis ensuite sur le Champ-de-Bataille afin que leurs identité soit constatée. Ils seront examinés au point de vue sanitaire à 8 heures, le jour du concours.

LE CONQUET

Le comité des courses, sous la présidence de M. H. Tissier, vient d'arrêter le programme des courses qui auront lieu, le dimanche 29 août prochain, à 13 h. 30.

1ʳᵉ course — Trot monté — 300 fr., 150 fr., 75 fr. — Entrée, 10 fr. — 2 500 m. environ.

2ᵉ course — Galop — 250 fr., 125 fr., 50 fr. — Entrée, 10 fr. — 2.500 mètres environ.

3ᵉ course — Trot monté — réservée aux chevaux des communes de Trébabu, Plougonvelin, Ploumoguer et Le Conquet — 100 fr., 50 fr., 25 fr. — Entrée, 5 fr. — 2.500 m. environ.

4ᵉ course — Trot attelé — 300 fr., 150, 75 fr. — Entrée, 10 fr. — 2.500 m environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au 26 août inclus, chez M. Le Bars, hôtel de Bretagne. Passé ce délai le droit d'entrée sera doublé.

BIBLIOGRAPHIE

OCCASION

LEON PALUSTRE. — **La Renaissance en France**, Tome III. *Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Aunis et Saintonge.* Vol. non broché. Grand in-folio 445×330 mm. de 316 pages, illustré de nombreuses gravures et eaux fortes dans le texte. 22 eaux fortes en hors texte sur papier de luxe dans le format de l'ouvrage. Parmi ces dernières, 9 reproduisent des monuments de Bretagne, à savoir : *Le Clocher de Pleyben, La Sacristie de Bulat, Le Porche de l'Eglise de Bodilis, L'Ossuaire de Saint-Thégonnec, La Fontaine de Saint-Jean-du-Doigt, Le Tombeau de François II, duc de Bretagne, Le Tombeau de Dol, Le Château de Kerjean, Le Château de Châteaubriand.*

Publié en 1885, chez Quantin à Paris, à 160 fr le vol. Prix, 55 fr., port en sus. (poids 5 kilos). Les eaux fortes en hors textes valent à elles seules plus que le prix demandé.

(S'adresser à *Ti-Breiz*, 33, Place Thiers, Morlaix.)

Trois exemplaires sont déjà vendus. — Il reste encore quelques exemplaires disponibles.

Etudes de MMᵉˢ TASSEL et QUINQUIS, avoués à Lannion, de MMᵉˢ F. TASSEL, notaire à Lannion, AVRIL, notaire à Pontrieux et EVEN, notaire à Tréguier.

VENTE

par Licitation Judiciaire

Mᵉ TASSEL, notaire à Lannion, à cet effet commis, procèdera à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après :

Le Vendredi 17 Septembre 1920

En la salle de la Mairie de Plougras

à 9 h. 1/2 du matin (heure légale)

Désignation des biens à vendre :

PREMIER LOT. — **En la Commune de Guerlesquin.**

La Métairie de KERVRANTON

consistant en :

1° **Maison principale d'habitation** construite en maçonnerie et couverte en ardoises, ayant rez-de-chaussée divisé en deux êtres ; étage comprenant quatre chambres et grenier sur le tout.

Four, au pignon sud de la maison.

2° **Cour** au levant de cette maison et bordant la route de Guerlesquin à Plounérin.

3° Au nord de cette cour et en équerre avec la maison principale, **corps d'édifice** servant de décharge, écurie, étable et soue à porcs.

4° Au sud de la cour, également en équerre avec la maison principale, **corps d'édifice** servant de grange et crèche à vaches.

Au pignon nord-est de ces édifices, **soue à porcs.**

Le tout est compris au cadastre sous les numéros 25 et 26, section B 3, pour une contenance de 23 ares 86 centiares.

ET :

les pièces de terre ci-après :

Parc-ar-Chéo, numéro 15 P, section B 3, labour, contenant 79 ares 14 centiares, fossés au cerne, donnant du levant sur le numéro 16 ci-après, du couchant sur chemin de Guerlesquin à Plounérin, du nord sur terres de Guernilouarn, du midi sur numéro 22 ci-après.

Parc-Huellan-Bras, numéro 16, même section B 3, labour, 77 ares, 22 centiares, ayant fossés au cerne, donne du nord sur terres de Guernilouarn, levant sur Parc-ar-Chéo, sud sur Parc-Huellan-Bian, et partie sur Parc-ar-Forn, du couchant sur autre Parc-Huellan-Bras.

Autre Parc-Huellan-Bras, futaie, numéro 17, même section, 14 ares 56 centiares, ayant ses fossés, donne des nord et couchant sur terres de Guernilouarn, du midi sur numéro 18 ci-après, du levant sur Parc-Huellan-Bras.

Autre Parc-Huellan-Bras, futaie, numéro 18, même section, 13 ares 49 centiares, ayant ses fossés, donne du nord sur le numéro 17, du sud sur le numéro 20 ci-après, du levant sur le numéro 19 et du couchant sur terres de Guernilouarn.

Parc-Huellan-Bihan, labour, numéro 19, même section, 42 ares 93 centiares, donne du nord sur Parc-Huellan-Bras, du sud sur le Semis, du levant sur Parc-ar-Forn, du couchant sur numéro 18, ci-dessus.

Le Semis, futaie, numéro 20, même section, 26 ares 20 centiares, donne du nord sur les numéros 18 et 19 ci-dessus, du sud sur Prat-Feunteun, du levant sur numéro 21, ci-après et du couchant sur terres de Guernilouarn.

Parc-ar-Forn, futaie, numéro 21, même section, 9 ares 87 centiares, donne du nord sur autre Parc-ar-Forn, ci-après, du sud sur Prat-ar-Feunteun, du couchant sur le Semis ci-dessus.

Autre Parc-ar-Forn, labour, numéro 22, même section B 3, 60 ares 30 centiares, donne du nord sur partie des numéros 16, 15 et 25, du sud sur numéro 21, du levant sur numéros 30 P, 26, 27 et 25, et du couchant sur Parc Huellan-Bian ci-dessus.

Liors-an-Ty-Sanguy, futaie, numéro 23, même section, 5 ares 40 centiares, donne des nord et couchant sur Parc-ar-Chéo, du levant sur autre Liors-an-Ty-Sanguy, du sud partie sur édifices et numéro 25.

Liors-an-Ty Sanguy, verger, numéro 24 P, même section, 12 ares 4 centiares, donnant du nord sur Parc-ar-Chéo, du sud sur édifices (numéro 25), du levant sur route de Guerlesquin à Plounérin, du couchant sur numéro 23, ci-dessus.

Ar-Jardin, courtil, numéro 27, même section B 3, 11 ares 46 centiares, donnant du nord sur édifices, du sud sur numéro 29, du levant sur numéro 28 ci-après, et du couchant sur *Parc-ar-Forn.*

VergerBian, courtil, numéro 28, même section, 5 ares 20 centiares, donnant du sud sur Prat-a-Feunteun, du levant sur route de Guerlesquin à Plounérin, du couchant sur numéros 27 et 29.

Le Verger, courtil, numéro 29, même section, 13 ares 50 centiares, donnant du nord sur les numéros 27 et 28, du levant

sur partie 28 et 30 P, et du couchant sur numéros 26 et 30 P.

Prat-ar-Feunteun, pré, numéro 30 P, même section, 1 hectare 35 ares 54 centiares, donnant du nord sur numéros 20, 21, 22 et 29, du sud sur 31 P, de l'Est sur route de Guerlesquin à Plounérin, de l'ouest terres de Guernilouarn et Kervrunic.

Lugn-Tan, pâture, numéro 31 P, même section B 3, 32 ares 60 centiares, ayant ses fossés, donnant du nord sur 30 P, des sud et couchant sur terres de Guernilouarn et Kervrunec et du levant sur route de Guerlesquin à Plounérin.

Prat-Kerue-Voalch, autrefois en trois pièces, aujourd'hui réunies, sauf une parcelle de 26 ares séparée par un fossé, lande, pâture et labour, numéros 43, 44 et 45, même section, 2 hectares 59 ares 76 centiares, ayant ses fossés sauf au nord, donne du couchant sur M. Yves Derrien, du levant sur chemin vicinal, du nord sur M. Le Vot, du sud sur chemin vicinal.

Parc-Corn-ar-Bian, labour, numéro 45, section B 4, 1 hectare 12 ares 51 centiares, ayant fossés, donnant du nord sur Praden-Bian, du sud sur chemin de servitude, de l'Est sur Coat-Kervranton et terres dépendant de Kerellou et de l'ouest sur chemin de servitude.

Praden-Bian, taillis, numéro 46, section B 4, 27 ares 30 centiares, fossés au cerne, donne du nord sur numéro 47, ci-après, du sud sur numéro 45, de l'Est sur terres de Guernilouarn, de l'ouest sur chemin de servitude.

Autre Praden-Bian, pré, numéro 47, section B 4, 79 ares 70 centiares, fossés au cerne, donne du nord sur terres de Guernilouarn, au sud sur numéro 46, de l'Est sur M. Derrien, de l'ouest sur chemin de servitude.

Mez-Jeannie-Bian, labour, numéro 48, section B 4, 44 ares 66 centiares, donnant du nord sur numéros 49 et 50, du sud sur chemin de servitude, de l'Est sur numéro 47, de l'ouest sur chemin de servitude.

Mez-Jeannie-Bras, pré, et terre réunis, numéros 49 et 50, section B 4, 72 ares 65 centiares, donne du nord sur terres de Kerellou, et numéro 51 ci-après, du sud numéro 48 et chemin de servitude, de l'Est sur numéro 47 et de l'ouest sur numéro 51 et chemin.

Prat-Névez, pré, numéro 51, section B 4, 66 ares 86 centiares, donnant du nord sur numéros 52 et 55, du sud sur chemin de servitude, de l'ouest sur chemin et de l'Est sur terres de Kerellou.

Ar-Canabec-Bian, labour, numéro 52 P, section B 4, 30 ares 92 centiares, fossés au cerne, donne du nord sur numéro 54, du midi sur numéro 51, de l'Est sur numéro 55, et de l'ouest partie sur chemin et partie sur numéro 53 P.

Autre *ar-Canabec Bian*, courtil, numéro 53 P, section B 4, 1 are 96 centiares, donne du nord sur numéro 54, du sud et de l'Est sur numéro 52, de l'ouest sur chemin de servitude.

Parc-ar-Pors, labour, numéro 54 P., section B 4, 1 hectare 31 ares 29 centiares, ayant ses fossés au cerne, donne du nord sur terres de Guernilouarn, du sud sur 52 P, et 53 P, de l'Est sur numéro 55, de l'ouest sur chemin de Guerlesquin à Plounérin.

Ar-Verger-Izella, labour, numéro 55, section B 4, 1 hectare 53 ares 06 centiares, fossés au cerne, donne du nord sur terres de Guernilouarn, du sud sur numéro 51, de l'Est sur terres de Kerellou, de l'ouest sur numéros 54 et 52.

Coat-Kervranton, landes, numéro 1, section B 5, 13 hectares 72 ares 18 centiares, donne du nord et de l'ouest sur chemin de servitude et numéros 78, 80 et 79 ci-après, de l'Est sur Coat-Signal-Truffer et terres à MM. Le Saux et Piollot, dont il est séparé par un petit mur.

Coat-Signal-Truffer, landes, numéro 2, section B 5, 13 hectares 65 ares 64 centiares, donne du nord sur terres de Kerellou, du sud sur terres à M. Le Saux, de l'Est sur Coat Kervranton et de l'ouest sur terres de Kerellou-Quiniec et Kerdunec.

Ar-Cosquer, ou *Ar-Cosquer-Huellan*, labour, numéro 1, section B 8, 1 hectare 15 ares 53 centiares, ayant ses fossés, donne du nord sur voie charretière, du sud sur M. Le Roux, de Loguivy Plougras, de l'Est sur autre Ar-Cosquer et de l'ouest sur la route de Guerlesquin à Morlaix.

Autre *Ar-Cosquer* ou *Ar-Cosquer-Izellan*, labour, numéro 2, section B 8, 1 hectare 4 ares 46 centiares, ayant ses fossés, donne du nord sur voie charretière, du sud sur M. Le Roux sus-nommé, de l'ouest sur numéro 1 ci-dessus et de l'Est sur terres de Kervrunec.

Prat-ar-Rivier, numéro 70, même section, 83 ares 96 centiares, ayant ses fossés sauf au couchant, donne du nord sur chemin de servitude, du midi sur numéros 75, 74 et 73, de l'Est sur numéros 71 et 72, de l'ouest sur le Prat de Kervrunec.

Goarem-an-Dour, lande, numéro 71, même section, ayant ses fossés, donne des nord et Est sur chemin desservant Coas-Kervranton, du midi sur numéro 72 et de l'ouest sur Prat-ar-Rivier, contenant 68 ares 35 centiares.

Parc-ar Choat-Créis, labour, numéro 72, même section, donne du nord sur numéro 71, du sud sur numéro 73 et chemin de servitude, de l'Est sur chemin de Coat-Kervranton, de l'ouest sur numéro 70, contenant 95 ares 40 centiares.

Parc-ar-Choat-Huellan, labour, numéro 73, même section, fossés au cerne, donne du nord sur chemin de Coat-Kervranton, du sud sur numéro 74, de l'Est sur numéro 72 et de l'ouest sur numéro 76, contenant 81 ares 3 centiares.

Prat-ar-Rivier et *Prat ar-Rivier*, lande et pré, numéros 74 et 75, même section, aujourd'hui réunis, séparés par un ruisseau, ayant fossés au cerne sauf partie au sud, donne du nord sur numéros 70 et 72, du sud sur partie de 76, de l'Est sur numéro 73 et de l'ouest sur terres de Kervrunec, contenant 36 ares 18 centiares.

Parc ar-Hoal-Pellan, lande, numéro 76, même section, fossés au cerne, donne du nord sur numéro 73, du sud partie sur numéro 77 et partie sur numéro 81, de l'Est sur chemin de Coat Kervranton et l'ouest sur terres de Kervrunec, contenant 42 ares 53 centiares.

Goarem-Blad, lande et taillis, numéro 77, même section B 8, fossés au cerne, donne du nord sur numéro 76, du sud partie sur 81 et partie sur 78, de l'Est sur chemin de Coat-Kervranton, de l'ouest sur numéro 81, contenant 25 ares 95 centiares.

Stancou-Conan, autrefois en 4 pièces, aujourd'hui réunies, futaie, lande et pâture, numéros 78, 79, 80, 81 réunis, même section, donne du nord sur numéros 76 et 76 et chemin de Kervranton, du sud sur terres de la ferme de Quiniec, de l'Est sur Coat-Kervranton, de l'Ouest sur terres de la ferme de Quiniec, contenant 2 hectares 12 ares 46 centiares.

Contenance totale : 51 hectares 47 ares 46 centiares.

Cette propriété est affermée pour 3 ans à partir du 29 septembre 1920, aux époux Yves Le Mignot, cultivateurs, moyennant 1.600 francs l'an, suivant bail reçu par Me AVRIL, notaire à Pontrieux, le 27 octobre 1919.

MISE A PRIX, *soixante mille francs*, ci...................... **60.000** francs.

La vente des immeubles ci-dessus désignés a lieu en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Lannion, le vingt-neuf Juin mil neuf cent vingt, enregistré.

A LA REQUETE DE :

1° Madame Caroline-Yvonne-Joséphine-Marie Kerbrat, Veuve de Monsieur Charles Le Millier, propriétaire, demeurant au Port Blanc, en la commune de Penvenan ;

2° Monsieur Hippolyte Bourgeois-Gavardin, négociant, demeurant à Tréguier, en sa qualité de tuteur ad-hoc des mineurs Charles-Joseph-Marie et Marthe-Louise-Marie Le Millier, nés du mariage du défunt Monsieur Charles Le Millier avec Madame Caroline Kerbrat, fonction à laquelle ledit Monsieur Bourgeois-Gavardin a été nommé par délibération du conseil de famille des dits mineurs Le Millier, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Tréguier, le six février 1920, enregistrée, et à cause de l'opposition d'intérêts existant entre les mineurs sus-nommés et ladite Dame Caroline Kerbrat, leur mère et tutrice légale, ladite délibération autorisant en outre le tuteur ad-hoc aux fins de l'instance ayant donné lieu à la vente par licitation judiciaire des immeubles sus-désignés, les sus-nommés demandeurs ayant pour avoué Me Louis TASSEL, demeurant à Lannion, rue des Capucins.

CONTRE :

Mademoiselle Marie-Antoinette-Domrémy Le Troadec-Le Millier, célibataire majeure, demeurant à Sévén-Léhart, défenderesse, ayant pour avoué Me Pierre Quinquis, demeurant à Lannion, place du Marhallach.

La vente aura lieu en présence de Monsieur Frédéric Rouxel, propriétaire, demeurant à Lannion, rue de Tréguier, subrogé-tuteur des mineurs Charles et Marthe Le Millier ou lui dûment appelé.

Fait par l'avoué soussigné, en son étude, à Lannion, le 21 Août 1920.

L'avoué poursuivant,
Louis TASSEL.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me TASSEL, notaire à Lannion, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION

Le Jeudi 30 Septembre
à 2 heures, en l'étude

Le Château de KERJEANNIC, en Ploujean

avec parc et dépendances, jouissance immédiate. Consulter les affiches.

Mise à Prix : 150.000 Francs

Faculté de traiter de gré à gré.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude
Le Vendredi 17 Septembre, à 2 h.
EN MORLAIX

1er Lot.— Impasse rue Docteur Le Febvre

UNE PROPRIÉTÉ

comprenant maison neuve et grand jardin, précédemment occupée par M. Yves-Marie Grall. Jouissance par mains au 29 septembre prochain.

Mise à Prix : 17.000 Francs

2e Lot. — Rue des Vieilles Murailles

UNE PROPRIÉTÉ

portant le numéro 7, comprenant maison divisée en 12 pièces plus décharges. Belvéder. Jardinet Le tout loué à M. Boclé et Mme Ballot.

Mise à Prix : 12.000 Francs

3e Lot. — **JARDIN**

donnant sur la rue Edouard Corbière, communiquant avec le deuxième lot, loué à M. Lemasson, Directeur de la Société Générale.

Mise à Prix : 2.000 Francs

Faculté de réunir les deuxième et troisième lot.

Pour visiter, s'adresser aux locataires.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix

VENTE

Mobilière
LE 24 AOUT 1920
à 13 heures et jours suivants s'il y a lieu

Au Château de Rosampoul

En St-Eutrope

COMMUNE DE PLOUGONVEN

Meubles meublants et objets mobiliers, lits, armoires, commodes, bahuts, tentures, portières, rideaux, antiquités, grande tapisserie, horloge, boulle marqueterie, huche panneaux gothiques, porcelaines et faïences (Chine, Delft, Chantilly, Moustiers et Quimper), gravures, cristaux ;

Pistolet, révolver, carabine Martini, niveau d'eau pour arpenteurs, sièges de jardin, baignoires et chauffe bains, grande lessiveuse, cheminée prussienne, poële de vestibule, fourneau à repasser, bascule, tarare, grand char à bancs (neuf), petite charrette, râtisseuse, nombreux harnais de maître et accessoires et quantité d'autres objets.

Consulter les affiches.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION

Le 23 Septembre 1920
à 14 heures

LA VILLA PARK SCAO

Propriété superbe de construction récente, sise **à Roscoff,** sur la plage de Roc'hcroum pourvue de tout le confort moderne, jardin et dépendances. Jouissance de suite.

Mise à Prix : 100.000 Francs

Faculté de traiter de gré à gré.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL

Chronique d'Erin

Etant depuis quelques semaines privé de nouvelles directes d'Irlande, et n'en sachant pas plus, pour le moment, que le commun des lecteurs de journaux français, je pourrais néanmoins passer en revue les attentats de toutes sortes qui s'y succèdent avec la régularité de faits-divers ordinaires. Mais celà n'apprendrait pas grand'chose de nouveau aux lecteurs de *Mouez ar Vro*. Jusqu'à nouvel ordre, je préfère rester dans le domaine des considérations générales, et donner un tableau d'ensemble de la situation dans l'*Emrald gem of the western world*, « l'émeraude du monde occidental », que tout le sang versé sur son sol depuis des siècles aurait dû transformer en rubis.

J'ai dit dernièrement la déception cruelle causée à l'Irlande par le refus de la conférence de la Paix d'entendre les délégués de son gouvernement élu.

Convaincus qu'ils n'ont plus à compter que sur eux-mêmes, l'action parlementaire à Westminter et la diplomatie ayant fait un égal fiasco, les délégués irlandais sont pour la plupart retournés chez eux, où s'élabore dans la terreur et le sacrifice l'avenir de libertés et de paix depuis si longtemps attendues.

« Chez eux, écrit notre ami Y. Morvan-Goblet, dans l'*Opinion* du 14 août, c'est un pays où la dictature militaire s'appuie sur une armée d'occupation de 60.000 hommes, fait arrêter sans mandat, emprisonner et déporter sans jugement, fait perquisitionner au hasard par des soldats en tenue de campagne, baïonnette au canon, cartouchières pleines, fait patrouiller de nuit, des tanks dans les rues des villes, voler des aéroplanes de bombardement sur les foires et les marchés, ferraille à travers le pays ses mitrailleuses et son artillerie.

« Chez eux, c'est un pays ou tous les représentants élus de la nation sont ou ont été emprisonnés, où l'assemblée des députés est interdite comme séditieuse, où seuls ont l'oreille du gouvernement et l'appui de la coalition réactionnaire les hommes qui se déclarent des colons britanniques que trois siècles de séjour n'ont pas fait Irlandais, et qui sont à l'Irlande ce qu'étaient les colons allemands à l'Alsace-Lorraine. Mais chez eux c'est aussi un pays de vieille tradition feniane où, jusqu'aux enfants, tous ont la même soif de souffrir pour la patrie que les premiers chrétiens avaient de souffrir pour la foi ».

Ce saisissant raccourci résume admirablement en quelques lignes la situation de l'Irlande ; et disons hautement que cette situation est une honte tant pour la « civilisation » qui la tolère, que pour le pays qui en est cause.

Au sujet de mon dernier article, je reçois la lettre suivante d'un abonné, Breton d'origine, habitant la libre Helvétie depuis de longues années.

St-Ursanne (Suisse).

Mon Cher Confrère,

J'ai lu avec beaucoup d'attention vos dignes sur l'Irlande, dans le dernier numéro de *Mouez ar Vro*

Je ne saurais conseiller à la France officielle l'aggravation de ses rapports, si tendus, avec David Lloyd George, qui résulterait d'une intervention quelconque, sous quelque forme que cela soit, en faveur de l'Irlande.

Au point de vue de l'existence du Monde Occidental — de plus en plus en péril — la question Irlandaise est d'ordre International quoique prétendent les Anglais et les Unionistes d'Ulster.

Mais la question d'Irlande est, avant tout, une question Inter-Celtique, *qui ne sera réglée ni en Irlande, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis.*

Pourquoi les Bretons d'Armorique, nation celtique — sans engager dernière eux la France officielle *qui laisserait faire* — ne convoqueraient-ils pas, à Morlaix par exemple, une : « *grande* convention arbitrale Inter-Celtique pour le règlement de la question Irlandaise : *(A great Inter-Celtic convention of arbitration for the settlement of irish difficulties)*, à laquelle la Cornouaille Insulaire, la Grande Bretagne *désaxonisée*, les Galles, l'Ecosse, Man, l'Irlande, l'Ulster *Calvinien*, les Communautés Irlandaises du Nord-Amérique et d'Australie, enverraient des délégués.

L'Irlande est *le dernier repli* du Monde Occidental, parce que la vague Asiatique qui le menace passera sur Paris et sur Londres avant de l'atteindre, et c'est par l'Irlande apaisée par des réparations complètes, par le *Ticket* Irlando-Américain que le Monde Occidental pourrait ressaisir l'aide et la protection des cent millions d'Américains du Nord, sans lesquels il est f.. ! Vous ne pouvez pas vous douter en Bretagne de ce qui se prépare dans l'Europe Orientale. C'est la Synthèse de l'Asie qui s'opère, contre le Monde Occidental, derrière Lénine C'est le reflux du Monde Occidental devant le flux de l'Asie.

N. B. — S'il acceptait, Aristide Briand serait un prestigieux Président pour une Convention arbitrale Inter-Celtique.

....

Cordialement vôtre

Dr Lionel RADIGUET.

La solution préconisée par le Dr L. Radiguet ne manque évidemment pas de séduction, et il serait à l'honneur de la Celtic qu'elle put devenir un fait. Mais, le Panceltisme est-il assez conscient, assez organisé et assez agissant pour s'imposer, ne fut-ce qu'en qualité de médiateur, dans une question d'ordre international, et même d'ordre domestique ? On voudrait pouvoir l'affirmer, mais les espérances d'il y a vingt ans ne semblent guère s'être affermies. En admettant que d'Ecosse et du Pays de Galles se lèvent, ce qui est possible, des hommes d'un certain prestige, décidés à se rencontrer devant un tapis vert avec des Bretons pour discuter résolument la question de libération définitive de l'Irlande, quels « representative men » enverrions-nous à cette conférence ? J'insisterais quant à moi sur le nom de Briand, et j'y joindrais ceux de MM. Le Braz, de Le Goffic, de Loth, de Vallée, de Dottin, de Yann M. Goblet et du Cardinal Dubourg.

Y a-t-il dans toute la représentation bretonne du Parlement un seul homme qui soit digne de figurer à cette conférence ? *Na gredan kel !* Et c'est triste à dire...

F. GOURVIL.

L'Avenir Economique de la Bretagne

Les Chambres de Commerce de Bretagne viennent d'être saisies par le *Groupement Breton des Chambres de Commerce*, d'un projet du à l'initiative de M. L. Bahon-Rault, président de la Fédération des Syndicats Patronaux de Bretagne, vice-président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil supérieur du tourisme. Le rapport de M. L. Bahon-Rault, tend à ce que :

1° Un plan *d'ensemble* de tous les grands travaux à exécuter en Bretagne, voies ferrées, canaux aménagement des ports soit arrêté d'urgence.

2° Les moyens financiers permettant leur exécution soient étudiés et arrêtés, les Chambres de Commerce de Bretagne (Loire-Inférieure comprise), devant *s'unir en un effort financier* **régional commun** en conformité de la loi de 1898, au lieu d'agir isolement comme jusqu'ici.

Le même rapport examinant les grands travaux à exécuter en Bretagne par l'Etat, les départements et les Chambres de Commerce, les classe par ordre d'urgence.

1° Réalisation immédiate de la grande voie ferrée — **Brest Transatlantique**.

2° Construction d'une ligne à double voie reliant directement Paris à Lorient par Rennes et Ploermel.

3° Construction aux abords de la gare de Connerré Beillé, entre cette gare et celle de Pont de Gennes-Montfort (ligne de Paris à Brest), dans le sens de la voie montante un raccordement reliant cette ligne à celle dite de Connerré-Beillé et Châteaudun et Patay. Cet embranchement permettrait la circulation de trains *directs* venant de Bretagne vers Orléans e au delà par le Mans, sans passage de ces trains par Connerré et leur rebroussement à cette gare, la ligne actuelle de Connerré à Patay s'embranchant sur celle de Paris à Brest, dans le sens de la voie descendante.

4° Rectification de la jonction des canaux à Redon.

5 Amélioration des conditions de navigation (tirant d'eau, augmentation des réserves des étangs d'alimentation), sur les canaux de Nantes à Brest, d'Ille et Rance et Vilaine canalisée.

6° Jonction par le Brivet de St-Nazaire au canal de Nantes à Brest et par lui à toute la Bretagne (distance actuelle entre St-Nazaire et ce canal via Nantes et canal de Nantes à Brest, jusqu'à Guenrouet, 129 km. — distance entre St-Nazaire et Guenrouet par le Brivet canalisé et le canal de jonction à créer 42 km. environ).

7° Jonction de la Vilaine à la Mayenne par Vitré et par l'aménagement du Vicoin.

8° Mise en chantier d'un canal reliant la Manche et l'Atlantique par l'Ouest.

Institut Polytechnique de Bretagne

La rentrée scolaire 1920-1921 s'annonce comme devant être extrêmement importante, confirmant et dépassant le succès de l'année 1919-1920. Les élèves qui désirent entrer à l'Institut Polytechnique de Bretagne, dans le but d'obtenir en fin d'études les diplômes **officiels** de « hautes études commerciales de l'Université de Rennes », de la section commerciale, ou « d'ingénieur chimistes » de la section chimie sont invités à s'inscrire *sans retard* au Secrétariat de l'Institut, 23, rue Victor Hugo, Rennes.

KORN AR VARZED (Coin des Poètes)

AN OFERN WENN

Ho-man zo eunn dra erru mad
Etre Landreger ha Langoat ;

Ken gwir erruet ann dra man
Hag eman en env sant Ervoan.

Ha diwall zo ouz ann ifern
D'ann hini diskaz ann ofern,

Hep hi c'hana 'pad he vue :
Eur wech maro renko neuze.

* * *

D'eunn nozvez eta eur mevier
Dre Lok Mikel oa 'vond d'ar ger.

Daouzek tol anter-noz skoaz :
Hag hen dalc'het war ann hent braz,

'Vit-han en hent na wele den ;
Nemet kleve tud o tremen,

Pe daou ha daou, pe tri ha tri,
O tond euz garden Minic'hi.

Na gir etre an ineo.
Gand peb-unan oa eur golo.

Adren d'ar bale binniget,
E giz eur manac'h dilerc'het

Deue eur c'hloaregig en gwenn,
'Vel da oela pleget he benn ;

'Vit laret he ofern gentan
Me chans deue gand ar re-man.

Burzuduz vije da welet,
Evel eunn oter kempennet

D'ann oviso kaner out-hi,
Sant-Mikel neuze 'lugerni,

Lugernuz ann tour tro-war-dro,
Ar c'hloarek 'vel m'oe et eno.

Hag eur burzud all ez oa c'hoaz
Ann ineo war ann hent braz,

Peb-hini gand he c'holo gwenn,
Evit chelaou ann oferen.

* * *

Sav eta, sav, awelik noz,
Da gas beteg ar baradoz,

Evel pedenno ann ele,
Ar c'hlemgan a deu alese,

Peden ha klemgan pinijen
Evid ar c'hloareg en anken ;

Rak ar re pedjont evit han
En ho bue, 'ra c'hoaz breman :

D'ar re garet a chom ato
Ha koun ha keun dreist ar maro.

Hag ann awelik-noz neuze
Evel ann ogro a gane

Uz d'ar golo, pe 'vel ar groz,
Hep ho mouga, ann awel-noz.

Ha goude ken burzuduz all
Vije da glevout en noz dall

Endro d'ann tour o c'houl digor,
'Vel ouz eul lestr, eunn evnik-mor ;

Ter gwech oe klevet, en noz-ze,
Klemm ar goulm-mor a darnije ;

Evel kloc'h-gelw d'ann ofern-bred :
— *Introïbo*, — lare bepred..

* * *

'Deio warlerc'h, eur baleer
Goule gant sakrist Landreger :

— Evit petra, ter noz a zo,
Eman ar c'hleier 'vond endro ?

'Vid eunn tan-gwall e marteze ?
— Evid danve eur belek e,

Et d'ar bed all hep ofernian,
A vrall ar c'hleier ho unan.

Ha na gavo ket eur c'holist
D'he ovis, eme ar sakrist,

Nemed eur mevier, en hent don,
Ar pec'hed marvel 'n he galon.

Siouaz ! 'vit Ronan e, maro
Arok belegia 'n he vro... —

* * *

Mar d'eo erruet kement-ze,
Ra frealzo 'nn Otro Doue !

N. QUELLIEN.

(*Breiz*, pp. 82 90).

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (30)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

La bibliothèque du château de Lesquiffiou (en Pleyber-Christ), possède un introuvable petit volume imprimé à Morlaix en 1626, chez George Allienne. C'est un recueil de « Reglemens et Ordonnances pour le clergé du diocèse de Tréguier », publié par l'évêque Guy Champion, abbé de Saint-Etienne de Fontenay et conseiller du Roy en ses conseils. Dans ses 120 pages se reflète un tableau très fidèle et très curieux de la vie paroissiale en Basse Bretagne au temps de Louis XIII Alors le travailleur n'était pas encore devenu ce forçat rivé presque sans répit à une tâche fastidieuse et harassante, telle que la lui impose le matérialisme contemporain. La religion lui offrait, avec de fréquents repos, la faculté de détendre ses muscles, de s'égayer au milieu des siens, d'élever ses yeux et son esprit au-dessus de l'humble besogne quotidienne. L'année comptait, outre le dimanche 40 fêtes gardées dont 3 spéciales aux villes de Morlaix, Guingamp et Tréguier. Les deux jours qui suivaient chacune des fêtes de Pâques et de la Pentecôte étaient également fériés.

Depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, la première messe se disait à 6 heures du matin, la grand' messe ou « messe parochiale » à 9 heures et les vêpres étaient chantées à 2 heures. Durant les mois d'hiver, toutes trois étaient retardées d'une heure, soit 7, 10 et 3 heures. L'évêque exhorte tous les nobles, roturiers et surtout les chefs de famille, à se trouver assidûment à la grand'messe afin d'entendre les instructions, proclamations de bans, monitoires et autres choses qu'il est de leur devoir de connaître.

Au prône, on prie pour le Pape, pour le Roy « que tous bons sujets doivent regarder comme un astre de bonne influence », pour l'extirpation des hérésies, pour la propagation de la vraie Religion. Le premier dimanche du mois, une procession est faite autour de l'église « tant pour le bien d'icelle que du royaume», et une indulgence de 40 jours y est attachée, les nobles faisant lire à l'offertoire d'interminables généalogies, sous prétexte de prier Dieu pour leurs parents, ce qui retarde le service divin, l'évêque interdit cet usage, en ordonnant de ne nommer que les père et mère, et de comprendre tout le reste de la parenté sous une commémoration générale.

Certaines croyances superstitieuses se sont glissées dans l'esprit des simples ; ils se figurent être absous de leurs péchés sans confession, les lundi, mercredi et vendredi du carême, par l'effet d'une absolution déprécatoire générale que donnent les curés ; cette absolution sera désormais supprimée. Supprimés aussi certains évangiles chantés aux fêtes de Noël et des Roys, à propos desquels le menu peuple s'imagine que les futures mamans qui les entendent, une chandelle allumée à la main, procurent d'avance à leurs rejetons la grâce du baptême, si par malheur ils naissaient privés de vie

Le prélat s'élève contre les irrévérences commises aux Elévations du St-Sacrement « par le bruit qui s'eslève d'une infinité de voix pour allumer des chandelles ». Il défend aux prêtres de déserter leurs églises le jour de la Toussaint « pour aller dire certaines prières aux coins des cimetières, lesquelles prières ils appellent *frairies* »,

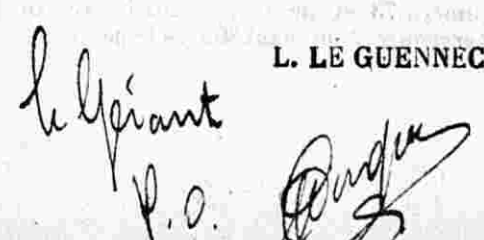
Les paroissiens prenaient alors, semble-t-il bien, des libertés quelque peu excessives avec leurs églises. Guy Champion leur reproche véhémentement de faire « de la maison du Seigneur une spelonque de larrons, un marché public, un pourmenoir et une hostelerie confuse ». Les recteurs et curés devront s'opposer à ce qu'on n'expose aucune chose en vente sur les autels, dans les églises, chapelles, cimetières et terre bénite, sauf des cierges, livres, peintures et ornements. Défense de coucher la nuit dans les « églises champestres », sous prétexte de pardon et d'indulgence Défense d'y loger du blé, des fruits, des légumes, du bois, des meubles, sinon en temps de grande nécessité, incendie ou guerre. Défense d'y tenir « discours prophanes, de s'accouder sur les autels et fonds baptismaux, d'y poser des hardes, d'aller s'asseoir près du sacraire, d'y exercer juridiction temporelle, d'y donner des banquets.

Au regard des cimetières, il est interdit d'y éventer son blé, d'y laisser pâturer du bétail, d'y faire danses, querelles ni batteries, d'y amener des sonneurs, « ni de faire auxdits lieux aucune représentation de comédie, farce ou tragédie qu'elles nous ayent esté au préalable communiquées ». Du moins, le bon évêque, moins sévère que tels de ses jansénistes successeurs, ne frappait point d'un arrêt sans recours les mystères bretons si goûtés de ses ouailles, puisqu'il se réservait d'en autoriser la représentation, et quatre ans plus tôt, son imprimeur ordinaire George Allienne, avait publié une version retouchée par Missire Tanguy Guéguen, prêtre de l'église du Mur, à Morlaix, du fameux mystère de la *Passion et de la résurection*, paru en 1530, à Paris, chez le libraire léonard Yvon Quilleveré.

Les églises rurales sont, déclare l'évêque, d'une « grande saleté ». Aussi enjoint-il impérieusement aux fabriques de faire balayer chaque samedi le chœur et la nef, « oster la pouldre de dessus les images en oster les araignés et autres ordures, blanchir souvent les corporaux, nappes, aubes et autres linges » Il interdit de placer dans les églises et chapelles aucune image ou peinture « qui puisse offenser le sentiment et inciter à rien de deshonneste », et ordonne de supprimer « les images mal eslabourées, répugnantes à la vérité de l'Escriture et à l'Honnesteté », ainsi que celles qui sont « pourries, gastées et tellement difformes qu'on ne les puisse réparer ».

A (*suivre*)

L. LE GUENNEC.



Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 51. — SAMEDI 28 AOUT 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	7 fr.50
Département et limitrophes	8 fr.
Autres départements	9 fr.
Etranger	10 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 · 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Une poignée de " précédents "

Des prix spéciaux ont récompensé cette année les meilleures compositions de **langue provençale** *faites par des élèves des lycées d'Aix et de Marseille.*

Les écoles normales de Pau ont donné aussi des cours de béarnais.

Le lycée de Toulon aura son cours de provençal à la rentrée.

A quand le tour pour le breton?

Bretoned ha Parizianed

Eman en e wasa ar pred ma teu an divroidi a bep sort, Parizianed, briz-Parizianed, Saozon, Amerikaned hag all, d'en em skigna war zouar hon bro evit arvesti ouz he c'haerderiou, trempa o c'hroc'hen en dour mor, pe alani aer vad hon lanneïer hag hon aochou.

Pe vad pe fall eo ar sort distoladen ? Darn eus ar Vreizis, na zellont morse hep eun tamm disfi ouz kement a zeu a ziavaes, a zo tech t da lavaret ez eus aze eur wallen evit hon bro. Darn all, na zellont nemet ouz ar pez a laka o yalc'h da bouneraat a dou n'eus eno, er c'hontrol, nemet vad.

Ar wirionez, d'am c'hred, a zo etre an diou dezen-ze. Evit gwir, an estren a zeu epad ar miziou hanv dre aman, niverusoc'h bep bloaz, ken n'ouzer ken pelec'h o loja, a zigas ganto arc'hant hag a ro da c'hounid da veur a gonvers ; gant ze, tud a zo a c'hounid o bloavez en eur ober daou pe dri miz, ha lod all a vez, d'an nebeuta, skoazellet mad.

Kement a zigas pinvidigez en hon bro a c'hall, ma kerer, beza kavet mad ; hogen, siouaz, n'en deus mad abet war an douar na zistro da si enep hini pe hini.

Ma 'z eus lod a denn o mad digant an estrenn, lod all a glemm gant rezon vad diwar benn ar geraouegez a zeu da heul, hag an divrezonekadur a 'n em astenn war hon maeziou, ha dreist-oll emesk tud lez ar mor war lerc'h darempred ar Barizianed.

Evit dizamma ar re-man, pere n'int ket atao didamall, pell ac'hane, red eo lavaret n'eo ket bepred dre o faot o-unan e tigouez ar reuziou laket war o c'hont. Dont a reont du-man gant giziou ha stumiou d'ezo o-unan ; hogen mar na blij ket ar giziou-ze d'ar Vretoned, n'o deus nemet o disprizout. Gallekât a reont, gwir eo, hogen, biskoaz n'o deus harzet ar Vretoned da gomz brezoneg, ha sotoc'h n'eo ken ar re eus hon c'henvroïz a 'n em laka evit o abegi, da 'n em wiska ha da gomz eveldo. Pehini 'zo ar muia da damall, ar Parizian a ra e zoll pe ar Breizad a zisrenvel anezan ? me gav d'in eo an eil.

Al labour reta evit lakat ar Barizianed da zouja ar Vretoned, eo diskouez d'ezo penaos ar re-man a zo tud ken « sivilizet » hag int o unan, evito da gaout eur yez ha stumiou dishenvel ; diskouez d'ezo penaos ez eus en Breiz, breman evel gwechall eur muzik, eul lizeradur, ijinou-kaer hag all.

Lakomp anezo da « gomprenn » hon bro hag hon gouenn ar muia 'r gwella dre levriou hon gwella skrivagnierien, lakomp anezo da danvaat koantiri hon barzoniez hag hon muzik o kana d'ezo hon toniou dudiusa.

An *Ti Kaniri Breïz* a zo krog d'ober ar war poent-ze eul labour vaddreist. Dre holl elec'h m'eo tremenet en deus laket kant ha kant « Parizian » da gomprenn kaerderiou ar spered breizad ; hag an deiz all en Karantek, eur bobl a dud estrenn emesk pere en em gave eur muziker brudet, Igor Stravinsky, he deus graet ar gwella digemer d'ar zoniou brezonek a oe kanet eno. Goude beza klevet kement a draou koant, na gredo ken an divroïdi a oa er zal ze, ez oe ar Vretoned « sovajed ».

Kelenn an estren ha kelenn ar Vretoned, setu aze ar gwella tro da drei en mad ar fall a c'hall beza en distaoladennou-kanv en hon bro. Eur wech kelennet mat hon c'henvroïz, pa gomprenfont mad ez int tud kenkoulz stummet ha speredet evel ar Barizianed na esafont ken o abegi, rak na gavfont enor abet ouz en ober na dirak o breudeur, na dirak an dud a ziavaez ken nebeut.

ARZEL.

Ailleurs et Chez Nous

Sept sur dix des parlementaires de Bretagne s'étaient engagés par signature à intervenir auprès du gouvernement pour que soient satisfaites, le plus rapidement possible, les revendications régionalistes, et en particulier, celles relatives à l'enseignement de la langue et de l'histoire locales. Qu'est-il advenu de ces engagements ?

Ah ! pauvre Bretagne ! un seul parmi tes représentants a tenté quelque chose en ton nom. Il se trouve d'ailleurs, comme par hasard *qu'il n'est pas Breton.* Mais M. Lebureau à l'oreille encrassée ne l'a point entendu, et a répondu « je ne vous comprends pas » à toutes ses démarches. Penses-tu qu'un seul de ses collègues, Breton pur celui-là, ait eu l'idée de venir à sa rescousse pour extirper d'un vigoureux coup de tire-bouchon le cerumen séculaire qui obstrue le canal auditif du dit M. Lebureau ? Ah ouat !

Une signature ! eh bien, après ? M. Bethmann Holweg en avait bien donné une, de signature, lui aussi. D'accord, mais il n'était pas de la race de celui qui a dit

Jamais Breton
Ne fit trahison !

Quoique il en soit, une année scolaire s'est écoulée depuis l'avènement de la nouvelle législature ; un budget de l'Instruction publique a été discuté, puis voté. On a parlé de l'Allemand en Alsace et en Lorraine ; du Breton en Bretagne ? Point. Et les choses en sont pour nous exactement au point où elles se trouvaient avant les... signatures.

S'il en était de même ailleurs, on pourrait se contenter de pousser un grand *ma !* résigné. Mais, alors que les députés Bretons n'ont *rien fait* pour le régionalisme intellectuel dans leur pays, voici ce que les Méridionaux ont fait dans le leur. Je laisse la parole à M. P. du *Journal des Débats* (23-8-20).

Pour la première fois cette année, les palmarès des lycées d'Aix et de Marseille ont mentionné des *Prix de langue provençale* décernés aux élèves des classes de quatrième et de troisième qui ont suivi les cours faits par MM. Jouveau, professeur au lycée Mignet, *baile,* et docteur Fallen, *capoulie* du Félibrige. Les élèves ont été nombreux et assidus à ces cours nouveaux et libres Déjà on annonce que ces deux exemples seront suivis. Un cours de provençal serait créé à la rentrée au lycée de Toulon et confié à M. Pierre Fontan, majoral du Félibrige, conservateur du musée et poète de grand talent.

En Avignon, grâce à l'*Ecole du Palais des Papes* dont nous avons parlé, les élèves des écoles normales, des lycées, du collège libre Saint-Joseph, des séminaires et de l'école primaire supérieure seront initiés aux beautés de la langue provençale. M. le recteur Fayol, d'Aix, suit cet enseignement avec la plus précieuse attention.

L'exemple de la Provence a dépassé ses frontières : aux écoles normales de Pau, un enseignement béarnais fut donné cette année.

Voici, en voie d'être réalisée avec une belle envergure, une des premières revendications du poète Mistral et des félibres.

Voilà pour la langue. Voyons pour l'histoire.

A l'Université de Toulouse, M. Anglade dirige un Institut supérieur d'études méridionales qui a attiré des romanisants de tous les pays. Et sait-on qu'un de nos plus savoureux romanciers, Gaston Roupnel, l'auteur de *Nono,* enseigne les saveurs du dialecte bourguignon à la Faculté des Lettres de Dijon ? Une maîtrise de conférence de l'histoire du Languedoc a été créée cette année à l'Université de Montpellier et confiée à un ancien député. A la Faculté des Lettres d'Aix, l'histoire de la Provence possède une chaire dont le titulaire est M. Bourilly. Mais ce sont surtout les enseignements secondaire et primaire que les régionalistes voudraient atteindre.

Pour l'enseignement primaire, une circulaire du regretté sénateur Maurice Faure, qui fut félibre majoral et ami de Mistral, doit être utilisée. Dans son passage au ministère de l'instruction publique, qui ne dura que 6 mois, Maurice Faure recommanda aux instituteurs d'enseigner l'histoire de la commune et de la région aux écoliers Des départements ont encouragé l'étude de l'histoire locale. Le Conseil général de Vaucluse ouvrit un concours avec 500 francs de prix pour l'histoire du département. Il est regrettable que ce cadre ait été choisi, mais les auteurs l'ont étudié par pays (principauté d'Orange, république d'Avignon, puis Etats pontificaux, comtat venaissin, pays d'Apt). C'est un instituteur d'Apt, d'ailleurs socialiste et grand électeur de son collègue Alexandre Blanc, député de Vaucluse qui a primé.

Aux examens de fin d'année, à l'Ecole normale d'instituteurs d'Aix, un jeune élève-maître de troisième année, membre des Jeunesses régionalistes, M. Léonce Michel, a présenté une étude sur la *Région provençale.*

Reste l'enseignement secondaire. Les maîtres qui se réclament du régionalisme y sont très nombreux, mais ils sont dépourvus devant les programmes. Aussi devons-nous signaler une bonne nouvelle qui nous vient de notre grand port méridional. M Marius Dubois, secrétaire général de la mairie de Marseille, président de l'*Action régionaliste* locale et du Comité du Vieux-Marseille, enseignerait à la rentrée l'histoire de la ville de Marseille aux élèves du grand lycée de cette ville. Ce choix serait heureux, car il s'agit d'un historien estimé de cette cité.

On le voit, l'enseignement de l'histoire locale et régionale des langues provinciales fait de grands progrès dans l'Université. Il y a là de quoi satisfaire les mânes du grand Mistral, en l'honneur duquel on doit inaugurer une *Mireille,* d'Antonin Mercié, aux Saintes-Maries de la Mer, le 25 septembre prochain.

Pendant ce temps, les *Anaon* de Le Gonidec, de Brizeux, de la Borderie et de tous les Bretons morts qui ont aimé leur pays, continuent à gémir lamentablement.

Et nous, les vivants, combien de temps continuerons-nous à supporter l'inique régime des deux poids et deux mesures toléré par nos chers *kannaded ?*

F. GOURVIL.

KONTADEN MOUEZ AR VRO 7

Pask Loull Vras

(Kendalc'h)

Lakit gant an dra-ze ez oa eun tamm brao a lorc'h ennan pa zonje oa hen ar c'henta den oc'h ober eur seurt tra. Biskoaz Breizad bao n'en doa klevet hano a gement-all, hag ez oa lorc'h ennan, hag e kredas sellet d'an traon. Kemeret a rea plijadur o welet doareou ar vro a dremene. Plava reas war lanneier bras, bras, hag e kredas edo e Bro-Wened. Gwelet a reas eur pez ruban seiz gwenn, hag e lavaras « Ar ster lugernus-man a rank beza al " Loire ". Pelloc'h ec'h anavezas plenennou ar Vande dioc'h ar c'hâniou, ar poullou-dour, ar c'hoajou bihan.... Pelloc'h, avat, ne ouie mui e pelec'h edo. N'anaveze eus Frans nemet ar pez en doa klevet konta er marvailhou grac'h koz, e tal an tan.

Neuze hepken eo e teuas en e benn e c'helle ar c'hloc'h kaout eur spered, eun ene, hag e c'helje, kredabl, gouzout digantan meur a dra.

Ha setu ar zakrist da goms ouz « Mari-Jan », « Mari-Janig », emezan, « te eo mamm-goz kleir hon farrez-ni. « Mari-Louiz », n'eo nemet eur plac'h yaouank en ez kichen ha « Korantinaïg », eur bugel. Koz bras out ha, marvad, ec'h eus desket eur bern traou o veaji ken alïes a wech. En hano Doue an Tad, Doue ar Mab ha Doue ar Spered-Santel, mar eman en ez kalloud sklerijenna ac'hanon, ro respont d'am goulennou. P'eo gwir n'ec'h eus ket distôlet ac'hanon d'an douar du-hont pa'z out nijet eus da neiz, me a zo douget da gredi e kavez mat kaout ac'hanon da ober hent ganez. Gra d'in beza desketoc'h eget eur skolaer pa vezin distro eus va beaj. Bez' va mestr-skol, o « Mari-Jan », mamm ha mamm-goz holl gleier Plougonan ! Me eo ar pod goullo, me eo ar park n'eus bet hadet netra ennan ».

Setu penôs e komzas Loull Vras. Ha « Mari-Jan », d'ezan kerkent :

— « Mat a-walc'h ec'h eus grêt koms ouzin. Loull, me lavar d'it ec'h eus grêt eun dra c'hrevus o tont ganen. Fellout a ra d'in koulskoude rei dourn d'it d'en em jacha ervad eus ar guden rouestlet man. Tenna a rin ac'hanout er mêz, marvat, evit miret d'it da vrud vat, ya, gant ma talc'hi ken start d'in ha ma fell d'in ober vad d'it. Pa vezi dizro da Blougonan, az pezo muioc'h a skiant prena en da viz bihan eget n'ez eus e penn tud desketa ar bed-oll. Selaou ac'hanon eta ha digor da pered da zeski ».

Ar c'hleier, peurvuia, a vez ch ol ganto. Henvel int ouz ar merc'hed-se ne skuizont morse o .. charreat ! « Mari-Jan » endeün, dre ma oa mamm goz, a oa deuet da veza radoterez. Ya, mes he radotachou a blije. Me lavar d'eoc'h ne skuize ket Loull o selaou. Deski a reas evel-se en eur pennadig amzer hanoiou eun toullad mat a gêriou, a steriou, a veneziou. ., traou ha n'en doa klevet morse henvel anezo.

Ha dre ma 'z ea kleier Plougonan en em gave gant kleier-all hag a yea, i ive, gant an hevelep hent. A-wechou, zoken, e teue an nenvou da veza tenval ganto, kement a oa an zo. Holl en em anavezent hag en em « vonjourent ».

Setu ar veajourien o tigouezout us d'eur blenen vras e lec'h ez oa eur foultren kêr, leun a ilizou, a douriou a bep ment, a diez kaer.

— « Evez, Loull, a lavaras « Mari-Jan », emaomp e Rom ! » Plava reas eur pennadig, hag a-nebeudou, goustadik, e tiskennas war unan eus an touriou, evel eur sparfel war e breiz. Ar zakrist a vezevennas eun tamm gant an disken prim-ze ; hogen hepdale e teuas adarre e galon da z esa. Digeri a eure frank e leterniou endra ma tisplega kloc'h bras Plougonan d'ezan kement a wele dirak e zaoulad.

Unan eus dorojou bras eur c'hastel a zigoras, ha Loull a welas eun den kaer war an oad hep beza koz bras, eur zae wenn en e gerc'hen. N'oa ket bras bras an den ze ha koulskoude Loull a welas anezan hepdale o kreski, o kreski, o sevel kement ma 'z eas e benn ken uhel hag ar c'hleier pa chome e dreid harp en douar. An holl gleier a deuas dioc'htu da ober ar c'helc'h endro d'ezan, oc'h heja o eskel gant plijadur, evel ma ra an dubeed pa ziskennont da zibri greun.

— « Gra eveldomp, sakrist, a lavaras « Mari-Jan » da Loull ; kovez da bec'hejou, ped a greiz kalon, ha bez prest da zigemeret bennoz hon tad santel ar Pab ».

Skedus oa drem an den ouz bannou aour an heol. Ar c'hleier a dremena pep hini d'e dro dirak an tad santel. Loull a glevas enezan o lavaret a vouez izel komzou latin da « Vari-Jan ». Prestik goude ne welas mui netra, nemet kleier o nijal adarre, o sevel ken uhel, ken uhel en dro-man ma ne wele mui Loull an douar patatez ! ne wele netra nemet ar c'hoummoul hag an nenvou, ha c'hoaz n'o gwele ket kaer, rak tostât a rea an noz. « Mari-Jan » a dremene sioulik, evel sammet gant an anken, hag hepdale penn Loull e-unan a deuas da veza tenval. Ne grede ket goulen netra digant ar c'hloc'h daoust d'ar c'hoant dirciz en doa da c'houzout eun dra bennak.

Ar c'hloc'h ne c'hedas ket beza pedet da goms :

— « Gwelet ec'h eus, va mignon, lidou kaer ha n'oant bet, gwelet gant lagad den be ek-hen. Bep bloaz ez eomp da Rom da genver an deiz man. Ar Pab, her gouzout a rez, eo an ô'rou Doue war an douar. Ac'hanta, ar Pab a lavar da bep hini ac'hanomp pe seurt lalo ar laouen ha truezus hon dô da ober hed ar bloaz goude. Me 'm bezo da zôn evit kant dek badiziant ha pevar-ugent obid — « Kalz eo ! », eme Loull, a welas dioc'htu an arc'hant o koueza drus en e c'hodellou.

— « Arabat eo d'it beza re laouen, paour kez mignon ! eme ar c'hloc'h. An hini kenta a zonin glazou d'ezan a vo .. a vo... Loull vras ! ».

(Da heuil).

ANATOL AR BRAZ.

Troet en brezoneg gant PLUENZIR.

FÉDÉRATION RÉGIONALISTE BRETONNE

Congrès de Morlaix - 15 au 20 Septembre 1920

PROGRAMME

Mercredi 15 septembre, *à 17 heures du soir*. — Ouverture du Congrès, et inauguration de l'exposition artistique et économique organisée dans la Salle des Conférences de la mairie

A 20 heures, au théâtre municipal, **conférence** par M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes :

Ce que nous savons sur les Celtes

Concert breton et celtique, avec le concours des bardes :

F. Gourvil, L. Le Berre, Rolland, Jaouan, etc...

Jeudi 16 Septembre, *à 9 heures*, séance de travail de la *Section Economique*, Président : M. Choleau.

A 14 heures, séance de travail de la section d'*Agriculture et d'Elevage*, président : M. d'Herbais.

A 20 heures, Salle du Patronage St-François-Xavier, *Ti-Kaniri Breïz*, avec le concours des bardes.

Vendredi 17 Septembre, *à 9 heures*, séance de travail de la section de *Littérature et d'Histoire*, Président : M. de La Guichardière.

A 14 heures, séance de travail de la section des *Beaux Arts*, Président : Abbé Bossard, correspondant de l'Institut.

Samedi 18 Septembre, *à 9 heures*, Séance de travail de la Section de *Langue et de Littérature bretonnes*, président M. F. Vallée.

A 2 heures, Continuation des travaux. Proclamation des résultats des concours de 1920.

A 17 heures, Pose d'une plaque commémorative sur la maison natale du romancier *Emile Souvestre*, 17, quai de Tréguier.

A 20 heures, Salle du patronage St-François-Xavier. *Ti Kaniri Breiz*, avec le concours des Bardes

Dimanche 19 Septembre, *à 14 heures*, Parc de Kernéguez, **Grand fête populaire bretonne**.

Lundi 20 Septembre, excursion à Saint-Jean-du Doigt, à Plougasnou et à Primel. — Départ à 10 heures par le Chemin de Fer Armoricain. *A 19 heures*, banquet intime.

Clôture du Congrès



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Argol, Lesneven, Quéménéven.

Mardi. — Commana

Mercredi. — Daoulas, Lannilis.

Jeudi. — Châteaulin, La Roche-Maurice, Mespaul.

Samedi. — Plouescat, Le Ponthou, Saint-Renan.

Montroulez (Morlaix)

Le cours du beurre

Les arrivages sont toujours peu importants par suite des travaux de la récolte et les prix se maintiennent sur les marchés en gros.

Les beurres fermiers devraient se payer de 5 fr. 50 à 5 fr 75 la livre suivant qualité.

Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 20 août, a prononcé les jugements suivants :

Plouvorn. — Rolland Quéau, 40 ans, meunier à Lanorgant, a livré du pain devant peser 5 kilos et qui ne pesait réellement que 4 kilos 380 : seize francs d'amende ; Hervé Martin, 46 ans, meunier au moulin du Penhoat, a détenu et livré de la farine non entière. Il est condamné à 25 francs d'amende pour infraction à la loi du 25 avril 1916 et 29 juillet 1916 ; Louis Cabon, 59 ans, meunier au moulin Nuz, 25 francs d'amende.

Ploujean. — Marguerite Guézennec, femme Le Gall, 32 ans, cuisinière à Roc'h-ar-Brini, vit de vagues emprunts et consomme dans les débits sans payer. Elle a de plus fait main basse sur une bourse bien garnie que Mme Goasguen, bouchère à Troudousten, avait laissée dans sa cuisine. Le tribunal la condamne à six mois de prison.

Saint-Pol-de-Léon. — Allain Créac'h. 26 ans, journalier à Saint-Pol-de-Léon, a dérobé une somme de quatre francs appartenant à la femme Argouac'h, divers objets d'habillement au sieur Roué et des outils au sieur Donval Il est condamné à 1 an de prison.

Plounéour-Ménez. — F, X.., 17 ans, sans profession a volé chez le sieur Daniélou et s'est rendu coupable d'outrage à la pudeur chez une voisine. Il est acquitté comme ayant agi sans dicernement, mais envoyé dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année.

Le « Prince » devant les Juges

Vendredi dernier, le Prince, dont nous avons relaté en son temps l'odyssée, comparaissait devant Thémis pour répondre du recel d'une bicyclette soustraite à M. S.., commissaire-priseur, à Morlaix.

Le séjour de Creac'h Joly ne semble avoir affecté ni le physique ni le moral de l'auguste prévenu. Le chef rappelle toujours le portrait de Rembrandt ; et lorsque le président lit l'acte d'accusation, sans lui laisser le temps de terminer, c'est avec vivacité que le prince Georges tente de se disculper devant le tribunal.

Bref il y a dans cette affaire de bicyclette volée toute une ténébreuse histoire de marins, dont un Yank, s'il-vous-plaît, qui venus, contempler les chefs-d'œuvre de l'artiste auraient prié celui-ci de conserver en dépôt jusqu'au lendemain, une bicyclette qu'ils promenaient avec eux. Le lendemain, et bien d'autres lendemain s'écoulèrent, et fatigué d'inspecter journellement l'horizon pour découvrir les marins, probablement partis sur la mer profonde, un matin de Juin, le cœur bourré d'appréhensions, le prince s'en allait porter son précieux dépôt au commissariat, lorsqu'il fit la rencontre inopinée d'un monsieur se disant le propriétaire légitime de la machine.

Pourquoi, au lieu de se rendre aux observations de M. S., et de continuer sa route vers le commissariat, le prince prétendit-il carrément que cette bicyclette lui appartenait depuis 7 ans, et s'en alla-t-il ensuite la cacher dans un manoir de Plourin où son auguste rang lui donnait accès ? Mystère ! Les princes ont des raisons...

Malgré ce mystère et ces raisons, le réquisitoire du ministère public fut plutôt modéré ; et la plaidoirie de Me de Parscau, qui fut une tranche d'humour le plus parfait, acheva de réduire le courroux de Thémis, qui jugeant suffisante la peine de deux mois d'emprisonnement préventif, pour recel de bicyclette, relaxa illico le prince. Celui-ci, drapé dans sa majesté descendit la tête haute les marches du tribunal, serra quelques mains demeurées amies dans l'infortune et le doute, et s'en fut signer sa levée d'écrou en se disant que la liberté est une bien belle chose....

A la Recette des Finances

Nous apprenons que M. Lenoir, receveur des Finances quitte Morlaix pour Provins. Tous les regrets accompagneront cet excellent fonctionnaire dont chacun avait pu apprécier l'aménité depuis son arrivée dans notre ville. Il se trouve remplacé par M. Longliney, receveur à Clamecy à qui nous adressons nos souhaits de bienvenue.

Prix de dessin

La distribution des prix de l'école municipale de dessin a eu lieu le 21 Août dans l'une des salles de la Mairie sous la présidence de M. Châtel, maire. Voci le palmarès de l'année scolaire 1919-1920 :

1er cours (M. Louis, professeur) : Henri Pirou, ajusteur ; Louis Mingam, ajusteur ; Pierre Le Rey, relieur ; Jean Saliou ; 2e cours (M Thoraval, professeur) : Paul Marzin, Maurice Palaric, mécaniciens ; Edouard Paugam, mécanicien ; Charles Toberne, ébéniste ; Vincent Madec, menuisier ; Charles Goasguen ; Seité, menuisier ; 3e cours (M. Mingam, professeur) : Pierre Hinel, tourneur ; François Callarec ; Pierre Corre ; René Grall, Charles Béout, ébéniste ; François Marc, mécanicien ; François Guézennec, menuisier.

Liquidation des stocks

On peut consulter, à la Sous-Préfecture, le cahier des charges et des échantillons concernant la vente de toile amiantine, fil, etc., qui aura lieu, par soumissions cachetées, à la Direction d'Artillerie Navale à Brest, le 7 septembre 1920.

L'entrainement avant les courses

Depuis quelques jours, la belle piste de Kernéguès est achevée et nos coureurs locaux fonçant à toutes pédales, affrontent impétueusement les 65 0/0 des virages sous les yeux ébahis des spectateurs.

Les coureurs à l'entraînement et les membres du comité de l'U. S. M. seront seuls munis d'une carte leur donnant accès au vélodrome.

Un contrôle sévère sera assuré à la grille du parc, et les personnes en défaut seront passibles de poursuites

Cette mesure rigoureuse a dû être prise pour réfréner l'enthousiasme des gamins aussi sportifs que turbulents

D'ores et déjà, nous pouvons annoncer que, le temps aidant, la réunion d'inauguration promet d'être intéressante si l'on en juge par la qualité des coureurs déjà engagés.

Nous en reparlerons bientôt

Bons de Charbon

Les bons de charbon seront distribués à la Mairie (Salle des Conférences), à l'heure habituelle d'ouverture des bureaux, du Lundi 30 Août au Vendredi 3 Septembre inclus.

Prière de venir aux jours et heures ci-dessus. Sous aucun prétexte, il ne sera fait de distribution supplémentaire.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de M. A. Le Bihan, notaire à Plouër, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre, fils de Mme Rolland, teinturière rue de Brest, avec Mlle Marie-Alberte Leroux. fille de notre regretté ami, M. Leroux, ex-notaire à Plouër et de Madame, née Louise Frangeul.

Nous adressons aux futurs époux nos vœux les plus sincères de bonheur.

Carnet de Mariage

Lundi 23 août, à 16 heures, M. Edouard Herr, adjoint au maire, a procédé au mariage civil de M. Corre, docteur-médecin à Brest, avec Mlle Marthe Livinec, fille de M. Désiré Livinec, propriétaire. Les témoins étaient : pour la mariée, Mme veuve Leconte, née Gourdin, et pour le marié, Mme Xavier Corre, née Dumesnil. La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux mardi, à onze heures, en l'église paroissiale de Saint-Martin, au milieu d'une nombreuse affluence.

* * *

Mercredi 25 août, après-midi, M. Ed. Herr, adjoint au maire de Morlaix, a célébré le mariage civil des deux sœurs Augustine Dantec, bouchère avec M. Auguste Larher, boucher, et Agnès Dantec, avec M. Jean Pierrès, boucher.

Le même jour, en mairie de Saint-Martin des Champs, M. Delangle, maire, présidait au mariage civil de Mlle Marie Pierrès, bouchère sœur de M. Jean Pierrès, avec M. Jean Ruz. boucher

La bénédiction nuptiale a été donnée aux trois couples nouveaux mariés, le 26 août, à 10 heures en l'église Saint Martin, en présense d'une affluence nombreuse La triple noce se réunit ensuite à l'hôtel du Commerce, où était servi le repas traditionnel.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Bameule, mère de notre excellent confrère H. Bameule, de la *Résistance*, survenue à Lannion samedi 21 août.

Nos bien sincères condoléances à notre confrère.

Mouvement de la population

du 19 au 26 août 1920

Naissances

René-Eugène Rivoallan, fils de Eugène-Yves et de Henriette Jaguin, 68, rue de Brest. — Jean Le Verge, fils de François-Marie et de Francine Kernévez, Bergerie, 14. — Jean Tanguy, fils de Alexandre et de Jeanne-Françoise Guyomard, 20, rue de Paris. — Renée-Louise-Claudine Spagnol, fille de Gustave-Désirée et de Germaine-Marguerite Pouliquen, 8, rue d'Aiguillon. — Jean-Marie Coat, fils de Hervé et de Anne-Marie Coat, 35. rue Basse. — Yvonne-Félicité Fustec, fille de Jean-Yves et de Victorine Rolland, Pouliet.

Publications

François Louet, peintre, et Francine Laisné. lingère — Marcel Quercyron, clerc de notaire, et Marie Joussé, s. p. — Maurice Guégan et Marcelle Guéné, s. p. — Charles L'Hostis, marin de commerce, et Philomène Coadic, cuisinière. — Emile Désoudin, vérificateur des douanes, et Germaine Favro, s. p.

Mariages

Gustave Corre, docteur en médecine, et Marthe Livinec, s. p.

Décès

Louis Mahé, époux de Anne Quéré, 101, rue Gambetta. — Marie Fouillard, veuve Larher (Château), 82 a. 2 m. — Marie David (Château), 18 a 6 m. — Julienne Quitté, femme Thépaut, 51, rue du Mur, 70 a. 11 m. — Rose Potier (Château), 37 a 5 m. — Jean Le Duc, veuf de Marie Chevalier (Château), 59 a. 4 m. Jean Le Verge (Bergerie), 4 j. — Olivier Lirzin, 4, venelle au beurre, 63 a. 8 m — Françoise Prunol, veuve Le Deunff (Château), 69 a. 4 m Françoise Mathon, veuf de Elise Briez, (Château), 33 a 5 m. — Marie Clech, femme Madec, Parc ar Banellou, 46 a. — Alain Grall, époux de Marie Plassart, 13, place Traoulen, 35 a. 5 m.

Ligue Maritime Française

Beaucoup de jeunes gens du centre et de l'est de la France, attirés vers la mer et décidés à suivre la carrière de la marine marchande, nous demandent s'il existe un centre de préparation aux écoles de navigation !

Nous sommes heureux de leur annoncer que c'est maintenant chose faite, la Ligue maritime française secondée par M. Le Grand, proviseur du lycée du Havre, vient d'obtenir au lycée de cette ville, l'ouverture, à partir du 1er octobre, un cours préparatoire aux écoles de navigation ; la durée du séjour sera d'une ou deux années suivant le degré de préparation du candidat

Il convient aux jeunes gens qui ont suivi le 1er cycle d'études de l'enseignement secondaire, à ceux qui ont suivi le cours des écoles primaires supérieurs jusqu'au certificat d'études primaires supérieurs, et aux élèves de la 2e C. D. de l'enseignement secondaire.

La Ligue maritime est heureuse de signaler à tous ses adhérents cette création qui répondait à un besoin réel.

Ce cours sera utile également aux jeunes gens qui veulent préparer le cours d'entrée du navire école Jacques Cartier de la compagnie transatlantique.

Au Temps-Perdu

Le Samedi 28 Août, de 20 à 22 heures, paiement des cotisations pour les Syndicats suivants : *Bâtiment ; Métallurgistes ; Boulangers ; Industrie et Commerce.*

Remerciements

A la suite des vœux émis par le Conseil d'Arrondissement de Morlaix, à sa dernière session, M. le Préfet du Finistère a reçu de M. le Ministre de l'Intérieur les lettres suivantes :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la délibération du Conseil d'Arrondissement de Morlaix adressant à M. le Président de la République ses vœux de prompt et complet rétablissement.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir transmettre aux membres de cette Assemblée les remerciements les plus vifs de M. Deschanel, qui a été très touché de cette marque de sympathie ».

* * *

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'extrait de la délibération par laquelle le Conseil d'Arrondissement de Morlaix a voté une adresse de confiance au gouvernement.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre aux membres de cette Assemblée les remerciements du Gouvernement qui a vivement apprécié cette manifestation de sympathie ».

Chambre de Commerce de Morlaix

Le Président de la Chambre de Commerce de Morlaix a adressé la lettre suivante à Monsieur Le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Monsieur,

En octobre 1919, j'avais eu l'honneur de vous transmettre un extrait d'une délibération de notre Compagnie, appelant votre attention sur l'utilité du prolongement du tram B 25 entre Morlaix et Brest.

Par lettre numéro 118 F. L 7 en date du 24 novembre 1919, vous nous informiez que le réseau de l'Etat reconnaissait l'intérêt de la question et qu'il en reprendrait l'examen aussitôt que possible.

La situation est toujours la même et au départ de Rennes, tous les voyageur à destination dès au-delà de Morlaix vers Brest n'ont aucun train à leur disposition de 5 h. à 15 h. 37.

Le mouvement des voyageurs entre Morlaix, Brest et toutes les gares intermédiaires est des plus importants pour un parcours restreint de 60 kilom et avec les horaires actuels, il n'existe aucune relation de 10 h. 30 à 20 h. 47 entre Morlaix et toutes ces gares, soit un battement de 10 h. 27, *au milieu de la journée.*

Il est superflu d'insister sur la gène apportée à l'accroissement des affaires, sur la perte de tonnage et les dépenses inutiles imposées aux populations si commerçantes de cette région.

La Chambre de Commerce m'a demandé d'étudier à nouveau cette question et de faire appel à votre bienveillance et à celle de Monsieur le Directeur des Chemins de fer de l'Etat.

Je m'empresse de vous soumettre les modifications suivantes, sans réserve des observations que pourriez présenter pour des meilleurs horaires.

Avant la guerre le second express correspondant au B 17 actuel, devenait omnibus de Rennes à Brest, il faudrait revenir à cet état de chose, le B 17 arriverait à Brest à 11 h. 36 au lieu de 9 h. 46, mais cette modification donnerait satisfaction pour la matinée à toutes les populations desservies par les gares intermédiaires sur un parcours de 250 kilomètres et sans gène aucune pour Morlaix, Landerneau et Brest, gares déjà desservies par le B 15.

Par suite, le départ de Rennes du train B 33 pourrait être reporté à 11 h 50 pour assurer la correspondance à Landerneau sur Quimper à 18 h 12 et arriver à Brest à 18 h. 50.

Cet horaire permettrait la suppression du train B 25

On pourrait aussi obtenir la suppression du B 246 en décidant que le B 10 serait omnibus de Morlaix à Saint-Brieuc.

Cette modification qui rétablirait un service *ayant existé il y a encore peu de temps*, retarderait seulement de 27 minutes l'arivée du B 10 à St-Brieuc et les services de l'après-midi seraient ainsi assurés sur 250 kilom. tout en supprimant les trains B 26 et B 246.

La Chambre espère que vous voudrez bien approuver cette proposition et elle a décidé que des doubles seraient adressés à Monsieur le Directeur des chemins de l'Etat, à Monsieur le Chef d'Arrondissement à Rennes, aux Chambres de Commerce de Brest, de St-Brieuc, de Rennes, de Saint Malo, de Fougères et à l'office des transports de l'Ouest.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Le président, A. ARTUR

N. D. L. R. — Nous ne saurions trop appeler sur ces modifications l'attention des Conseils Municipaux des Communes intéressées et les engager à prendre une délibération conforme qu'ils adresseraient à Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Retraites ouvrières et paysannes

Loi du 6 août 1920, régularisant la situation des assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui ont effectué irrégulièrement leurs versements pendant la durée des hostilités.

Art. 1er. — Les assurés obligatoires et facultatifs de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui, à leur anniversaire de naissance précédant le 1er mai 1914, avaient effectué les versements réglementaires prévus pour bénéficier des allocations et bonifications de l'Etat visées aux articles 4, 6, 9 et 36 de la loi, pourront être rétablis dans leur droit éventuel aux dites allocations et bonifications. Ils devront, à cet effet, effectuer rétroactivement les versements omis par eux au cours de la période qui s'étend entre leur anniversaire de naissance précédant le 1er mai 1914 et celui qui suivra la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Ceux de ces assurés dont la retraite a déjà été liquidée sans allocation ou bonification de l'Etat, ou qui ont déjà déposé leur demande de liquidation de pension à la date de la promulgation de la présente loi, seront dispensés d'effectuer rétroactivement les versements manquants. Le montant de ces versements sera retenu sur les premiers termes de l'allocation ou de la bonification de l'Etat revisée ou liquidée.

Art. 3. — Pour bénéficier des dispositions de la présente loi, les assurés *devront adresser une demande au préfet de leur département dans un délai de six mois*. Ces demandes seront transmises sans délai au Ministre du Travail, qui statuera dans les trois mois.

Les versements rétroactifs visés à l'article 1er ci-dessus devront être effectués, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision les autorisant, sur une carte spéciale délivrée à cet effet.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Dans l'Enseignement

Par arrêté préfectoral en date du 23 Août, les mutations et nominations suivantes, concernant le personnel enseignant de l'arrondissement de Morlaix ont été prononcées :

Directrice d'école à Saint-Pol-de-Léon, Mme Merrer, Directrice à Berrien, en remplacement de Mme Moysan, retraitée ;

Directeur d'école à Saint-Martin-des-Champs, M. Péron, directeur à Lannédern, en remplacement de M. Auffret ;

Directeur d'école à Santec, M. Thomas, instituteur à Sainte-Brigitte, en St-Thégonnec, en remplacement de M. Lorcy décédé

Directeur d'école à Lampaul-Guimiliau, M. Postic, directeur à Plougar, en remplacement de M. Corre, retraité ;

Institutrice-adjointe à Guerlesquin, Mlle Quéméner, institutrice à Bolazen, en remplacement de Mlle Gillaux ;

Institutrice à Morlaix (St-Martin), Mme Baraër, directrice à Loqueffret, (création provisoire) ;

Institutrice chargée d'école à Sainte-Brigitte, en St-Thégonnec, Mme Morvan, institutrice-adjointe à l'Hôpital-Camfrout, en remplacement de Mme Thomas ;

Institutrice chargée d'école à Guiclan, Mlle Cotty, institutrice à Santec, en remplacement de Mme Le Goaër ;

Institutrice-adjointe à Santec, (école des filles), Madame Lorcy, institutrice à Santec, (école des garçons), en remplacement de Mlle Cotty ;

Institutrice adjointe à Santec, (école des garçons), Mme Thomas, institutrice à Ste-Brigitte, en St-Thégonnec, en remplacement de Mme Lorcy ;

Institutrice-adjointe à Morlaix (Poan-Ben), école maternelle, Mme Capitaine, institutrice à Morlaix (St-Martin), en remplacement de Mlle Le Jeune ;

Institutrice adjointe à Morlaix (St-Martin), Mlle Pinson, institutrice à Saint-Pol-de-Léon, en remplacement de Mme Capitaine ;

Institutrice-adjointe à Saint-Pol-de-Léon (école de filles), Mme Léaustic, institutrice-adjointe à Saint-Pol-de-Léon. (école de garçons), en remplacement de Mlle Pinson ;

Instituteur chargé d'école à Ste-Sève, M. Estévénon, instituteur-adjoint à Plouescat, en remplacement de M. Perrot ;

Instituteur chargé d'école à Ste-Brigitte, en Saint-Thégonnec, M. Morvan, instituteur-adjoint à l'Hôpital-Camfrout, en remplacement de M. Thomas ;

Instituteur-adjoint à St-Pol-de-Léon, M. Merrer, instituteur-adjoint à Berrien, en remplacement de Mme Léaustic.

Consul de Suisse

M. Gustave Bordier vient d'être nommé Consul de Suisse à Nantes, avec juridiction sur le département du Finistère.

TAULÉ

Le dimanche 29 août auront lieu, à Taulé, des courses de chevaux et de bicyclettes : à 13 heures, défilé des coureurs ; à 13 h. 30, cantonale, bicyclettes : 1er prix, 35 fr. ; 2e, 20 fr. ; 3e, 10 fr. (entrée, 2 francs) ; à 14 heures, cantonale, chevaux, trot attelé : 1er prix, 50 fr. ; 2e, 25 fr. ; 3e, 10 fr (entrée, 3 francs) ; à 15 h. 35, communale, bicyclettes : 1er prix, 20 fr. ; 2e, 12 fr. ; 3e, 8 fr. (plus une prime de 5 francs) ; à 16 heures, régionale, trot attelé : 1er prix, 100 fr. ; 2e, 50 fr. ; 3e, 20 fr. (entrée, 5 francs) ; à 16 h. 30, régionale, bicyclettes : 1er prix, 60 fr ; 2e, 30 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e, 5 fr. (plus deux primes de 5 francs). Entrée, 3 francs ; courses à pied, courses en sacs, jeux divers ; de 9 heures à 18 heures, concours de tir chez M Kerguiduff, débitant : 1er prix, 20 fr. ; 2e, 12 fr. ; 3e, 8 fr. ; 4e prix en nature d'une valeur de 6 francs. La fête se clôturera par un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux.

PLOUGASNOU

La médaille militaire vient d'être décernée à M. Jean Gouvil, de Plougasnou. Voici sa citation : Jean Gourvil, 2e maître de la marine, chef de section de débarquement aux Dardanelles, a su, par sa bravoure et son énergie, maintenir sa section au travail sous des bombardements violents et répétés. » Toutes nos félicitations.

CARHAIX

L'inauguration du monument, place de l'église, aura lieu sans doute le 25 septembre. A ce sujet, une réunion de commerçants et de notabilités de la ville s'est tenue à la mairie samedi, et l'on a décidé d'organiser une belle kermesse à l'occasion de cette fête patriotique.

CARANTEC

Voici le programme des grandes fêtes qui auront lieu le dimanche 29 août courant sous la présidence d'honneur de M. Hamon, maire, conseiller d'arrondissement, et de M. Louppe, président du Conseil général du Finistère et le concours de l'*Union Musicale de Morlaix* : à 14 heures grande cavalcade, concours de voitures fleuries, automobiles, bicyclettes, voitures à âne, etc., prix objets d'art ; à 14 h. 45, course de bicyclettes (locale), prix : 20, 15, 10 et 5 francs, entrée : 1 fr. ; à 15 h. 15, courses à pied, 1re pour enfants au-dessous de 12 ans, prix : 3, 2, 1 franc ; 2e pour jeunes gens de 12 à 15 ans, prix : 5, 3, 2 francs ; 3e pour jeunes gens au-dessus de 15 ans, prix : 8, 5, 2 francs ; à 16 heures, course de bicyclettes à l'américaine (cantonale), prix : 40, 30, 20, 10 francs, primes par surprises, entrée : 2 francs. Les engagements seront reçus chez M. Le Bihan Pierre, mécanicien au bourg, le dimanche matin et jusqu'à 14 heures ; à 18 h. 30, concours de danses (bretonnes et autres), prix : 10, 8, 5 francs ; à 21 h., bal à grand orchestre, entrée : 2 francs. Les personnes qui désireraient prendre part aux concours de danses sont priées de vouloir bien se faire inscrire le dimanche 29, à la mairie, à partir de 16 heures.

LES LIVRES PRATIQUES

COMMENT SE RENDRE INDÉPENDANT

Le livre que nous présentons à nos lecteurs n'est pas un ouvrage théorique ; il ne contient que des faits précis, des enseignements d'une réalisation pratique effectives relatés en un style concis, clair et sans prétention.

Dans l'ouvrage « COMMENT SE RENDRE INDEPENDANT », sont groupés d'une manière rationnelle, une quantité d'*Industries faciles*, susceptibles d'être exploitées par tout le monde, et de *Commerces* pouvant procurer partout sans mise de fonds pour ainsi dire, des ressources à ceux qui, réellement ont envie de gagner de l'argent par le travail, d'arriver à « l'indépendance » et de faire leur « chemin dans la vie ».

A titre d'indication nous citerons les titres de quelques chapitres contenus dans ce remarquable ouvrage qui forme un beau volume in-18, avec nombreuses figures dans le texte (1).

« Le secret du Succès. (L'attitude qui facilite les Affaires). — Pour réussir dans le Commerce. — Industries faciles à créer partout avec quelques centaines de francs. — Industries rapportant plus de 1.000 francs par mois. — Deux exploitations agricoles et commerciales rapportant de gros bénéfices. — Quelques moyens agréables et sûrs de gagner sa vie convenablement. — Petites industries ne demandant que peu de capitaux. — Deux élevages simples et lucratifs. — La Publicité, facteur essentiel du développement des Affaires. — Comment confectionner soi-même l'outillage indispensable du Bureau, etc. »

C'est à l'heure actuelle, le livre vraiment indispensable à l'homme qui « veut réussir ». C'est aussi un guide précieux pour lutter efficacement contre la vie chère.

JEAN VALDER.

(1) Envoi franco contre mandat-poste de 8 fr. adressé à M. le Directeur de la « Société Française de Publications Périodiques et de Publicité », 20, boulevard Poissonnière, Paris (9e). — Téléphone : Gutenberg 40-98. — Notice gratis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13e Vente en Algérie de 66 PROPRIÉTÉS RURALES

de Terres de Colonisation

Le Gouvernement Général de l'Agérie mettra en vente, **à partir du 11 Octobre 1920**, par application du décret du 13 septembre 1904 sur la colonisation et avec de larges facilités de paiement, 66, propriétés rurales de 50 à 200 hectares situées, savoir :

Département d'Alger. — 9 Propriétés à Zenakra el Gourt ; 5, à Pont-du-Caïd ; 1, à El-Gourine.

Departement d'Oran. — 2 Propriétés, à Berthelot ; 1, à Faidherbe ; 1, à Ténézera ; 2, à Waldeck-Rousseau.

Département de Constantine. — 21 Propriétés, à F'Krina ; 24, à M'Sila.

La vente aura lieu à prix fixe et à bureau ouvert au chef-lieu de chacun des départements.

Pour acquérir il faut : 1· Etre Français d'origine européenne ou Européen naturalisé ; 2· Jouir de ses droits civils ; 3· N'avoir jamais été acquéreur, cessionnaire ou concessionnaire, à quelque titre que ce soit, de terres de colonisation. On ne peut acquérir qu'une seule propriété. L'acquisition peut se faire en personne ou par mandataire.

La propriété est payable comme suit : 2/8, avec les frais de vente incombant à l'acquéreur, au moment de la signature de l'acte. 1/8, trois ans après le paiement du premier terme. 1/8, un an après l'échéance du deuxième terme. 1/8, un an après l'échéance du troisième terme. 3/8, cinq ans après l'échéance du quatrième terme.

Toute offre d'achat doit-être accompagnée du versement, à titre de dépôt, du premier terme du prix d'achat.

Pendant une durée de 10 années, l'acheteur s'engage à résider et à exploiter ses terres personnellement, toutefois, il est permis de faire remplir cette double obligation par une famille française.

Mais lorsque l'acheteur réside personnellement, et a effectué sur sa propriété des améliorations d'une valeur déterminée, il bénéficie de la réduction à 5 années de la durée de l'obligation de résidence, et de la remise des trois derniers huitièmes de son prix de vente.

Les propriétés non achetées au début des opérations restent en vente pendant six mois.

Le cahier des charges, les notices et tous renseignements utiles sur les propriétés mises en vente, sont adressés à toute personne qui en fait la demande au Gouverneur Général (Direction de l'Agriculture), à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (10, rue des Pyramides), aux Préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Le Gouverneur Général de l'Algérie,
J.-B. ABEL.

Etude de Me ÉRUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION

Le 23 Septembre 1920
à 14 heures

LA VILLA PARK SCAO

Propriété superbe de construction récente, sise **à Roscoff**, sur la plage de Roc'heroum pourvue de tout le confort moderne, jardin et dépendances. Jouissance de suite.

Mise à Prix : 100 000 Francs

Faculté de traiter de gré à gré.

Etude de Me VÉRANT, Notaire à Morlaix
7, Rue de Paris

VENTE MOBILIÈRE

Le Dimanche 19 Septembre 1920
A 13 heures et demie

Au Coscoat, en la Commune de Plourin

Au domicile de M. Abgrall

Batterie de Cuisine : marmites, trépieds, chandeliers, etc...
Meubles : armoires, lits-clos, tables, buffet avec vaissellier
3 charrettes, 2 voitures, harnais et équipages divers, etc ..
Instruments agricoles : griffon, 2 charrues, 2 herses, traîneau, tarare, etc.
Chevaux. — Bêtes à cornes.
2 hectares 1/2 de betteraves. — 1 hectare de rutabagas. — 1 journal de pommes de terre.

Etude de Me VÉRANT, notaire à Morlaix,
7, rue de Paris.

BELLE VENTE
Mobilière

Les Dimanche 26 Septembre et le Lundi 27 Septembre 1920, s'il y a lieu.

à la ferme de LANNUGUY
en la commune de St-Martin-des-Champs
à 13 heures 1/2

Par suite de cessation de bail, à la requête de Monsieur Caroff et de Madame Veuve Caroff.

Mobilier meublant : armoires tables, batterie de cuisine, fourneau à bestiaux, baratte mécanique, etc ..
Voitures : 3 charrettes, 1 char à bancs, 1 tombereau.
Instruments agricoles : 1 charrue Brabant, 2 rouleaux, 2 hache-landes, 2 herses, petits outils divers, harnais, ventilateur.
Animaux : 7 vaches, 3 taureaux, 1 génisse, 3 chevaux (12 ans, 6 ans, 4 ans).
Pommes de terre et betteraves en terre. -- Grande quantité de pommes à cidre. — 7 barriques 1/2 de lie convenant à la distillation. — 6 demi-muids et 50 barriques vides.
Pressoir. — Broyeur. — Manège. — Chantiers. — Chaudières. — Bois à feu. — Fagots. — Quantité d'autres objets, etc. .

BIBLIOGRAPHIE

OCCASION

LEON PALUSTRE — **La Renaissance en France**, Tome III. *Bretagne, Anjou, Maine, Poitou, Aunis et Saintonge.* Vol. non broché. Grand in-folio 445×330 mm. de 316 pages, illustré de nombreuses gravures et eaux fortes dans le texte 22 eaux fortes en hors texte sur papier de luxe dans le format de l'ouvrage. Parmi ces dernières, 9 reproduisent des monuments de Bretagne, à savoir : *Le Clocher de Pleyben, La Sacristie de Bulat, Le Porche de l'Eglise de Bodilis, L'Ossuaire de Saint-Thégonnec, La Fontaine de Saint-Jean-du Doigt, Le Tombeau de François II, duc de Bretagne, Le Tombeau de Dol, Le Château de Kerjean. Le Château de Châteaubriand.* à Publié en 1885, chez Quantin à Paris, à 160 fr le vol. Prix, 55 fr., port en sus (poids 5 kilos). Les eaux fortes en hors textes valent à elles seules plus que le prix demandé

(S'adresser à *Ti-Breïz*, 33, Place Thiers, Morlaix.)

Trois exemplaires sont déjà vendus. Il reste encore quelques exemplaires disponibles.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL



Noms de Familles

LARHER. — Nom de profession ; dérivé de *arc'h*, « coffre, huche » (empr. lat. *arca*), donc : « celui qui fabrique des coffres ».

CREAC'H. — Nom de lieu devenu n. de f. Ce mot conservé surtout dans le Trégor dans l'expression : *mont e kroec'h;* signifie « tertre, hauteur » ; il dérive d'une forme *knec'h* qui apparaît encore fréquemment en Cornouailles et en Vannes dans les noms de lieux *Quénéfret* (Lohuec) *Kenac'hlaëron* (St-Nicolas-du-Pélem) *Quénépily* (Baud, Morb.) etc...

Il faut en rapprocher l'irl. et le gaélique *cnoc*, et le léonais *nec'h*, *neac'h* dans l'expr. *d'an nec'h*, « en haut ». L'élision du *k* en Léon, d'une part, et le changement de *n* en *r* en Tréguier, d'autre part, s'expliquent parfaitement par la difficulté de prononciation du groupe *kn*.

On trouve encore *Creac'h* dans des noms de famille issus de n. d. l. comme *Pencreac'h*, *Crec'hquérault*, etc...

PENDU. — N'a rien à voir, en dépit de la similitude d'aspect graphique avec le jeune homme de la forêt de Saint-Germain. On prononce en pays bretonnant *Penndu*. Ce nom se décompose en *penn* « tête », et *du* « noir », littéralement « tête noire ».

L'un et l'autre des composants se retrouvent souvent dans les noms de famille : *Le Pen* (Le chef ?) *Le Pennec* (Le têtu, ou celui qui a une grosse tête) *Le Penven*, (contraire de *Pendu* : tête blanche) (c. f. le gaulois *Pennovindos*). *Brazeben* (litt. grosse sa tête) *BieneLen* (litt. petite sa tête) ; *Le Duff*, Le Du (Le Noir), *Le Goasduff* (l'homme, ou le valet noir), *Talduff* (front noir), *Lagatu* (œil noir , etc.

LE SAUX. — Epithète. *Saoz* en léonard, *Soz* en trégorrois ont le double sens de « Anglais » et de « bègue ». Le premier est évidemment le sens original, et le nom qui entre dans *Bro-Zaoz* (Angleterre) est un emprunt bas-latin *saxo*. comme le cornique *Sows* et le gallois *Sais*.

Il est à croire que le sens de « zézayant » a précédé celui de bègue, à cause du *th* de la langue anglaise ; par la suite, on a appliqué l'épithète de *Saoz*, à toute personne dont le langage offrait quelque particularité, et particulièrement aux bègues.

On trouve aussi les graphies *Le Sauze* et *Le Sauce* (sic).

CLÉGUER. — Nom de lieux devenu nom de f. Les *Cléguer* et les *Cléguérec* sont très nombreux en Basse-Bretagne, c. f. *Cleguer* (vill. Locquirec, Finistère). *Cléguerec*, comm. du Morbihan, écrit *Clégeruc* dans le Cartul. de Redon (871).

En Galles également les *Clegyr* et *Clegyroc* sont assez nombreux (par exemple en Anglesey). Les dictionnaires gallois traduisent *Clegyr* par « rock, cliff », et j'ai remarqué qu'en Bretagne les *Cléguer* et *Cléguerec* sont des endroits particulièrement rocheux.

LE SAOUT. — Epithète. — Le mot *saout* sert actuellement de pluriel à *bioc'h* « vache ». Autrefois il désignait le bétail en général. C'est un emprunt bas-latin *solidus*, d'ou *solidum* « monnaie » qui se retrouve dans le français moderne *sou* et *soldat* et l'italien *soldo*. On sait qu'à une certaine époque les bêtes à cornes servaient d'unité de paiement dans les transactions commerciales, c'est ce qui explique la parenté du mot breton et des mots français.

Le n. de f. *Le Saoul* (ar *zaoul* s'est primitivement appliqué à quelqu'un faisant profession de garder les troupeaux. On le trouve sous les variantes *Le Saoull*, *Le Soull* (c. f. *Le Moult* pour *Le Maoul*).

* * *

Dans mon dernier article sur les noms de familles (17-7-20) à l'article Jaffrès, j'avais été amené à parler du nom de *Jaffrennou*, supposant pour expliquer l'*n* un intermédiaire français *Jeffrain* ; j'ai reçu par la suite du barde Taldir-Jaffrennou la lettre suivante, qui confirme comme on va le voir mes suppositions. Toutefois, je ne saurais suivre mon confrère dans l'interprétation qu'il propose du nom *Jaffrès*, et par ricochet, des n. français *Geffroy*, *Godefroi*, *etc*...

Les anciens textes cités par Lorédan Larchey donnent les formes anciennes Godefred, Godefrid, qui ne peuvent s'apparenter qu'au germanique Gottfred expressément traduit « paix de Dieu », la forme *fred* en germanique ayant précédé le moderne *friede* « paix ».

F. GOURVIL.

Diplômé des Hautes Etudes Celtiques

18-7-1920.

Monsieur le Directeur
de *Mouez ar Vro*,

Je vous soumets les quelques réflexions suivantes à propos de votre dernière étude étymologique (nom *Jaffrès*).

Vous faites dériver ce nom du germanique *Godfried* = Paix de Dieu. En allemand, *Friede* (pron. *Fridé* veut dire Paix, mais *Freund* (pron. *Freind*) veut dire Ami. Je proposerais donc plutôt *Gotfreund*, Ami de Dieu, similaire de l'anglais *Godfriend*, et équivalent (?) du breton *Goasdoue*.

Ainsi se justifierait l'*n* du groupe de noms Joffrin, Jaffrain (St-Brieuc), Jaffrennou (Huelgoat et Carhaix). La terminaison *ou* équivaut à un diminutif, comme *ik*, et M. Loth m'a expliqué autrefois qu'elle dériverait d'un gaulois *ow os*. d'où tous les *o*, *ou* bretons, les *au*, *eau*, *aud*, *ot* français (Jacquelot, Belland), etc. On pourrait donc dire que les noms dérivés de *Joffrin* seraient d'origine franke, et les *Jaffray*, *Jaffrès*, plus récents venus du français Geffroy ou y correspondant.

J'ai rencontré pendant la guerre un soldat champenois *Goffrenot* (sic).

Agréez, etc...

JAFFRENNOU (TALDIR).



Il n'y a pas qu'en Bretagne que la division régionale, dont *Mouez ar Vro* a tant parlé dernièrement, suscite des discussions. Dans *Le Feu* (1-8-20), la belle revue régionaliste de Provence, nous trouvons l'article suivant qui donne une idée de la complexion du problème, et prouve que rien de sain ne saurait être fait par la seule bureaucratie, suggérée par la vén neuse politique.

Régionalisme historique et délimitations économiques

Il se trouva un ministre auvergnat qui chargea MM. Hauser et Fighiera — deux noms prédestinés — de dépecer la France traditionnelle en 17 régions économiques. Avec un souci particulier de la destruction, ces deux chargés de l'affaire s'appliquèrent à ne faire coordonner aucune de leurs divisions nouvelles avec celles existantes. Ils n'adoptèrent pas plus les territoires militaires que les juridictions archiépiscopales, les circonscriptions judiciaires que les ressorts académiques. Bien entendu ils dédaignèrent complètement — le Français d'aujourd'hui ignorant l'histoire comme le Français d'hier ignorait la géographie — les provinces d'autrefois tout comme les départements de maintenant. Ces messieurs dessinèrent une France économique dans l'espace.

En un accès de jacobinisme inattendu, ces deux pourfendeurs tailladèrent dans la Patrie avec un sadisme exaspéré. Appliquant le jugement de Salomon, vingt-cinq siècles plus tard, ils coupèrent en deux les enfants de la même mère pour en rapporter, au hasard, les morceaux.

On vit la Provence sectionnée au profit de la Savoie, tandis que partie du Dauphiné et membre du Languedoc étaient recousus à l'ancien comté du roi René. Comme le disait M. Renan « il ne suffit pas d'enseigner l'histoire il faut l'apprendre ». Voilà texte à méditer par M. Hauser, qui a professé l'histoire quelque part — à ce qu'on dit.

Le désarroi produit dans les esprits et les coutumes par une classification antilinéenne — que l'on pouvait espérer mort-née après la chute de M. Clémentel — persiste à ce jour. Les idées fausses, suivant le mot de Joseph de Maistre, comme la fausse monnaie ont toujours cours. Cependant des protestations s'élèvent. Des centres de résistance se manifestent un peu partout. Voici que, justement, ce mois-ci, le Forez proteste à son tour. Dans l'extraordinaire cacographie du ministère du Commerce : Saint-Etienne capitale nouvelle du Forez — Montbrison la Vieille s'étant complètement assoupie dans la somnolence des villes mortes — Saint-Etienne se voit attribué au hasard du choix et à l'orbite de Lyon ou de Clermont-Ferrand. Cela va de soi, les intérêts industriels de la région stéphanoise n'ont rien de commun avec ceux du Rhône et moins encore avec ceux de la capitale de l'Auvergne. Aussi le conseil municipal de Saint-Etienne vient-il d'adopter, sur la proposition de M. Louis Soulié, maire et sénateur une délibération ainsi motivée :

Saint-Etienne, qui compte actuellement plus de 200.000 habitants et qui est le centre d'une agglomération urbaine de près de 500.000 habitants, est une des capitales industrielles de la France.

La ville de Saint-Etienne, foyer prodigieux de production où se trouvent concentrées les industries les plus diverses, est le chef-lieu naturel d'une grande région économique où sont groupés des intérêts homogènes. C'est la région de la houille et de l'acier qui s'étend depuis Givors, à l'est, jusqu'à Montluçon, à l'ouest, et qui comprend au nord les installations métallurgiques de la Nièvre, englobant Montceau-les-Mines et le Creusot, et les bassins houillers de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire

Le *Conseil municipal de Saint-Etienne émet la protestation la plus énergique contre tout projet qui ne tiendrait pas compte de ces réalités et de ces affinités économiques et créerait un découpage arbitraire au mépris de l'évidence et des intérêts généraux du pays.*

Cette protestation édilitaire à d'autant plus de prix, que véritablement la fureur conquérante des régionalistes économiques n'a pas de limites au point de vue annexionnistes. Dans la revue *Lyon et sa région* (no du 5 mars 1920) M. Pierre Clerget a publié un article révélateur de la plus étrange mentalité. Son texte est confirmé par une carte, d'où il appert que la région lyonnaise comporte, attributivement la Saône-et-Loire, la Loire, le Rhône, l'Ain, l'Isère, l'Ardèche, la Drôme et la Haute-Loire. J'avoue ne pas comprendre pourquoi ayant annexé à sa région plus qu'incertaine le Charolais, le Brionnais, le Maconnais, la Bresse, les Dombes, le Bugey, le Valromay, le Forez, le Velay, le le Vivarais, le Dauphiné et le Valentinois, l'auteur ait laissé hors de sa sphère : le Rouergue ou le Cantal, la Lozère ou le Bas Languedoc. Mais je veux savoir en quoi Châlons-sur-Saône dépend plus de Lyon que de Dijon, et pourquoi Brioude en dépend moins que le Puy ?

Heureusement que depuis longtemps nous savons que l'imagination a deux domaines : la poésie et l'économie politique.

A vouloir reconnaître le passé, à s'imaginer que la France date du ministère Waldeck-Rousseau on en arrive fatalement à de lamentables méprises, à de stupéfiantes insanités.

Pour préparer l'avenir contentons-nous modestement d'accomoder le passé, et comme l'a dit, dans un autre domaine, André Chénier :

« Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques »

Pour modeler la France nouvelle servons-nous des moules anciens. Au moins ne ferons-nous pas des monstres.

André BROMBERGER.

Plus que jamais, nous devons nous persuader les politiciens que le découpage de la France ne devra pas être leur œuvre, mais bien l'œuvre de la France intellectuelle et économique.

AR FUKETER.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (31)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

Les particuliers ne pourront s'arroger de sépultures près des autels sans établir qu'ils y ont légitimement droit. Défense est faite d'enterrer dans les églises ni les cimetières bénits, les gens de la religion prétendue réformée, les infidèles juifs, hérétiques, schismatiques, excommuniés, ceux qui se tuent « de leur propre malice, cholère et désespoir », les victimes de duels, les blasphémateurs, les libertins notoires et les enfants morts sans baptême.

Les Trégorrois étaient ardents au plaisir et goûtaient surtout la danse, leur pasteur gémit de ce penchant trop avéré pour des distractions dangereuses Il flétrit « les impudences et desbauches scandaleuses qui se commettent sous ombre de ce qu'on appelle dans ce pays *aires neuves*, *renderies* ou *filleries*, où les hommes, femmes et filles s'assemblent et passent le temps en dissolutions, dances, paroles et actions impudiques ». Tout au plus tolère-t-il les *renderies* (quêtes de fil) faites pour l'entretien de quelque chapelle, à la condition expresse qu'il n'y ait ni danse ni sonneurs. Les assemblées nocturnes sont défendues, tout comme les danses aux heures du service divin. L'évêque dénonce aussi es « abus énormes » introduits par le diable dans les pardons, « pour changer la dévotion du peuple en desbauches et dissolutions », et enjoint aux seigneurs fondateurs des chapelles de ne point permettr « aucune dance luite, violons, hauts-bois, sonneries et austres desbordemens ès lieux saints », sous peine de déchoir du privilège de l'indulgence Toutes ces rigueurs furent-elles très efficaces ? Il est permis d'en douter...

Les réglements qui concernent les ecclésiastiques sont longs et minutieux. Parmi nombre de traits intéressants je relève seulement les suivants, l'évêque ayant reconnu que certains prêtres sont plutôt « vestus en gens de métier et de condition abjecte » que d'une façon conforme à leur dignité, leur commande « d'estre honnestement vestus de soutanes et manteaux longs, de robes de couleur noire et faire souvent leur barbe et couronne, de ne point porter de rotondes ou picadilles, grands rabats et manchettes, mesme fraise avec dentelles ny de se servir de bagues en leurs doigts », et de ne se présenter au chœur de leurs églises « qu'en habit décen de surplis et bonnets carrés ». Il censure avec sévérité ceux qui se mêlent de gérer les affaires des gentilshommes et gens laïques, qui exercent des fonctions domestiques, qui s'entremêlent de commerce, négoce ou trafic, qui prennent des terres à ferme, ou qui exercent l'usure. Une suspense de quinze jours frappera tous les prêtres qui assisteraient « aux pompes et spectacles deshonnestes, dances, brelans, mascarades, jeux, ny à toutes assemblées scandaleuses, comme seroit comédie ou tragédie lascive ». Quant à ceux qui hanteraient les tavernes « vrayes boutiques de luxure et de blasphème, sous couleur de festins, nopces, baptesmes ou enterrements, si la nécéssité de la peregrination ne les y contraint », ils seront punis de quinze jours de prison, dont trois au pain et à l'eau. Le même châtiment atteindra ceux qui seront rencontrés ivres en public.

Poursuivant ses interdictions, l'évêque défend aux prêtres trégorrois d'offrir des festins avec sonneurs à l'occasion de leurs premières messes ; ils pourront seulement traiter « un nombre modéré de leurs plus proches ». Défense de recommencer leur messe « pour considération de quelque personne que ce puissé estre ». Défense d'abandonner leurs paroisses pour vaguer çà et là, contre l'honneur et de décence de l'Ordre, faignant une volontaire mendicité ou frauduleuse pauvreté, à fin de vivre en plein libertinage ». Les recteurs ne devront permettre à « aucuns prêtres forains, coureurs et vagabonds », de s'habituer dans leurs paroisses ni d'y célébrer la messe sans permission écrite de l'autorité diocésaine. Enfin, ils ne devront recevoir dans leur logis, à l'exception de leurs mère, sœurs, tantes, et vraies nièces, nulles filles, ou femmes, pas même servantes, « si elles n'ont atteint l'âge de cinquante ans, et soyent encore de bonne vie et réputation ».

Dans la liste des cas réservés à l'évêque figurent en bonne place les péchés commis par ses « exécrables puants et vilains sorciers » qui étaient alors si nombreux en Basse-Bretagne. Guy Champion leur adjoint « les empoisonneurs, enchanteurs, magiciens et devins, et tous ceux qui leur demandent ayde, secours, vérité et cognoissance de choses secrètes » ; ceux qui par sortilège et magie abusent des Saintes Huiles ou des hosties consacrées, qui prétendent guérir les fièvres et autres maladies au moyen de paroles superstitieuses « entremeslant quelques mots de l'Ecriture saincte avec des noms prophanés et incogneus », ceux qui « se meslent de cheviller ou nouër l'aiguillette », etc...

J'arrête ici mes citations de ce vieil opuscule si révélateur des mœurs de l'époque, non toutefois sans avoir noté que l'usage de la viande, des œufs de la graisse et du fromage était prohibé durant tout le carême, sauf en cas de nécessité ou de maladie. Le lait et le beurre étaient permis, et l'évêque autorise les recteurs à accorder libéralement des dispenses aux pauvres gens.

XI

Il y eut en 1626 des maladies épidémiques à Plougonven, et selon un usage assez fréquent jadis, qui fournissait, s'il s'était généralisé davantage, de précieuses données sur l'ancien état sanitaire de la Bretagne, le recteur en a soigneusement noté les victimes sur son registre. Du 20 octobre 1626 au 12 avril 1627, vingt-deux personnes moururent de la peste, à Bohast, à Kerdannot, à Kerbiriou et Kervigaouez, et huit de la dysenterie, que le cahier nomme indifféremment *decenterie* ou *fluxe*, à Keroudanet, Kervriant, Keranguen, le Quilliou.

A (*suivre*)

L. LE GUENNEC.

